



INTÉGRER LES DROITS HUMAINS À LA CONSERVATION DE LA NATURE : DE L'INTENTION À L'ACTION

RAPPORT SUR LES DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT : 2022

Auteurs du rapport

Margaret Ackerley, Allard Blom, Roger Patrick Boundja, Richard Caines, Jamie Craig, Terrence Ekanje, Jo Gacheru, Delfin Ganapin, Elaine Geyer-Allely, Jennifer Hacking, Elena Hookins, Jonathan Hutton, Martin Kabaluapa Kapinga, Alexandra Kintner, Moise Kono Bidzo, Donna Lusti, Clotilde Ngomba, Elodie Grace Ntsame Ollomo, Jean-Paul Paddack, Rob Parry-Jones, Matthew Perl, Biswash Praja, Paolo Revellino, Kirsten Schuijt, Rohit Singh, Karianne Sturms, Vishaish Uppal, Ross Wolland, Sejal Worah, Jean-Bernard Yarissem.

Auteurs des études de cas

Salonga (RDC) : Donna Lusti. **La République du Congo** : Roger Patrick Boundja, Elodie Grace Ntsame Ollomo. **Afrique du Sud** : Craig Hay, Jo Shaw, Khungeka Njobe, Selwyn Willoughby. **République démocratique du Congo** : Terrence Ekanje, Jennifer Hacking. **Colombie** : Javier Castiblanco, Luis Fernando Gomez, Maria Paula Casas, Sandra Valenzuela. **Brésil** : Felipe Spina Avino¹, Bitate Uru Eu Wau Wau², Israel Correa do Vale Junior², Osvaldo Barassi Gajardo¹, Ivaneide Bandeira Cardozo² (¹ WWF-Brazil; ² Kanindé Ethno-Environmental Defense Association). **Etats Unis d'Amérique** : Martha Kauffmann, Matthew Perl. **Pérou** : Kurt Holle, Matthew Perl. **Inde** : Vishaish Uppal, Sejal Worah. **Népal** : Shiv Raj Bhatta, Matthew Perl, Biswash Praja. **Les Philippines** : Raisa Pandan, Joann Binondo, Paul Saludar. **Iles Solomon** : Shannon Seeto, David Levy, Mark Drew, Agnes Agama. **Mongolie** : Munkhchuluun Basan, Chimeddorj Buyanaa. **Arménie** : Akaki Chalatahshvili, Giorgi Sanadiradze.

Equipe de révision principale

Agnes Agama, Aida Luz Aquino, Jean Bakouma, Catherine Blancard, Maria Boulos, Jamie Craig, Prasanna De Silva, Winnie De'Ath, Eric Parfait Essomba, Felicity Glennie-Holmes, Yvonne Godo, Ghana Gurung, Christoph Heinrich, Jonathan Hutton, Marco Lambertini, Andreas Lehnhoff, Fiona McFadden, Felix Mmata, Carol Monoyios, Amani Ngusaru, Nachilala Nkombo, Brent Nordstrom, Carter Roberts, Nik Sekhran, Ravi Singh, Tanya Steele, Jaap Van Der Waarde, Shivani Wadhwa, Sejal Worah, Jeff Worden.

Equipe éditoriale

Barney Jeffries, Martin O'Halloran.

Mise en page

Stéfane Mauris, msgraphicdesign.

Editeurs en chef

Kirsten Schuijt, Jean-Paul Paddack, Alexandra Kintner.

© 2023

WWF® and ©1986 Panda Symbol are owned by WWF. All rights reserved.

WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Switzerland.
Tel. +41 22 364 9111
CH-550.0.128.920-7

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du WWF : wwf.panda.org

Photo de couverture : © Luis Barreto / WWF-UK

Chela Elena Umire conçoit et fabrique des robes et accessoires en plumes et autres matériaux locaux pour les événements traditionnels de la communauté autochtone à La Chorrera, Réserve Indigène Predio Putumayo, Département d'Amazonas, Colombie.

Le WWF-Colombie et la Fondation Puerto Rastrojo collaborent avec l'organisation Amazonie Autochtone pour améliorer leur système de gouvernance et renforcer la capacité des peuples autochtones à diversifier leurs moyens de subsistance en fonction du plan de gestion du zonage, de la culture et de l'environnement afin de protéger le territoire et les droits d'utilisation des terres.

Table

Avant-propos	5
Section 1 : Introduction	8
Les progrès de 2022	9
Défis internes et externes en 2022	11
Section 2 : Avancement des recommandations au niveau national	14
A. Cameroun	14
(1) Introduction, contexte, résumé	14
(2) Rapport sur les résultats 2022	16
B. République centrafricaine	21
(1) Introduction, contexte, résumé	21
(2) Rapport sur les résultats 2022	23
C. République démocratique du Congo	25
(1) Introduction, contexte, résumé	25
(2) Rapport sur les résultats 2022	27
D. République du Congo	30
(1) Introduction, contexte, résumé	30
(2) Rapport sur les résultats 2022	31
E. Inde	36
(1) Introduction, contexte, résumé	36
(2) Rapport sur les résultats 2022	37
F. Népal	39
(1) Introduction, contexte, résumé	39
(2) Rapport sur les résultats 2022	41
Section 3 : Évolution des recommandations générales	44
A. La gouvernance du réseau	44
B. Actions et sauvegardes dans les zones de projets de conservation	47
Étude de cas : premiers enseignements sur la gestion des plaintes – le cas du parc national de la Salonga en République démocratique du Congo	51
C. Soutien à l'application de la loi	53
D. Garantie des droits humains par des tiers	59
Section 4 : Histoires de conservation inclusive dans les zones de projets de conservation	61
Afrique	61
#1 : République du Congo – soutenir un mécanisme de plaintes indépendant	61
#2 : Afrique du Sud – former les éco-gardes au leadership	62
#3 : République démocratique du Congo – sensibiliser les communautés et former les éco-gardes dans le parc national de la Salonga	64
Amériques	65
#4 : Colombie – défendre les défenseurs	65
#5 : Brésil – aider les peuples autochtones de l'Amazonie brésilienne à utiliser la technologie pour défendre leurs territoires	67
#6 : États-Unis – réintroduire le bison auprès des nations autochtones dans les Grandes Plaines du Nord	69
#7 : Pérou – soutenir les entreprises gérées par des autochtones en Amazonie péruvienne	70

Asie et Pacifique	72
#8 : Inde – défendre les droits des forêts communautaires	72
#9 : Népal – favoriser l'autonomie des femmes pauvres et marginalisées	74
#10 : Philippines – comprendre et atténuer les risques pour les pêcheurs	75
#11 : Îles Salomon – favoriser l'autonomie des femmes grâce à la culture financière dans les îles Salomon	76
#12 : Mongolie – cogérer une réserve au profit de la population et de la nature	78
Caucase	80
#13 : Arménie – atténuer le risque de conflit et de crise	80
Section 5 : quel avenir pour demain ?	82
Acronymes	83

Avant-propos

Le WWF a le plaisir de partager ce rapport 2022 sur les droits humains et l'environnement qui rend compte des succès et des défis liés à la mise en œuvre de l'engagement du WWF au rapport du panel d'experts indépendants intitulé « Intégrer les droits humains à la conservation de la nature : de l'intention à l'action ». Ce rapport de l'année 2 est à l'image du [rapport de l'année 1](#) publié en 2021 et comprend 14 études de cas qui illustrent le travail que nos collègues et partenaires entreprennent dans le monde entier. En tant qu'organisation de conservation opérant à l'échelle mondiale, y compris dans les régions fragiles, touchées par les conflits et la violence, nous nous engageons à faire en sorte que les parties prenantes locales puissent se faire entendre et soient reconnues comme des leaders dans les efforts de conservation. Nous réalisons des avancées majeures quant à l'intégration des droits humains dans nos actions de conservation et restons pleinement engagés à relever les défis à venir avec force et détermination.

Après la publication du premier rapport, nous avons concentré nos efforts, au cours de la première année (2020-2021), sur le renforcement de notre infrastructure et de nos capacités en tant qu'organisation afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport du panel indépendant et de poursuivre nos engagements en faveur d'une conservation inclusive. Ces efforts consistaient notamment à mettre en place la démarche de notre programme, à recruter les personnes occupant les postes clés et à convenir d'une feuille de route. Au cours de la deuxième année (2021-2022), nous nous sommes concentrés sur l'accélération de la mise en œuvre et l'intégration de ces engagements dans nos structures de gouvernance, nos politiques de sauvegardes environnementales et sociales, notre engagement envers l'application des lois et nos relations avec les partenaires gouvernementaux et les ONG. Nous avons été confrontés à un certain nombre de défis dans le cadre de ce travail, certains ont été décelés au cours de la première année mais nous en avons découverts d'autres depuis, alors que nous poursuivons notre quête vers l'instauration durable d'une conservation inclusive et impactante.

Voici les cinq domaines clés ayant fait l'objet de notre travail en 2022 :

- **Bureau du Médiateur.** En 2022, l'accent a été mis sur l'élaboration du cadre d'action du Bureau du Médiateur. Le panel indépendant avait conseillé la nomination d'un médiateur et le WWF s'y était engagé dans le rapport de réponse de la direction (novembre 2020). Cela a renforcé notre engagement initial de nommer un médiateur en 2019, dans le [cadre de nos sauvegardes environnementales et sociales](#). Le WWF a ainsi nommé Gina Barbieri au poste de médiateur avec effet à partir de septembre 2021. Le Bureau indépendant du Médiateur, qui rend directement compte au conseil d'administration du WWF International, est le premier du genre pour les organisations de conservation. Nous avons étudié la possibilité de partager cette fonction avec d'autres partenaires, mais l'intérêt étant limité, nous avons donc poursuivi nos efforts de manière indépendante. Bien que l'élaboration du cadre d'exploitation ait pris près de 12 mois en raison de la complexité du paysage institutionnel, le résultat est un modèle de responsabilité adapté aux besoins. Nous sommes désireux de partager avec notre communauté les leçons apprises au cours de ce processus. Des consultations internes et des [consultations publiques](#) (disponible en français) sur le cadre d'exploitation du Bureau du Médiateur ont été lancées en 2022. Le cadre d'exploitation définitif sera étudié pour approbation par le conseil d'administration international en mars 2023.
- **Cadre de sauvegardes environnementales et sociales (ESSF).** Nous avons adopté l'ESSF en 2019 afin de garantir l'application cohérente et complète des mesures de protection à l'ensemble du réseau WWF. Depuis lors, une consultation a été entreprise en 2021 qui a permis de recueillir des réflexions

et observations utiles. Alors que la mise en œuvre de l'ESSF se poursuit dans les paysages terrestres et marins où le WWF travaille, nous tirons également des enseignements de cette expérience, notamment des défis (par exemple, les contraintes de capacité) et des opportunités (par exemple, l'intégration des sauvegardes dans la conception et la mise en œuvre de la conservation). La consultation et les enseignements tirés de la mise en œuvre serviront de base aux propositions de révision de l'ESSF qui seront présentées en 2023 à l'ensemble du réseau pour approbation et adoption ultérieure.

- **Politiques sociales.** La consultation de 2021 a permis de recueillir des informations qui serviront à la prochaine version des politiques et principes sociaux du WWF, y compris leur lien avec les sauvegardes environnementales et sociales. En 2023, les révisions proposées seront présentées à l'ensemble du réseau pour approbation et adoption ultérieure.
- **Mécanismes de règlement des plaintes à l'échelle des paysages.** Il existe actuellement huit paysages avec un mécanisme de règlement des plaintes spécifique. Dans tous les cas étudiés, nous avons rencontré des difficultés concernant la mise en place de ces mécanismes, leur portée, leur lien avec d'autres mécanismes de plainte et les structures globales de gouvernance, notamment la notification en temps utile des plaintes reçues. Ces défis mis à part, nous constatons l'utilisation de ces mécanismes et, avec elle, le rôle précieux qu'ils jouent en tant que pilier majeur de l'engagement des parties prenantes et en tant que moyen transparent et fiable pour les personnes et les communautés potentiellement affectées de s'exprimer et de trouver une solution à leurs problèmes.
- **Renforcement des capacités et des compétences à travers le réseau du WWF.** Cette année, nous avons continué à renforcer nos compétences pour mettre en œuvre de manière plus durable une conservation inclusive, notamment en formant 21 experts accrédités en matière de sauvegarde dans notre réseau et en faisant appel à une expertise senior supplémentaire en matière d'application de la loi éthique. Si nous avons progressé, nous sommes également conscients des lacunes existantes, notamment au niveau des pays où les sauvegardes sont passées en revue et mises en œuvre. Nous continuerons à renforcer nos capacités et notre expertise en matière de droits humains et de sauvegardes, tout en travaillant au développement des aptitudes requises.

Comme mentionné dans notre [mise à jour de la mise en œuvre de l'année 1](#), nos efforts pour faire progresser notre vision – un monde où l'homme et la nature prospèrent – reposent sur le principe fondamental selon lequel les résultats positifs pour l'homme et la nature dépendent de l'intégration ferme des droits humains dans les pratiques de conservation. Cette mission nous conduit à travailler dans certains des pays les plus difficiles du monde, où les conflits sont quotidiens entre les communautés, les gouvernements et la faune sauvage. La plupart de ces paysages font partie des régions les plus hautement prioritaires pour la biodiversité et les services écosystémiques mondiaux, comme la séquestration du carbone et la régulation climatique.

Le WWF ne peut garantir qu'aucune violation des droits humains ne se produira jamais dans ces endroits. En tant qu'ONG intervenant dans ces contextes, nous avons un rôle à jouer en aidant à créer des conditions plus favorables aux droits humains ; en veillant à ce que les communautés codirigent la conception, l'exécution et le suivi des programmes de conservation ; et en influençant les gouvernements afin qu'ils remplissent leur devoir de protection des droits de leurs citoyens. Mais rappelons que la protection des droits humains est une responsabilité gouvernementale.

Dans certaines des zones où nous intervenons, nous n'avons pas réussi à atteindre cet objectif. Tout en poursuivant la mise en œuvre de la réponse de gestion du WWF, nous continuons à montrer, à écouter, à

apprendre, et à rechercher des partenariats avec des organisations de conservation, de droits humains et de développement afin d'obtenir les meilleurs résultats pour tous.

Le rapport du panel indépendant nous a vivement encouragé à nous engager dans la prise de mesures destinées à améliorer notre intégration des droits humains dans la conservation. Je suis heureuse que ce rapport de l'année 2 illustre nos efforts dans ce sens. De nombreux progrès ont été réalisés et je suis fière des mesures prises par nos collègues et partenaires. Nous restons pleinement engagés à faire progresser notre travail sur ce sujet dans les années à venir.

***Dr. Kirsten Schuijt,
Directrice générale, WWF International
et présidente du groupe de pilotage du plan d'action***

Section 1 : Introduction

Comme détaillé dans le rapport d'avancement de l'année 1, le WWF a mandaté un panel d'experts indépendants en mars 2019 afin d'étudier la manière dont nous avons traité les violations présumées des droits humains par certains éco-gardes gouvernementaux au Cameroun, en République centrafricaine, en République Démocratique du Congo, en République du Congo, en Inde et au Népal. Le panel présidé par la juge Navi Pillay, ancien Haut-commissaire des Nations unies aux droits humains, comptait parmi ses membres les Dr Kathy MacKinnon et John Knox. L'[étude](#) était indépendante, et le panel d'experts a eu un accès illimité aux membres du personnel et aux documents du WWF. Nous avons publié le [rapport du panel](#) le 24 novembre 2020. Bien que le rapport n'ait mis en évidence aucune preuve de l'implication du personnel du WWF dans des violations des droits humains, ses conclusions nous ont fait dire que nous n'avons pas été à la hauteur de ce qui était attendu de nous et que nous devons nous améliorer. Le WWF condamne très fermement les violations des droits humains et est déterminé à en faire plus pour faire entendre les voix des communautés et défendre leurs droits.

Le groupe a formulé 29 recommandations concernant les programmes nationaux qu'il a examinés, ainsi que 50 recommandations générales. Le WWF a publié un rapport de [réponse de la direction](#) détaillant la manière dont nous allons répondre aux recommandations, en nous appuyant sur notre propre auto-évaluation, les leçons apprises et le travail déjà en cours. En 2024, après trois ans de mise en œuvre, nous procéderons à une revue officielle des progrès du WWF dans la réalisation des engagements pris dans le rapport de réponse de la direction. Ce rapport de l'année 2 est la deuxième mise à jour de la réponse de gestion aux recommandations du rapport du panel d'experts et couvre les mesures prises en 2022. Il s'appuie sur les progrès constatés dans le rapport de l'[année 1](#).

Le WWF reconnaît depuis longtemps que la conservation et les droits humains sont au cœur du développement durable et des Objectifs de développement durable des Nations unies. Au cours des deux dernières années, nous avons conçu et mis en œuvre des systèmes visant à intégrer de manière plus durable les droits humains dans notre travail de conservation. Dans cette mise à jour de la mise en œuvre de l'année 2, nous soulignerons nos progrès et les domaines dans lesquels nous avons renforcé les mesures afin de favoriser une conservation meilleure tout en étant plus inclusive. Nous soulignerons également les défis auxquels nous devons faire face. La conservation est intrinsèquement complexe et nécessite de trouver un équilibre à long terme entre les impératifs sociaux, environnementaux et économiques, ainsi que de naviguer entre les différents intérêts des diverses parties prenantes et détenteurs de droits. Notre engagement à préserver le monde naturel dans l'intérêt des personnes et de la faune sauvage implique d'améliorer et d'adapter régulièrement nos pratiques en intégrant les leçons apprises et en restant transparents et honnêtes quant à nos progrès par rapport à nos engagements et par rapport aux situations où nous avons fait face à des dilemmes.

Le rapport de l'année 2 fait le point sur les engagements que nous avons pris dans le cadre de notre réponse de gestion aux recommandations générales et nationales du panel indépendant. Ce rapport présente les descriptions de nos actions, les leçons apprises et des histoires émanant des zones de projets de conservation, donnant la parole aux collègues au plus proche de la mise en œuvre des programmes de conservation – incluant les 57 auteurs du réseau WWF qui ont aidé à rédiger ce rapport et ses études de cas.

De nombreuses recommandations générales du panel d'experts contenaient des suggestions similaires ou étroitement liées, ainsi beaucoup de nos actions répondent simultanément à plusieurs recommandations. Nous avons donc regroupé nos mises à jour sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations générales en quatre catégories, comme nous l'avons fait dans le rapport de l'année 1 :

- renforcer les **structures de gouvernance** du WWF pour garantir que nous passons de l'intention à l'action ;
- mettre en œuvre le **cadre de sauvegardes environnementales et sociales** afin de garantir que nous nous dirigeons uniformément vers une approche inclusive et un engagement communautaire efficace dans toutes les actions des zones de projet de conservation ;

- prendre des mesures pour réduire les conflits entre les communautés et l'**application des lois** gouvernementales **en matière de conservation** ; et
- **tirer parti de notre organisation** afin d'influencer les partenaires gouvernementaux en matière de droits humains.

Les réalisations de 2022

Alors que nous clôturons notre deuxième année de mise en œuvre de la réponse de gestion, nous tenons à souligner les progrès suivants.

1. **Définition du cadre d'exploitation du Bureau du Médiateur.** Le panel indépendant a conseillé la nomination d'un médiateur et le WWF s'y était engagé dans sa réponse de gestion. Cette initiative a renforcé notre engagement initial de nommer un médiateur dans notre programme de [cadre de sauvegardes environnementales et sociales \(ESSF\)](#) en 2019. Le Bureau du Médiateur, en collaboration avec le WWF, s'est attaché à définir le mandat, la portée et les fonctions du Bureau du Médiateur en établissant un cadre d'exploitation, dont le développement a bénéficié de contributions internes et externes. Le cadre d'exploitation proposé a été approuvé pour consultation lors de la réunion du conseil d'administration du WWF International en septembre 2022. Après des consultations internes au WWF, le [cadre d'exploitation a été soumis à consultation publique](#) de novembre 2022 à fin janvier 2023 – il s'agit de la deuxième consultation publique entreprise par le WWF (la première concernait notre ESSF). Le cadre d'exploitation définitif sera étudié pour approbation par le conseil d'administration du WWF International en mars 2023.
2. **Progression de notre ESSF.** Nous avons adopté l'ESSF en 2019 afin de garantir l'application cohérente et complète des mesures de protection à l'ensemble du réseau WWF. Depuis lors, une [consultation](#) a été lancée, qui a permis de recueillir des réflexions et des observations (plus de 1.000 commentaires spécifiques reçus). Alors que la mise en œuvre de l'ESSF se poursuit dans les paysages terrestres et marins où le WWF intervient, nous tirons également des enseignements de cette expérience, notamment des défis (par exemple, les contraintes de capacité) et des opportunités (par exemple, l'intégration des sauvegardes dans la conception et la mise en œuvre de la conservation). La consultation et les enseignements tirés de la mise en œuvre serviront de base aux propositions de révision de l'ESSF qui seront présentées en 2023 à l'ensemble du réseau pour approbation et adoption ultérieure.
3. **Examen des paysages et de leur conformité avec notre ESSF.** Nous avons continué à examiner tous les paysages où le WWF intervient, conformément à notre ESSF. En décembre 2022, 289 des 374 (77 %) paysages terrestres et marins dans lesquels le WWF travaille actuellement étaient en cours d'étude ou avaient été examinés du point de vue des risques environnementaux et sociaux. 85 paysages n'ont pas débuté la mise en œuvre de l'ESSF pour diverses raisons, y compris l'éligibilité et l'interruption du travail (par exemple en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle).
4. **Renforcement des capacités en matière de sauvegardes environnementales et sociales et de politiques sociales.** La formation et le renforcement des capacités en matière de sauvegardes environnementales et sociales constituent un effort continu depuis l'adoption de l'ESSF en 2019. Pour poursuivre la mise en œuvre de l'ESSF, nous avons investi dans le renforcement de nos capacités afin de permettre une diligence raisonnable. À la fin de l'année 2021, 14 collègues étaient accrédités en tant qu'« experts en matière de sauvegarde » et sept autres l'ont été à la fin de l'année 2022, ce qui porte à 21 le nombre total d'experts en matière de sauvegarde accrédités dans le réseau. Le renforcement des capacités par l'accréditation d'experts en matière de sauvegardes reste une priorité. En outre, un cours de formation de base, *Making Sense of Safeguards (comprendre les sauvegardes)*, a été introduit en avril 2020 et est proposé en plusieurs langues. Les 7.500 membres du personnel et du conseil d'administration du réseau ont suivi la formation en 2020 et celle-ci est

désormais obligatoire dans le cadre du processus d'intégration. En décembre 2022, 8.643 personnes avaient déjà suivi cette formation.

5. **Soutien et amélioration des mécanismes de recours et des mécanismes de règlement des plaintes.** En décembre 2022, 89 % de l'ensemble des bureaux du WWF avaient publié un mécanisme de recours au niveau national, conformément à notre norme fondamentale WWF, [Speak Up!](#) – une augmentation par rapport à novembre 2021, où nous avons signalé que 48 bureaux (soit environ 63 %) avaient instauré un mécanisme de recours au niveau national. Dans certaines zones, des risques spécifiques nécessiteront la mise en place d'un mécanisme de règlement des plaintes spécifique au paysage afin de permettre une meilleure communication et un meilleur engagement envers les communautés. Huit paysages font actuellement l'objet d'un mécanisme de règlement des plaintes spécifique. Dans tous les cas, nous avons rencontré des difficultés concernant la mise en place de ces mécanismes, leur portée, leur lien avec d'autres mécanismes de plainte et les structures globales de gouvernance, dont la notification en temps utile des plaintes reçues.
6. **Une plus grande influence des points de vue autochtones au sein du WWF et du conseil d'administration du WWF International.** Avec deux nouvelles nominations dans deux différents bureaux en 2022, le nombre de représentants des peuples autochtones au sein des conseils d'administration et des groupes consultatifs du WWF s'élève désormais à 10 (sept dans des conseils d'administration et trois dans des groupes consultatifs). Ces membres du conseil d'administration sont répartis dans sept différents bureaux du réseau WWF.¹ En outre, le conseil d'administration WWF International a également approuvé la nomination d'un administrateur dans son conseil, membre d'un peuple autochtone, pour lequel le processus de recrutement a été lancé.
7. **Progression des efforts en matière d'application de la loi éthique et participation à la formation des éco-gardes sur les droits humains.** Nous avons fait les progrès suivants en matière d'application éthique de la loi :
 - a. **Formation des éco-gardes.** En 2022, le WWF s'est associé à la formation aux droits humains dans les paysages d'Afrique centrale, du Népal et de l'Inde. Dans certains cas, cette formation a été officiellement adoptée par les organismes de formation des éco-gardes.
 - b. **Développement et pilotage d'un outil de diligence raisonnable en matière d'application de la loi.** Le WWF a développé un outil de diligence raisonnable pour soutenir l'application de la loi en matière de conservation dans les zones protégées afin de filtrer et d'évaluer les partenariats nouveaux ou existants avec les organisations gouvernementales chargées de l'application de la loi dans les zones protégées, en se concentrant spécifiquement sur le mandat d'application de la loi. L'outil de diligence raisonnable a été approuvé pour un déploiement progressif sur le réseau de juin 2022 à juin 2024.
 - c. **Embauche d'une directrice pour l'application éthique de la loi.** Nous avons engagé une experte chevronnée en matière de sécurité et de droits humains. Anciennement conseillère en sécurité et en droits humains dans le secteur des entreprises, elle a rejoint le WWF en août 2022 en tant que directrice pour l'application éthique de la loi.
 - d. **Plaidoyer pour l'adoption du code de conduite des éco-gardes.** Comme déjà indiqué dans le rapport de l'année 1, en collaboration avec l'URSA (*Universal Ranger Support Alliance*, ou « Alliance universelle de soutien aux éco-gardes » soutenue par le WWF), nous avons aidé la Fédération internationale des éco-gardes à publier le [code de conduite de la Fédération internationale des éco-gardes](#). En juillet 2022, le code de conduite a été intégré dans l'[appel à l'action de Kigali](#) (disponible en français) du Congrès africain sur les aires protégées.

¹ Les bureaux suivants comptent des autochtones dans leurs conseils d'administration et groupes consultatifs du WWF : Australie, Brésil, Canada, Népal, Nouvelle-Zélande, Suède et États-Unis d'Amérique.

Défis internes et externes en 2022

Nous avons été confrontés à des défis, tant internes qu'externes. Les défis internes concernent en grande partie le déploiement de notre ESSF et la complexité liée à l'instauration et à la concrétisation du Bureau du Médiateur – une grande première pour l'environnement et la société civile. Certains de ces défis ont été identifiés cette année, d'autres déjà mentionnés dans le rapport de l'année 1 restent pertinents. Nous avons souligné ci-dessous les défis internes au niveau du réseau ainsi que les défis externes communs au secteur de la conservation en général. Les défis rencontrés au niveau national sont traités dans des chapitres individuels.

Défis internes

Les défis internes décrits ci-dessous sont des dilemmes auxquels nous avons été confrontés en tant qu'organisation alors que nous cherchons à intégrer et à définir nos processus à travers notre réseau mondial :

- 1. Affiner et clarifier l'ESSF et les politiques sociales.** Le rapport d'avancement de l'année 1 détaillait la [consultation publique](#) (disponible en français) entreprise en 2021 pour l'ESSF et les politiques sociales. Un [rapport provisoire](#) sur la consultation et ses résultats de haut niveau a été partagé publiquement en novembre 2021. Au fur et à mesure que nous acquérons de l'expérience dans la mise en œuvre, nous cherchons à affiner et à clarifier l'ESSF et les politiques sociales pour tenir compte de l'expérience réelle et des observations reçues lors de la consultation publique. Comme indiqué ci-dessus, l'ESSF et les politiques sociales seront réexaminées pour approbation en 2023 par le conseil d'administration du WWF International et pour adoption ultérieure par les organisations nationales du WWF.
- 2. Renforcer les capacités en matière d'ESSF.** La mise en œuvre de notre ESSF requiert des capacités, non seulement en temps et en efforts, mais aussi en compétences internes. Nous continuons à renforcer notre capacité à travers des mesures telles que le modèle de « formation des formateurs » afin d'accréditer et d'impliquer davantage de collègues dans la mise en œuvre des sauvegardes. Ce point a été soulevé dans le rapport de l'année 1 et reste pertinent aujourd'hui.
- 3. Renforcer les capacités en matière de droits humains.** Tout en conservant l'expertise en matière de droits humains qui était mentionnée dans le rapport de l'année 1, nous avons décidé de retarder la création du groupe consultatif sur les droits humains jusqu'à ce que trois autres processus soient achevés : (i) toute amélioration des politiques sociales et de l'ESSF ; (ii) une évaluation de la capacité interne en matière de droits humains (entreprise au printemps 2022) ; (iii) un processus de vision stratégique pour l'initiative de conservation et droits humains soutenue par le WWF. Les résultats de ces trois initiatives ont des répercussions sur l'expertise dont nous avons besoin - et sur la question de savoir s'il est préférable de faire appel à un groupe consultatif ou à une autre forme de soutien.
- 4. Gérer la complexité de la mise en place d'un Bureau du Médiateur.** Le Bureau du Médiateur est une initiative unique dans le secteur de la conservation. Le processus d'élaboration du cadre d'exploitation a mis en évidence la nécessité d'une expérimentation concrète du Bureau du Médiateur pour contribuer à définir la portée et les processus opérationnels. La mise au point d'un modèle adapté de responsabilité indépendante par le biais du Bureau du Médiateur a pris plus de temps que prévu.
- 5. Créer un groupe consultatif des peuples autochtones.** Dans la réponse de gestion, le WWF s'est engagé à créer un groupe de peuples autochtones qui conseillera et fera des retours au WWF sur les questions relatives aux peuples autochtones. Il est prévu que le groupe consultatif soit composé de membres autochtones du WWF, ainsi que de dirigeants autochtones externes. Le WWF a travaillé avec un leader autochtone afin de piloter le développement de ce groupe consultatif, que nous souhaitons rendre opérationnel en 2023.
- 6. Mécanismes de règlement des plaintes à l'échelle des paysages.** Grâce aux mécanismes nouvellement établis, nous commençons à recevoir des plaintes. Cependant, nous devons améliorer l'efficacité de réception de ces plaintes (par exemple, la rapidité d'escalade). Dans le même ordre

d'idées, la question des coûts doit être abordée. Nous devons fournir les compétences locales afin de traiter les plaintes exprimées localement.

7. **Communiquer des informations au niveau du paysage.** L'engagement de communiquer les informations relatives à la sauvegarde au niveau du paysage a été pris dans l'ESSF et adopté par l'ensemble du réseau en 2019. Au fur et à mesure que la planification de l'étude préalable et des mesures d'atténuation sur les paysages a progressé, nous nous sommes rendu compte que les engagements initiaux font peser une lourde charge sur les bureaux chargés de leur mise en œuvre en exigeant deux communications au début du cycle de mise en œuvre. Une approche révisée de la communication - basée sur une déclaration unique lorsque les risques et les impacts ont été entièrement évalués et qu'un cadre d'atténuation a été développé - intègre désormais l'ESSF révisé. L'approche sera soumise à l'approbation du conseil d'administration du WWF International début 2023. Une fois l'approche approuvée, nous commencerons la communication au niveau du paysage mentionnée dans la réponse de gestion du WWF et dans le rapport d'avancement de l'année 1.
8. **Étude des paysages.** La mise en œuvre de nos sauvegardes environnementales et sociales reste notre principal cadre d'atténuation des risques afin de nous aider à identifier les éventuels impacts négatifs sur les communautés et l'environnement et de garantir que nous prenons des mesures pour les éviter ou, lorsque cela n'est pas possible, pour les atténuer. Nous nous engageons à appliquer des mesures de protection aux programmes en cours et pas uniquement aux nouvelles initiatives. Nous avons convenu d'aborder principalement les sauvegardes au niveau du paysage, qui constitue le point central de la plupart des interventions du WWF. Nous avons recensé 374 paysages terrestres et marins qui doivent être passés au crible à l'aide d'un outil complet développé à cet effet. L'ampleur de la tâche reste un défi et l'avancement de ces efforts est une priorité pour 2023.

Défis externes

Les défis externes décrits ci-dessous ont été soulevés dans le rapport de l'année 1 et restent pertinents aujourd'hui. Ces défis font l'objet d'une réflexion constante :

9. **Persévérer dans les conflits.** Il est particulièrement difficile d'opérer dans les pays à faible gouvernance, dans les États en conflit ou en situation post-conflit et dans les zones reculées des pays fragiles, touchés par les conflits et la violence. Dans ces endroits, il existe un besoin accru de financement pour mettre en œuvre des approches fondées sur les droits, des sauvegardes et des mesures visant à renforcer la protection des droits humains par les gouvernements, ce qui nécessite une collaboration avec les pays et les institutions donateurs.
10. **Agir dans des endroits où l'accès à la justice est faible.** Les gouvernements doivent assurer l'accès à la justice. L'accès à la justice implique la possibilité d'obtenir une représentation et de saisir les tribunaux, et cet accès est essentiel tant pour aider les victimes à faire valoir leurs droits que pour contraindre les coupables à rendre des comptes. Cependant, le travail de conservation se déroule souvent dans des zones reculées au sein d'États fragiles, où l'État de droit et l'accès à la justice sont faibles.
11. **Faire face aux risques liés à la prise de parole.** Il est parfois très risqué de s'exprimer dans certains pays. En effet, l'année dernière, nous avons connu des cas où le personnel du WWF a reçu des menaces pour s'être exprimé. De nombreux défenseurs de l'environnement sont en danger dans le monde entier.
12. **Obtenir le consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ).** Parmi les questions soulevées lors de nos consultations permanentes avec les groupes de développement et de défense des droits humains, ainsi qu'avec d'autres acteurs du secteur de la conservation, les défis liés à l'obtention du CPLÉ pour les mesures de conservation susceptibles d'entraîner des restrictions d'accès étaient importants. Nous reconnaissons que l'obtention du CPLÉ est essentielle afin de garantir une approche centrée sur les personnes, mais si de nombreux gouvernements prétendent reconnaître le droit au CPLÉ, beaucoup n'ont pas mis en place de mesures pour le concrétiser. Comme indiqué dans notre réponse de

gestion, et conformément à nos politiques sociales et à l'ESSF, le WWF ne soutiendra jamais et s'opposera toujours à la relocalisation forcée des communautés. Dans cette optique, le WWF ne travaillera pas avec les gouvernements qui ne respectent efficacement le CPLE. Dans certains cas, ces pays ne disposent pas de procédures ni de processus permettant de mettre en œuvre le CPLE, tandis que d'autres ne reconnaissent pas certains groupes comme peuples autochtones (conformément à la convention [169 de l'OIT](#) et à la [Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones](#)). Il est encore plus difficile d'orchestrer ces processus lorsque la gouvernance est faible dans la communauté ou lorsque le leadership n'est pas réellement représentatif. Nous nous engageons à affirmer notre capacité d'action pour défendre les droits des peuples autochtones et des communautés locales, véritables gardiens du développement durable.

13. **COVID-19 et consultations.** Nous avons instauré des changements pour permettre aux voix des communautés d'être mieux entendues dans les lieux où nous travaillons et pour améliorer notre capacité à respecter nos engagements. Cependant, ces changements reposent sur des consultations efficaces et complètes, qui sont toujours difficiles à entreprendre en raison des restrictions liées à la COVID-19 sur les actions et les échanges physiques avec les communautés. La pandémie et les restrictions liées ont créé des problèmes dans les zones de projets de conservation qui ont entravé une grande partie de notre travail avec les communautés en raison des difficultés de sensibilisation et des risques sanitaires associés.

Section 2 : Progrès dans la mise en œuvre des recommandations au niveau des pays

A. Cameroun

(1) *Introduction, contexte, résumé*²

Histoire. Le WWF est actif au Cameroun depuis les années 1980. Le pays compte plus de 1.000 groupes ethniques, dont certains s'identifient comme des peuples autochtones et cherchent à faire reconnaître leur mode de vie et leurs droits sur les terres et les ressources naturelles qu'ils gèrent depuis des siècles. C'est aussi une réserve exceptionnelle de biodiversité au niveau mondial, avec d'importantes populations d'éléphants et de grands singes.

En 1994, le gouvernement camerounais a mobilisé des partenaires internationaux pour aider à diviser une zone de 2,3 millions d'hectares dans le sud-est du Cameroun en sites prioritaires pour la conservation et le développement. En 1995, le Cameroun a créé trois zones provisoires de développement et de conservation, qui sont ensuite devenues les trois parcs nationaux de Lobéké, Boumba Bek et Nki.

Le WWF soutient les communautés locales dans et autour de ces parcs en répondant aux besoins de développement social dans le cadre d'un programme intégré de conservation et de développement. La plupart de ces communautés n'ont pas accès à l'eau potable, à des soins médicaux appropriés ni à l'éducation.

Soutien au développement socio-économique. Depuis le début de son travail dans ces paysages, le WWF a investi dans le soutien au bien-être et aux moyens de subsistance des communautés. Ce travail inclut :

- **les droits d'accès.** Négocier avec le gouvernement pour garantir les droits d'accès des peuples autochtones Baka³ aux parcs du sud-est du Cameroun à des fins traditionnelles et culturelles ;
- **les forêts communautaires.** Fournir un soutien spécifique aux communautés Baka, notamment en plaidant pour la désignation de plus de 10.000 hectares de forêts communautaires et en fournissant un soutien direct pour aider les membres de la communauté à obtenir des cartes d'identité nationales et des certificats de naissance ;
- **la santé publique.** Soutenir les activités de santé publique, notamment l'amélioration de l'accès à l'eau potable, la construction de latrines, la sensibilisation aux questions de santé telles que la gestion des déchets, la malnutrition infantile, le VIH/sida et les zoonoses, et la formation d'enseignants du primaire pour sensibiliser les élèves aux questions de santé et d'environnement.

2020-2021. Plus récemment, le WWF s'est efforcé de faire progresser les engagements pris dans le rapport de [réponse de la direction](#) et les actions documentées dans la [mise à jour de la mise en œuvre de l'année 1](#). Pour mener à bien notre mission par le biais d'une conservation plus inclusive, notre travail de 2020-2021 comprenait les éléments suivants :

- **développer une stratégie coordonnée.** La stratégie globale de conservation du WWF-Cameroun a été finalisée. Il s'agissait notamment d'intégrer le retour d'information des détenteurs de droits locaux et des parties prenantes et de définir notre approche de la collaboration avec les peuples autochtones et les gardiens du développement durable au sein des communautés locales.

² Comme documenté dans le rapport de [réponse de la direction](#) et le [rapport de l'année 1](#).

³ Les [BaMbenga](#), peuples des forêts d'Afrique centrale, se trouvent à l'ouest du fleuve Oubangui, à cheval sur le Congo, la République centrafricaine, le Cameroun et le Gabon. Ce groupe autochtone comprend les Ba'Aka (dans le nord du Congo et dans le sud-ouest de la République centrafricaine), les Baka (dans le sud-ouest du Cameroun et le nord du Gabon) et plusieurs petits groupes au cœur du Gabon.

- **améliorer la formation des éco-gardes** en organisant, par exemple, un atelier réunissant les principales parties prenantes – officiers de police, organisations locales de la société civile, Commission nationale des droits humains, entre autres – afin de revoir la formation des éco-gardes pour qu'elle considère davantage les droits humains. Une formation complémentaire multipartite a été organisée sur les droits humains, intégrant les recommandations issues de l'atelier.

2021-2022. En 2022, les efforts se sont poursuivis et les travaux ont progressé dans les domaines résumés ci-dessous (développés plus en détail dans le « rapport sur les résultats 2022 » en page 15).

1. **Considérer les droits d'accès.** Au Cameroun, nous avons continué à soutenir la mise en œuvre du protocole d'accord (MoU) entre les partenaires gouvernementaux et les peuples autochtones. Nous avons plaidé pour la reconnaissance et la protection des droits d'accès, et avons cherché à tirer parti de notre influence pour que la voix et les propositions des communautés soient les principaux moteurs des paramètres de ce protocole d'accord actualisé. Le protocole d'accord devrait être signé en 2023.
2. **Soutenir les mécanismes de règlement des plaintes.** Nous avons travaillé avec le *Réseau Recherches Actions Concertées Pygmées* (RACOPY, réseau de peuples autochtones) et la Commission nationale des droits humains du Cameroun afin de faciliter la mise en œuvre effective du mécanisme de règlement des plaintes, de renforcer les capacités des organisations membres de RACOPY, et de soutenir l'indépendance du mécanisme de règlement des plaintes, notamment en matière de financement.
3. **Améliorer la formation des éco-gardes en matière de droits humains.** En mai 2022, avec le soutien de la Commission nationale des droits humains du Cameroun et du barreau camerounais, nous avons organisé une formation sur les droits humains au parc national de Lobéké à l'intention des éco-gardes, des responsables de safaris de chasse, des militaires, des policiers et des communautés ASBABUK (association de peuples autochtones Baka). Au total, 79 personnes ont participé à cette formation. Nous avons également soutenu le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) dans le développement d'un système de bonus révisé pour les éco-gardes gouvernementaux, qui sera appliqué par le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du code de conduite révisé.
4. **Intégrer les sauvegardes environnementales & sociales et les politiques sociales dans notre travail.** Le WWF a initié des évaluations et mené des consultations avec les parties prenantes afin de développer des plans d'atténuation des risques pour ses activités dans le TNS (Trinational de la Sangha) et le TRIDOM (Trinational Dja-Odzala-Minkébé). Cet engagement permettra d'obtenir une image plus claire des risques associés aux activités du WWF et de la manière de les aborder et de les atténuer.
5. **Finaliser notre stratégie socio-économique.** La stratégie socio-économique du WWF-Cameroun a également été finalisée en août 2022, sur la base de consultations approfondies avec les peuples autochtones et les communautés locales gardiennes du développement durable dans les paysages où le WWF-Cameroun opère.

Défis et enseignements tirés. Si les progrès susmentionnés ont été observés, certains défis subsistent :

- **Mise en œuvre inégale du protocole d'accord.** En abordant les droits d'accès par le biais d'un protocole d'accord révisé pour les communautés Baka qui bordent les parcs nationaux de Lobéké, Boumba Bek et Nki et la réserve de faune de Ngoyla, des évaluations récentes ont démontré que la mise en œuvre du précédent protocole d'accord (maintenant expiré et en cours de révision) était largement inégale. Cette inégalité s'illustre par divers facteurs, notamment un manque de sensibilisation, la capacité des équipes des relais communautaires et la portée de l'accord. Pour plus d'informations, voir la page 3 du rapport de la [mise à jour de la mise en œuvre de l'année 1](#).
- **Maintenir l'élan.** En élaborant le protocole d'accord révisé, le défi consiste à maintenir la dynamique de la mise en œuvre du plan d'action du protocole d'accord (MoU), et à mobiliser les ressources nécessaires au processus.

- **Renforcer les mécanismes de règlement des plaintes.** L'administration et la mise en œuvre des mécanismes de règlement des plaintes par RACOPY nécessitent des ressources humaines, matérielles et financières importantes que l'organisation ne possède pour le moment pas. La viabilité financière du soutien au mécanisme de règlement des plaintes varie donc selon les paysages, ce qui peut provoquer une mise en œuvre inégale.

(2) Rapport sur les résultats 2022

Ci-dessous, nous apportons des informations plus détaillées sur les points décrits ci-dessus.

1. Considérer les droits d'accès.

Les enseignements tirés de la mise en œuvre du premier protocole d'accord. En février 2019, les communautés Baka frontalières des parcs nationaux de Lobéké, Boumba Bek et Nki, sous l'égide de l'association des peuples autochtones Baka ASBABUK, ont signé un protocole d'accord de trois ans avec le gouvernement du Cameroun, représenté par le MINFOF. L'accord stipulait le libre accès des Baka aux ressources des parcs nationaux de Lobéké, Boumba Bek et Nki. Dans notre rapport 2021, nous avons mentionné que la signature de ce protocole d'accord était un premier pas vers le rétablissement des droits d'accès des communautés, mais que sa mise en œuvre avait été insuffisante pour diverses raisons. Le WWF s'engage à continuer de soutenir la mise en œuvre de cet accord et à explorer des solutions avec le gouvernement, les communautés et la société civile.

Après trois ans de mise en œuvre, le protocole d'accord a expiré le 26 février 2022. Plusieurs acteurs ont procédé à des évaluations du protocole d'accord pour comprendre comment il a contribué à améliorer l'accès du peuple Baka aux ressources des parcs et à faire davantage respecter les droits humains. L'évaluation la plus récente, qui s'est tenue en janvier 2022, était un processus multipartite initié par le MINFOF et les ASBABUK et coanimé par le WWF et RACOPY, le réseau des peuples autochtones. Les participants ont reconnu qu'en raison des expériences négatives se rapportant aux restrictions d'accès dans le passé et de la sensibilisation insuffisante des communautés au protocole d'accord, certaines communautés Baka n'ont pas bénéficié d'un meilleur accès aux parcs nationaux malgré le protocole d'accord. Ils ont convenu que le protocole d'accord n'avait pas été pleinement mis en œuvre et que certains Baka hésitaient encore à entrer dans les parcs (la mise en œuvre limitée est due à divers facteurs, y compris la sensibilisation, l'application éthique de la loi, la capacité et la portée – pour plus d'informations, se référer à la page 3 de la [mise à jour de la mise en œuvre de l'année 1](#)). Néanmoins, les Baka, le MINFOF et le WWF ont convenu que malgré une mise en œuvre limitée, l'accord est un outil important pour l'accès des peuples autochtones aux zones protégées et aux ressources naturelles, pour perpétuer la culture et les traditions des Baka et sauvegarder l'essence de leurs coutumes. Les Baka ont salué le renouvellement du protocole d'accord, qui devrait être signé en 2023.

Intégrer les leçons apprises dans le renouvellement et la révision du protocole d'accord avec les parties prenantes. Le WWF fournit une assistance financière et des conseils techniques, mais ne cogère pas les parcs avec le gouvernement camerounais. Cependant, nous souhaitons utiliser notre influence afin que le MINFOF comprenne l'intérêt que nous portons au protocole d'accord et nos attentes concernant les peuples autochtones et les droits humains. En janvier 2022, une délégation de haut niveau du WWF a rencontré le ministre camerounais des Forêts et de la Faune et le ministre des Affaires sociales et a ensuite tenu des consultations avec les Baka sur les perspectives d'une version et d'une mise en œuvre du protocole d'accord nettement améliorées. À peu près à la même période, et étant donné que la validité du protocole d'accord était sur le point d'expirer, des consultations approfondies entre RACOPY et divers acteurs ont conduit à la création d'un consortium pour soutenir les ASBABUK dans le processus de renouvellement du protocole d'accord.

Suivant une méthodologie et une feuille de route convenues, le consortium a consulté les communautés Baka et d'autres parties prenantes d'avril à juin 2022. Un projet de protocole d'accord a été discuté avec les communautés afin de recueillir leurs commentaires. La version acceptée par les communautés sera soumise au MINFOF et aux différents acteurs impliqués dans la gestion des aires protégées concernées et de leurs environs, y compris aux acteurs représentant les nouvelles zones géographiques proposées dans le cadre du protocole d'accord révisé. Il s'agit des autorités des parcs nationaux de Lobéké, Boumba Bek et Nki, et de la réserve de faune de Ngoyla, des délégations divisionnaires et régionales du MINFOF, des représentants des

concessions forestières et de la chasse sportive, des représentants du ministère des Affaires sociales et des chefs traditionnels. La version résultant de ces discussions sera soumise au MINFOF pour signature début 2023.

La création du consortium chargé de soutenir les ASBABUK était déterminante dans le processus de renouvellement du protocole d'accord et pour justifier de l'utilité et de la pertinence de l'accord. Le consortium a offert aux membres un espace pour échanger, mettre de côté leurs différences et fusionner leurs ressources au profit des communautés Baka.

Le nouveau protocole d'accord couvrira une zone géographique plus étendue que le précédent. Il couvre quatre aires protégées et leurs zones tampons : les parcs nationaux de Lobéké, Boumba Bek et Nki et la réserve de faune de Ngoyla. Le nouveau protocole d'accord aborde diverses questions relatives à la participation et à la représentativité des Baka, soulevées dans les évaluations du premier protocole d'accord. Il s'agit notamment : (i) des questions relatives à la relation entre les Baka et les éco-gardes ; (ii) de l'information et de la sensibilisation des communautés et des autres parties prenantes au sujet du MoU ; (iii) des terres privées contiguës entourant les zones protégées ; (iv) du suivi et de l'évaluation ; et (v) de la mise en œuvre.

Un plan de mise en œuvre pour la première année du nouveau protocole d'accord a été élaboré, avec des rôles et des responsabilités clairement définis. La mise en œuvre effective de ce nouveau protocole d'accord renforcera les progrès vers la restauration des droits d'accès des populations autochtones aux ressources des zones protégées du Cameroun. L'un des défis à venir est de maintenir la dynamique créée par le consortium dans la mise en œuvre du plan d'action du protocole d'accord, et de mobiliser les ressources nécessaires au processus.

Nous avons tiré des enseignements de l'expérience du consortium sur la manière d'améliorer notre engagement pour une meilleure collaboration avec les parties prenantes, y compris avec les communautés. À l'avenir, dans notre travail de soutien aux communautés, nous rechercherons des synergies avec d'autres acteurs locaux pour une plus grande efficacité. Nous utiliserons régulièrement cette approche dans les paysages où nous agissons.

Un autre enseignement avéré est l'efficacité des équipes mixtes de membres de la communauté (Bantous, Baka) et de éco-gardes pour surveiller les clairières des parcs nationaux de Boumba Bek et de Nki. Ce système a enregistré les résultats positifs suivants : (i) une collaboration renforcée entre les éco-gardes et les communautés dans le suivi des activités liées à la faune sauvage ; (ii) une gestion communautaire plus forte de la zone protégée et des prises de décision liées ; et (iii) la génération de revenus pour les communautés afin d'améliorer leurs conditions de vie.

En avril 2022, le WWF a finalisé les études sur l'extension potentielle de ce système à d'autres sites du parc national de Nki dans le TRIDOM. Nous continuerons à partager cette expérience avec tous nos partenaires et chercherons à l'étendre à tous les sites où nous travaillons.

2. Soutenir les mécanismes de règlement des plaintes.

Comme indiqué dans la réponse de gestion, le WWF s'est engagé à soutenir les mécanismes de règlement des plaintes au niveau du paysage dans les parcs nationaux de Lobéké, Boumba Bek et Nki dans le sud-est du Cameroun. Le mécanisme de règlement des plaintes est déjà opérationnel depuis décembre 2021 dans les parcs nationaux de Boumba Bek et Nki, qui se trouvent du côté camerounais du TRIDOM (parc trinational Dja-Odzala-Minkébé), et depuis 2017 à Lobéké, du côté camerounais du complexe de conservation transfrontalier du Trinational de la Sangha (TNS). Nous sommes en train d'étendre ce mécanisme au parc national de Campo Ma'an dans le cadre du projet FEM 7 du Fonds pour l'environnement mondial. L'extension du mécanisme de règlement des plaintes est prévue pour les paysages côtiers dans le cadre de la prochaine phase du projet *Leading the Change Phase II*. Cette extension s'ajoute au mécanisme de recours du WWF-Cameroun au niveau national.

Le mécanisme de règlement des plaintes local du TNS a subi des changements dans son organisation et sa mise en œuvre. Il était auparavant administré par le CEFAID, organisation de la société civile camerounaise axée sur la gestion durable des ressources naturelles. Le mécanisme est désormais coordonné par RACOPY et mis en

œuvre sur le terrain par les organisations membres de RACOPY, dont le CEFAID. Une session de renforcement des capacités pour les membres de RACOPY en 2021 a permis d'harmoniser la compréhension par les membres du mécanisme de règlement des plaintes et de définir les spécificités de sa mise en œuvre pour chaque paysage. RACOPY considère que le mécanisme de règlement des plaintes est encore dans sa phase expérimentale (recherche-action), et s'attend à ce qu'il évolue au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

RACOPY évalue le mécanisme de règlement des plaintes tous les trois mois dans le cadre de ses assemblées générales. Au cours de ces réunions, chaque partenaire de mise en œuvre rend compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du mécanisme, et les membres de RACOPY font des observations et formulent des recommandations. La coordination par RACOPY permet de garantir le suivi des recommandations entre chaque assemblée générale. En parallèle, le WWF organise des réunions avec RACOPY et ses organisations membres qui mettent en œuvre le mécanisme de règlement des plaintes dans deux des paysages d'intervention du WWF : le TNS et le TRIDOM. Ces réunions permettent de clarifier la relation entre le mécanisme de règlement des plaintes et le WWF, notamment en ce qui concerne l'indépendance de ce mécanisme lorsqu'il bénéficie d'un financement du WWF.

Après avoir analysé les défis et les limites à la mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes à Lobéké, rapportés dans la mise à jour de la mise en œuvre de l'année 1, nous avons élaboré un plan de renforcement des capacités pour le CEFAID. Un financement du gouvernement allemand a été mobilisé et permettra au CEFAID de mettre correctement en œuvre les mécanismes de règlement des plaintes pour les trois prochaines années. Ce financement aidera le CEFAID à intensifier sa présence, à accélérer le traitement des cas d'abus signalés et à renforcer sa proximité avec les communautés. Ce projet prévoit également des évaluations régulières de la mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes par le CEFAID en collaboration avec RACOPY. Une évaluation de la première année du projet est actuellement en cours. Les résultats de cette évaluation fourniront au CEFAID et à RACOPY des informations sur la manière d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes dans les zones de projet de conservation.

Il est important de noter que la viabilité financière du soutien au mécanisme de règlement des plaintes varie selon les paysages. Sa mise en œuvre nécessite des ressources humaines, matérielles et financières importantes, que RACOPY ne possède pour le moment pas. Le WWF continue de travailler avec RACOPY et la Commission nationale des droits humains du Cameroun afin de faciliter la mise en œuvre effective du mécanisme de règlement des plaintes, de renforcer les capacités des organisations membres de RACOPY et de garantir l'indépendance du mécanisme, notamment en matière de financement.

De janvier 2022 à juin 2022, le mécanisme de règlement des plaintes administré par le CEFAID dans le parc national de Lobéké et dans certaines parties du parc national de Boumba Bek a enregistré les plaintes des communautés locales, principalement liés à des différends fonciers. Dans le TRIDOM, le mécanisme de règlement des plaintes est actuellement actif dans 12 communautés. Depuis décembre 2021, environ 200 parties prenantes ont été informées du mécanisme de règlement des plaintes. Pour la référence au mécanisme de recours du WWF-Cameroun au niveau national, voir : https://cameroon.panda.org/speak_up/

3. Améliorer la formation des éco-gardes en matière de droits humains.

Le WWF soutient le gouvernement du Cameroun dans la réalisation de ses activités de conservation. Alors que le gouvernement camerounais gère les parcs nationaux et emploie les éco-gardes qui y patrouillent, le WWF apporte son soutien en matière de logistique, de conseils techniques, de financement et de projets d'infrastructure à petite échelle. Le WWF soutient également les cours et les formations régulières de mise à niveau des éco-gardes, notamment en matière de droits humains et de procédures d'application de la loi. Chaque année, nous organisons au moins une session de formation sur les droits humains. Cette formation sur les droits humains est réalisée dans les zones protégées et conservées suivantes : Lobéké, Boumba Bek, Nki et Ngoyla.

En mai 2022, avec le soutien de la Commission nationale des droits humains du Cameroun et du barreau camerounais, le WWF a organisé une formation sur les droits humains au parc national de Lobéké à destination des éco-gardes, des responsables de safaris de chasse, des militaires, des policiers et des communautés ASBABUK. Au total, 79 personnes ont participé à cette formation. La formation s'est concentrée

sur les thèmes suivants : (i) le respect des droits humains et les bonnes pratiques dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages ; (ii) l'introduction au problème de la criminalité liée aux espèces sauvages et la stratégie de réponse ; (iii) les étapes de mise en œuvre de la loi sur la faune ; (iv) le protocole d'accord MINFOF-ASBABUK et ses implications pour les droits des communautés et les opérations de lutte contre le braconnage. Un plan de suivi a été élaboré et permettra de mesurer l'impact de la formation sur l'amélioration du respect des droits humains dans les opérations de surveillance. Le défi consiste à maintenir cet élan et à continuer de proposer au moins une session de formation par an.

Le MINFOF du Cameroun aborde les questions des droits humains et de la gestion des zones protégées. Le WWF soutient également le MINFOF dans le développement d'un système de bonus révisé pour les éco-gardes gouvernementaux, qui sera appliqué par le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du code de conduite révisé. Le système de bonus révisé et le code de conduite récemment élaboré pour les éco-gardes ont été soumis au ministre des Forêts et de la Faune pour signature. Le MINFOF prévoit également d'intégrer des modules de formation sur les droits humains dans les grandes écoles qui forment les agents de l'État et les cadres du corps forestier. L'introduction de cours et de compétences en matière de droits humains dans les programmes de formation des établissements d'enseignement de base et supérieur constitue une avancée majeure afin d'améliorer la qualité de la formation du personnel forestier (éco-gardes). Les établissements de formation comprennent l'École de Faune de Garoua, l'École Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo et la faculté d'agronomie et des sciences agricoles de Dschang. Le WWF travaille également avec le MINFOF, les centres universitaires, le ministère de l'éducation et d'autres acteurs afin de développer ces modules de formation en ce que l'on appelle des « compétences d'action » dans le domaine de l'éducation au développement durable.

Toutefois, l'amélioration des capacités par la formation n'a qu'une portée limitée. Sans amélioration du contrôle et de la responsabilité, il est peu probable que de réelles améliorations sur le terrain soient durables. Le MINFOF s'est engagé à développer et à tester le cadre du projet d'impact FEM 7 – un modèle de gouvernance innovant pour la gestion des aires protégées au Cameroun. Le WWF s'est engagé à accompagner le MINFOF dans cette réflexion en facilitant les discussions et les consultations entre les différents acteurs travaillant dans les aires protégées du Cameroun et ceux du secteur privé. Il est important de noter qu'en raison de contraintes financières, la formation des éco-gardes n'a pas été achevée pour les parcs nationaux de Boumba Bek ou de Nki cette année.

4. Intégrer les sauvegardes environnementales & sociales et les politiques sociales dans notre travail.

Le WWF a débuté des évaluations et a mené des consultations avec les parties prenantes afin de développer des plans d'atténuation des risques liés à ses activités dans le TNS et le TRIDOM. Les phases d'étude pour les parcs nationaux de Lobéké et TRIDOM ont été achevées en 2021, et la documentation a été soumise au bureau régional du WWF pour l'Afrique, puis approuvée par le Comité international d'assurance qualité du WWF.

La catégorisation des paysages est également en cours pour le Lobéké et le TRIDOM. Pour les paysages du TNS et du TRIDOM, les consultants ont commencé à préparer des plans d'atténuation. Ces plans d'atténuation seront élaborés par le biais de consultations menées par les consultants et les organisations locales avec les communautés locales ainsi que d'autres parties prenantes. Cet engagement permettra d'obtenir une image plus claire des risques associés aux activités du WWF et de la manière de les aborder et de les atténuer. Cela favorisera également la coordination et la cohérence de l'ensemble du travail du WWF au Cameroun, grâce à la mise en œuvre du processus normalisé de l'ESSF. Ces plans amélioreront considérablement la façon dont le WWF fonctionne dans ces paysages et la façon dont nous nous engageons avec les parties prenantes, en particulier avec les peuples autochtones et les communautés locales, gestionnaires du développement durable.

5. Finaliser notre stratégie socio-économique.

La stratégie socio-économique du WWF-Cameroun a été finalisée en août 2022 sur la base de consultations approfondies avec les peuples autochtones et les représentants des communautés locales en matière de développement durable entre janvier et juin 2021 dans les paysages où le WWF-Cameroun opère. Lors de ces consultations, il a été demandé aux communautés ce qu'elles attendaient du WWF en termes de stratégie

d'engagement et d'approche de la conservation, ainsi que les activités les plus susceptibles de favoriser leurs moyens de subsistance. Ce retour d'information a guidé le développement de la stratégie socio-économique, qui soutiendra et rendra plus efficace l'engagement du WWF-Cameroun auprès des communautés. Cette stratégie incitera le WWF à adapter ses domaines d'intervention pour répondre aux attentes et aux besoins des communautés. La stratégie socio-économique sera rendue publique début 2023.

B. République centrafricaine

(1) Introduction, contexte, résumé⁴

Histoire. Le complexe d'[aires protégées de Dzanga-Sangha](#) (DSPA) est une zone protégée de 440.000 hectares située dans le sud-ouest de la République centrafricaine (RCA), dans la préfecture de Yobé-Sangha. Créée en 1990 par le gouvernement de la RCA avec le soutien du WWF, la DSPA englobe une zone à usages multiples, la réserve spéciale de forêt dense de Dzanga-Sangha et le parc national de Dzanga Ndoki. Le paysage du Trinationnel de la rivière Sangha est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. La DSPA est un bastion de l'espèce vulnérable qu'est l'éléphant de forêt d'Afrique, et d'autres espèces sauvages emblématiques et menacées, telles que le gorille des plaines occidentales.

La RCA a été confrontée à des conflits périodiques et à des troubles civils. Le pays a subi deux coups d'État violents au cours des 30 dernières années, en 1995 et en 2013, en plus d'autres tentatives échouées. Des élections ont eu lieu en 2016, portant au pouvoir le président Faustin-Archange Touadéra. Plus tard, l'instabilité s'est répandue au-delà de la capitale Bangui. À Bangui, où la situation sécuritaire est moins volatile, les activités criminelles et les milices restent un obstacle à une gouvernance forte.

Malgré les troubles actuels, la DSPA continue de jouir d'une paix et d'une stabilité relative. À ce jour, Dzanga-Sangha reste la seule zone sûre (zone verte) que l'ONU reconnaît en RCA en dehors de sa capitale. La présence historique et les actions efficaces du programme de la DSPA, qui datent de plusieurs décennies, sont les principales raisons justifiant la situation sensiblement différente en matière de sécurité. La DSPA compte sur la présence de éco-gardes professionnels et formés, et intègre le rôle essentiel de la zone protégée dans le soutien de l'économie locale – tous ces éléments ont contribué à la création de cet environnement socio-économique et politique stable.

Les Ba'Aka, peuple de chasseurs-cueilleurs traditionnels, habitent depuis longtemps la zone qui englobe aujourd'hui la DSPA. Lorsque des colons venus de l'extérieur de la région sont arrivés et ont établi des communautés, ils ont traité les Ba'Aka comme des citoyens de seconde zone, leur refusant l'accès aux certificats de naissance, au vote, à l'éducation, aux soins médicaux institutionnels et aux recours juridiques contre les mauvais traitements. Certaines de ces discriminations persistent encore aujourd'hui. Le WWF a vu dans la création de la DSPA non seulement un mécanisme puissant de conservation des divers écosystèmes et de la faune de la région, mais aussi une occasion d'aider les peuples Ba'Aka, historiquement maltraités, à avoir une plus grande liberté dans la gestion de leurs terres et de leurs ressources.

Le travail du WWF à Dzanga-Sangha visait également à garantir que les voix traditionnellement négligées soient entendues – qu'il y ait un lieu et un processus pour exprimer et résoudre les conflits sur un pied d'égalité. Pendant de nombreuses années, ce travail à Dzanga-Sangha (et dans de nombreux autres projets du WWF) était largement informel. Mais en 2016, en partenariat avec le Centre des droits humains et l'association communautaire Ba'Aka, ce système – connu sous le nom de système de résolution des conflits et des plaintes – a été formalisé et est devenu un modèle sur la façon d'offrir un chemin vers la justice et une voix aux gens lorsque les choses tournent mal, en particulier dans les zones à haut risque. Le centre compte un avocat, un agent de liaison communautaire adjoint et 26 observateurs dans les villages, dont 85 % sont des Ba'Aka.

Pour améliorer encore l'inclusion, le comité de suivi qui est l'organe décisionnel le plus élevé de la DSPA – comprend désormais un représentant des communautés locales et un observateur de la communauté Ba'Aka ainsi qu'un observateur issu des groupes de femmes.

Soutien au développement socio-économique. Depuis le début du travail du WWF dans ce paysage en 1990, le WWF a investi dans le soutien au bien-être et aux moyens de subsistance des communautés. Ce travail a notamment consisté à soutenir l'éducation, ainsi que les services de santé :

⁴ Comme documenté dans la [réponse de gestion](#) et le [rapport de l'année 1](#).

- **Soutien, depuis la création du Centre des droits humains, à l'enregistrement de plus de 500 certificats de naissance** pour des enfants autochtones Ba'Aka, qui pourraient sinon se voir refuser les droits fondamentaux de la citoyenneté, comme la possibilité d'aller à l'école, de trouver un emploi rémunéré, de voter ou de se présenter aux élections.
- **Services médicaux gratuits** fournis aux membres de la communauté Ba'Aka dans un hôpital soutenu par le WWF. Il existe également un service médical mobile qui se rend dans les campements Ba'Aka reculés afin de fournir des vaccinations et des services médicaux selon les besoins, et afin de faire venir des spécialistes pour traiter les cas compliqués.
- **Désignation de la réserve spéciale de Dzanga-Sangha, d'une superficie de 315 900 hectares**, comme zone à usage mixte au sein de la DSPA, permettant aux communautés Ba'Aka et autres de chasser, de chercher des produits forestiers et de se livrer à d'autres pratiques traditionnelles.

2020-2021. Plus récemment, nous nous sommes efforcés de faire progresser les engagements pris dans le cadre du rapport de [réponse de la direction](#) et les actions documentées dans la [mise à jour de la mise en œuvre de l'année 1](#). Pour mener à bien notre mission par le biais d'une conservation plus inclusive, notre travail de 2020-2021 a inclus les éléments suivants :

- **Soutenir le Centre des droits humains.** Le WWF a contribué à la création et continue de soutenir le Centre des droits humains de Bayanga et travaille en étroite collaboration avec le Fonds fiduciaire du Trinational de la Sangha afin de rattacher le centre comme faisant partie intégrante de la future Fondation Dzanga Sangha.
- **S'associer à la formation des éco-gardes.** Le WWF-RCA a signé un accord avec Chengeta Wildlife concernant la formation et le tutorat continu des éco-gardes de la DSPA. En partenariat avec le WWF, Chengeta Wildlife a développé un programme de formation pour les éco-gardes qui intègre les droits humains et les politiques sociales basées sur les normes internationales.

2021-2022. Le WWF-RCA a continué à prendre des mesures en 2022 (développées dans le « rapport sur les résultats 2022 ») :

1. **Poursuivre notre soutien au Centre des droits humains.** Le WWF s'engage à travailler à l'amélioration de la durabilité et de l'indépendance du Centre des droits humains de Bayanga. Cette année, nous avons poursuivi nos efforts afin de soutenir le financement du Centre des droits humains par le biais de la Fondation pour le Trinational de la Sangha.
2. **Garantir un partenariat permanent pour la formation des éco-gardes.** Le WWF s'est engagé à améliorer la formation continue relative aux droits humains qu'il dispense aux éco-gardes avec le soutien de ses experts en matière de sauvegarde et en s'aidant des bonnes pratiques internationales. Nous avons continué à travailler avec [Chengeta Wildlife](#) (disponible en français) pour intégrer les droits humains dans les programmes de formation des éco-gardes, soutenir des processus de recrutement inclusifs et partager notre expertise en matière de suivi.
3. **Collaborer avec le ministère de la Justice.** Mettre en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales grâce à un partenariat renforcé avec le ministère de la Justice de la RCA.

Défis et enseignements tirés. Si les progrès susmentionnés ont été observés, certains défis subsistent :

- le renforcement de la capacité institutionnelle du Centre des droits humains de Bayanga reste un défi. Le centre doit renforcer sa propre gestion et sa capacité financière, notamment pour être en mesure de gérer des subventions plus importantes. Ce renforcement institutionnel est nécessaire afin de permettre au centre de devenir une entité totalement indépendante et de garantir aux donateurs nationaux et internationaux que le centre gère efficacement leur soutien financier, comme le recommande le rapport du panel indépendant.

(2) Rapport sur les résultats 2022

Des informations plus détaillées sur les points décrits ci-dessus sont fournies ci-dessous.

1. **Poursuivre notre soutien au Centre des droits humains.** Œuvrer en faveur d'un financement durable du Centre des droits humains par le biais de la Fondation pour le Trinationnel de la Sangha (FTNS).

Le [Centre des droits humains](#) est présent à Bayanga – plus grande ville de la région – depuis 2015, et est administré par une organisation indépendante de défense des droits humains, la *Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées* (MEFP). Le WWF a contribué à la création du centre et a fourni assistance technique et financement. Le centre œuvre au respect des droits humains et apporte un soutien juridique et judiciaire aux victimes de mauvais traitements et d'autres abus punissables par la loi en RCA.

Le centre est reconnu et respecté par les communautés locales. En plus de fournir des certificats de naissance et d'autres documents juridiques pour aider les personnes à faire valoir leurs droits en tant que citoyens, il est également devenu le lieu où les plaignants se rendent désormais pour exposer leurs plaintes. Dans un pays en proie à la violence et à l'instabilité, l'existence du centre a un effet dissuasif sur le recours à la force comme moyen de régler les différends entre les membres de la communauté. Le centre dispose d'un mécanisme de gestion des plaintes, qui a été élaboré avec la participation des membres de la communauté et validé par toutes les parties lors d'un atelier organisé à Bayanga.

Le Centre des droits humains mène également des campagnes de sensibilisation et promeut l'égalité des droits des populations autochtones, en particulier des Ba'Aka. Elle préconise que les Ba'Aka soient considérés et inclus dans tous les organes de représentation sociale, tels que les comités de développement local et les mairies. Le Centre des droits humains mène également des actions d'éducation et de formation afin de promouvoir l'égalité des droits des populations autochtones.

L'amélioration des efforts de sensibilisation s'est traduite par une plus grande utilisation du Centre des droits humains de Bayanga entre janvier et juillet 2022. Pour la référence au mécanisme de recours de Dzanga-Sangha, voir : <https://dzanga-sangha.org/complaintresolution/>

Partager les leçons apprises et les reproduire. Le centre est devenu un véritable modèle pour la RCA et sa région. Au niveau national, une organisation partenaire, *African Parks Network*, a contacté le WWF afin de comprendre et d'apprendre du centre de Bayanga pour son travail dans la réserve naturelle de Chinko, à l'est du pays. L'ONG souhaite reproduire le modèle de Bayanga. Dans la même veine, dans le cadre du travail du WWF dans la réserve forestière de Ngotto située à mi-chemin entre Dzanga-Sangha et Bangui, un centre pour les droits humains comme celui de Bayanga sera créé grâce à un financement de la Banque mondiale.

Au niveau régional, le parc national de Lobéké au Cameroun a cherché à reproduire le modèle de Bayanga, et a également demandé un échange de connaissances entre les deux centres. En République du Congo, le parc national de Nouabalé Ndoki s'efforce également de reproduire ce modèle.

Les progrès suivants ont été réalisés en 2022 :

- obtention d'un financement de la FTNS pour permettre au centre de fournir une assistance juridique et judiciaire aux victimes d'abus ou de maltraitance. Ce financement est acheminé via le WWF-RCA dans le cadre du plan de travail annuel de Dzanga-Sangha ;
 - définition du Centre des droits humains comme point central du WWF-RCA – en plus d'être le premier point de contact, les membres du personnel aident le directeur du centre à collecter les données et à faire un rapport mensuel envoyé à la direction de Dzanga-Sangha ;
 - l'approbation d'un mécanisme de gestion des plaintes, signé par toutes les parties prenantes, qui sert désormais de référence aux plaignants.
2. **Maintenir continuellement le partenariat pour la formation et le suivi des éco-gardes.** Collaborer avec Chengeta Wildlife afin d'intégrer les droits humains dans les programmes de formation des éco-

gardes, de soutenir les processus de recrutement inclusifs et de partager l'expertise en matière de suivi.

Recrutement inclusif. Chengeta Wildlife a soutenu le recrutement de 25 éco-gardes en 2022 par le biais d'un processus de recrutement ouvert et transparent ; 12 éco-gardes s'identifient désormais comme issus des peuples autochtones et, en outre, 12 des 128 éco-gardes opérant dans la DSPA sont des femmes.

L'intégration de membres des communautés autochtones dans les effectifs des éco-gardes démontre la valeur accordée aux connaissances autochtones des paysages et des écosystèmes. Des collègues non autochtones ont bénéficié des connaissances et du savoir-faire de collègues autochtones lors de missions conjointes. Le WWF soutient les mesures prises pour refléter la diversité de la société locale dans la composition des effectifs des éco-gardes. Nous espérons que cette diversité contribuera à réduire davantage les conflits entre les éco-gardes et les communautés locales en renforçant les sentiments de respect et de compréhension.

Formation. Le WWF-RCA s'associe à Chengeta Wildlife pour la formation et l'encadrement continu des éco-gardes de la DSPA. En collaboration avec le WWF, Chengeta Wildlife a développé un programme de formation pour les éco-gardes qui intègre les droits humains et les politiques sociales basées sur les normes internationales.

L'année dernière, le nombre de modules sur les droits humains dans le programme de formation des éco-gardes de Chengeta Wildlife a augmenté. En juin 2022, Chengeta Wildlife a achevé une formation ciblée sur les droits humains pour tous les éco-gardes de Dzanga-Sangha, actuellement au nombre de 128.

Suivi. Les éco-gardes sont employés par Dzanga-Sangha depuis la création de l'aire protégée en 1990, et contribuent activement au succès de la conservation. Ces derniers ont déjà confisqué plus de 3 000 armes à feu, 26 000 munitions et 750 000 pièges. Grâce aux efforts des éco-gardes, les populations d'éléphants en déclin se sont reconstituées et les populations de grands singes restent stables. Au cours de l'année écoulée, le WWF a collaboré avec son partenaire Chengeta Wildlife pour aider les équipes de lutte contre le braconnage à utiliser et à analyser les données collectées via l'outil spatial de suivi et de rapport (SMART). SMART est un système technologique qui fournit une plateforme pour collecter, mesurer et évaluer les données afin d'améliorer l'efficacité des efforts de conservation de la faune et du contrôle de l'application de la loi.

Les éco-gardes de Dzanga-Sangha font également partie d'une structure de gouvernance innovante basée au camp de Niangouté, au sud de Dzanga-Sangha. Elle est composée de personnel des trois nations du site du patrimoine mondial Trinational de la Sangha qui patrouille conjointement la frontière entre ces pays.

3. **Collaborer avec le ministère de la Justice.** Mettre en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales grâce à un partenariat renforcé avec le ministère de la Justice de la RCA.

Le WWF a renforcé sa coopération avec le ministère de la Justice de la RCA. L'objectif est d'améliorer la compréhension des sauvegardes environnementales et sociales en tant que facteur essentiel de la cohésion sociale. Cette collaboration offre également l'opportunité de solliciter un soutien plus fort de la part du ministère de la Justice afin que celui-ci puisse mieux prendre en charge les victimes.

Dans ce contexte, en août 2022, le WWF a soutenu financièrement le déplacement d'une équipe de la cour d'appel de la province de Bouar. L'équipe composée de cinq personnes a visité et contrôlé tous les tribunaux, les cliniques juridiques et les prisons relevant de la juridiction de la Cour. Cette visite était la première en deux ans. Les objectifs comprennent l'identification de tous les cas liés à des incidents de braconnage transfrontalier, ainsi que les cas de violence à caractère sexiste et les cas d'abus présumés envers les communautés autochtones qui n'ont pas encore été jugés.

C. République démocratique du Congo

(1) Introduction, contexte, résumé⁵

Histoire. Le WWF est établi en République démocratique du Congo (RDC) depuis le début des années 80 et a joué un rôle important dans la création ou la gestion de la plupart des aires protégées, notamment celles de Virunga, Kahuzi-Biega, Salonga et la réserve de faune à Okapis. Nous sommes actifs à la Salonga par le biais d'un accord de cogestion depuis 2015.

Le parc national de la Salonga (PNS) se trouve dans le paysage forestier de la Salonga-Lukenie-Sankuru, dans la région centrale de la RDC. Ce paysage s'étend sur quelques 10 millions d'hectares. Le parc couvre une superficie de 3,4 millions d'hectares, ce qui en fait le plus grand parc de forêt tropicale du continent africain et la troisième plus grande forêt tropicale protégée du monde. La région est un bastion de la biodiversité – un habitat essentiel pour les bonobos (dont on estime qu'ils représentent 40 % de la population mondiale restante), les éléphants de forêt, le paon du Congo et d'autres espèces menacées.

L'organisme responsable des aires protégées en RDC est l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), entreprise publique sous la supervision du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. La loi de la RDC interdit la plupart des activités dans les parcs nationaux et autres zones protégées, notamment l'introduction d'armes à feu et autres armes de chasse dans les limites du parc, la pêche sous toutes ses formes, la chasse ou la mise à mort d'animaux sauvages, sauf en cas de légitime défense, ainsi que la construction de maisons, de fermes et d'abris.

La faiblesse de la gouvernance, l'insuffisance des infrastructures et des services gouvernementaux, l'éloignement du paysage et d'autres facteurs font de la Salonga un environnement particulièrement complexe au sein duquel opérer.

Soutien au développement socio-économique. En partenariat avec l'ISCO, l'Oxfam et d'autres ONG, le WWF a soutenu les efforts visant à favoriser les moyens de subsistance des communautés en se basant sur l'amélioration des techniques agricoles, l'accès au marché, le renforcement des structures de gouvernance communautaire et la création de chaînes de valeur. Le WWF-RDC a favorisé les activités de développement socio-économique au sein des communautés vivant dans le paysage, notamment :

- **la foresterie sociale.** Récemment, l'accent a été mis sur la foresterie sociale et sur l'octroi de droits d'occupation et d'accès aux communautés vivant dans la forêt, par la désignation de concessions communautaires, autorisées par la nouvelle législation nationale, avec le soutien du gouvernement, du WWF, de donateurs publics et d'autres organisations de conservation. Le WWF a commencé à travailler avec les communautés dans tout le pays afin d'établir des concessions communautaires, où les droits ont été cédés. Quarante concessions de ce type ont été créées à travers la RDC, dont six à la Salonga, dans l'attente de la signature du gouverneur de la province de Tshuapa.
- **l'agriculture.** Le WWF a contribué à la création de 499 comités de développement local, organisations d'agriculteurs et associations de producteurs de café.
- **le développement communautaire.** Le WWF et les autres partenaires de développement sont essentiels étant donné la présence limitée des gouvernements institutionnels dans la région. Le WWF a appuyé le développement de deux centres de santé communautaires, soutenu des micro-entreprises (par exemple, de fabrication de savon) et investi dans l'alphabétisation des BaTwa. Les dépenses relatives au projet des salaires du personnel et les autres coûts opérationnels contribuent également à l'économie locale.

2020-2021. Plus récemment, le WWF s'est employé à faire progresser les engagements de la [réponse de gestion](#) au rapport du panel indépendant, et les actions documentées dans la [mise à jour de la mise en œuvre de l'année 1](#) afin de remplir notre mission à travers une conservation plus inclusive. En RDC, le WWF a conditionné son engagement futur avec l'ICCN pour l'établissement d'un nouveau partenariat qui intègre

⁵ Comme documenté dans la [réponse de gestion](#) et le [rapport de l'année 1](#).

mieux les droits humains et la responsabilité. Nous nous y sommes engagés dans la réponse de gestion et avons rendu compte de sa mise en œuvre dans le rapport d'avancement de l'année 1.

Nos travaux de 2020-2021 ont porté sur les points suivants :

- **une direction des droits humains par l'ICCN.** En 2020, avec le soutien du WWF, l'ICCN a créé une direction interne chargée de superviser le respect des obligations en matière de droits humains. Le mandat de cette direction inclut tous les parcs nationaux et consiste à s'assurer que les cas de violation des droits humains sont remontés, examinés et traités.
- **un accord avec l'ICCN.** Le WWF a négocié un nouvel accord de partenariat qui répond aux conditions énoncées dans la réponse de gestion, notamment que toutes les opérations et activités d'application de la loi soient conformes aux principes du WWF sur l'application de la loi et les éco-gardes et que le guide de conduite s'applique à tout le personnel de l'ICCN responsable de l'application de la loi. L'opposition du WWF au déplacement des communautés a également été affirmée dans le nouvel accord de partenariat ICCN/WWF. L'accord a été signé en 2021 pour une durée de cinq ans.
- **le lancement d'un guide de conduite.** Comme indiqué dans la réponse de gestion, nous avons co-développé avec l'ICCN un guide de conduite pour les éco-gardes gouvernementaux de la Salonga, basé sur les normes internationales, qui servira également de base aux révisions et à l'amélioration des codes de conduite et des procédures convenus au niveau national. Le guide de conduite pour les éco-gardes est utilisé depuis décembre 2019, et tous les éco-gardes signent désormais le code à la fin de leur cycle de formation.
- **un symposium sur les droits humains.** Reconnaisant la nécessité d'une collaboration entre les organisations de conservation et de défense des droits humains dans le pays et les donateurs, le WWF a soutenu l'organisation du symposium de mai 2021 sur les droits humains afin de discuter des actions que l'autorité du parc devrait prendre pour accroître la protection, et au cours duquel la nouvelle direction des droits humains de l'ICCN a été présentée aux donateurs et aux ONG partenaires.

2021-2022. Au cours de la deuxième année qui a suivi la publication des recommandations du groupe d'experts, le WWF et l'ICCN ont établi une relation de travail plus étroite, ainsi qu'un meilleur alignement et un accord sur la nécessité d'adopter une approche de l'application de la loi basée sur les droits humains dans le pays.

Comme mentionné ci-dessus, le WWF et l'ICCN ont navigué la première année dans le cadre du nouvel accord de partenariat pour la cogestion du parc national de la Salonga, signé en octobre 2021 et en vigueur pour cinq ans. Dans le cadre de cet accord, les responsabilités permanentes et principales de l'ICCN sont la gestion du personnel chargé de l'application de la loi et du respect de la loi, ainsi que la sécurité du site. L'ICCN est assisté dans la formation et la stratégie d'application de la loi par Chengeta Wildlife, une ONG internationale spécialisée dans l'application de la loi liée à la conservation. Chengeta Wildlife et le WWF entretiennent un partenariat à long terme qui a été prolongé par un nouveau protocole d'accord en juin 2022.

Le WWF fournit un soutien technique, administratif et logistique et recherche des financements pour le projet de la Salonga. Les responsabilités partagées comprennent l'élaboration de protocoles pour le site, la gestion du parc, la recherche et la bio-surveillance, la mise en œuvre d'activités de développement rural avec les communautés de la zone tampon, l'établissement d'un mécanisme de règlement des plaintes et la promotion d'une meilleure gouvernance inclusive. Ce travail s'est poursuivi en 2022.

L'engagement de partenaires ayant une expertise en matière d'application de la loi (Chengeta Wildlife) et de droits humains (JUREC, ONG nationale) a contribué de manière significative à l'objectif de promouvoir une application de la loi éthique dans le parc. Ces actions font partie d'un effort plus large et systématique pour renforcer la protection des droits humains dans le contexte de la gestion des aires protégées en RDC. La création de conditions opérationnelles permettant la protection des droits humains – que ce soit par le biais de politiques ou de réformes – nécessite une multitude d'acteurs, dont le gouvernement, les donateurs et d'autres organisations de conservation et de développement. Dans le cadre de la négociation d'un accord de

partenariat avec l'ICCN, nous avons continué à faire pression pour un changement des systèmes afin de renforcer la protection des droits humains par le gouvernement, en particulier concernant les peuples autochtones.

En 2022, des progrès ont été réalisés avec l'ICCN qui a adopté un mécanisme de règlement des plaintes à mettre en œuvre dans toutes les zones protégées du pays. Le mécanisme de règlement des plaintes a été influencé par celui élaboré pour la Salonga et s'y conforme étroitement.

Défis et enseignements tirés. Si les progrès susmentionnés ont été enregistrés, des défis subsistent :

- **le financement.** Des retards dans la réception du financement ont été enregistrés en 2022, ce qui a eu un impact sur la mise en œuvre du plan opérationnel du parc. Cette situation a entraîné des licenciements de personnel, l'arrêt des activités de développement rural et de l'exécution des obligations contractuelles envers l'ICCN, ainsi que le blocage des projets centrés sur la démarcation volontaire des limites du parc et la sécurisation de la propriété communautaire des concessions forestières dans les zones tampons. Fin 2022, de multiples contrats de financement avec des donateurs des secteurs public et privé ont été signés, offrant des perspectives financières pluriannuelles plus stables.
- **l'implication de Chengeta Wildlife.** L'engagement de Chengeta Wildlife comme partenaire à long terme permettra d'assurer un suivi régulier des performances des éco-gardes. Pour l'instant, cependant, et en raison d'un manque de financement, nous ne pouvons retenir l'exemple de Chengeta Wildlife que pour des blocs de formation périodiques. Du matériel de communication pour les éco-gardes a été acheté afin de construire le centre de commandement et de contrôle, élément clé d'un suivi efficace.
- **plaintes.** Bien que le mécanisme de règlement des plaintes commence à fonctionner et que des plaintes commencent à être enregistrés, dans certains cas, nous n'avons pas agi assez rapidement pour faire remonter correctement les problèmes.

(2) Rapport sur les résultats 2022

Des informations plus détaillées sur les points décrits ci-dessus sont fournies ci-dessous.

1. Faire progresser la professionnalisation de l'application de la loi.

L'une des dispositions clés de l'accord de partenariat ICCN/WWF est d'engager des formateurs professionnels en matière d'application de la loi. Le personnel du WWF en RDC n'est pas formé à l'application de la loi et le personnel de l'ICCN n'a pas eu l'occasion d'accéder à une formation à l'application de la loi conforme aux normes internationales. L'organisation sélectionnée pour l'application de la loi est Chengeta Wildlife, spécialisée dans la conservation et l'application de la loi dans le cadre du respect des droits humains. Cette organisation assure la formation continue des éco-gardes et donne des conseils sur les stratégies de protection des parcs, la planification des infrastructures et les besoins en équipement. Elle travaille également avec les gestionnaires de l'ICCN employés dans le parc afin d'accroître leur capacité à planifier et à mettre en œuvre une application éthique de la loi.

En 2019, le WWF a passé un contrat avec Chengeta Wildlife pour une première session de formation destinée à tous les éco-gardes et gestionnaires de l'ICCN, qui a été interrompue en raison des restrictions de déplacement dues à la COVID-19. Chengeta Wildlife a repris la session de formation interrompue en novembre 2021, avec une session de formation de base, incluant une formation sur le respect des droits humains, suivie par 266 éco-gardes. À l'issue de leur formation, tous les éco-gardes signent le code de conduite approuvé par l'ICCN et reçoivent le résumé des « 100 lignes » du code, qu'ils peuvent emporter avec eux en guise de référence.

En avril et mai 2022, une formation avancée a été organisée pour 27 éco-gardes, en se concentrant sur ceux affectés aux zones de patrouille les plus proches du siège de Monkoto. En octobre 2022, Chengeta Wildlife a débuté une session de formation de deux mois. La formation était divisée en deux volets. La première était théorique et formait les éco-gardes aux pratiques et procédures nécessaires à la protection de la faune

sauvage ; 34 éco-gardes ont participé à cette session. La deuxième session portait sur le développement du leadership et les droits humains, ainsi que sur l'utilisation de dispositifs de biosurveillance et de GPS qui permettent aux éco-gardes de recueillir des enregistrements précis des itinéraires de patrouille, de localiser les incidents et de réaliser des enquêtes sur la faune et la flore lors de leurs patrouilles régulières.

Chengeta Wildlife, en collaboration avec l'ICCN et avec le soutien du WWF, a également préparé un plan de développement des infrastructures et d'application de la loi. Huit postes de patrouille principaux seront ainsi placés le long des frontières du parc, ce qui permettra aux éco-gardes de contrôler les voies d'accès connues et potentielles des braconniers et de couvrir le terrain de manière plus efficace et plus complète lors des patrouilles régulières. Plus de 20 postes de patrouille actuellement occupés par deux personnes dans le parc seront fermés et le plan à long terme prévoit l'affectation d'un contingent stable de 38 éco-gardes à chacun des huit postes de patrouille les plus importants.

2. Intégrer les sauvegardes environnementales & sociales et les politiques sociales dans notre travail.

La mise en place d'un cadre de sauvegardes environnementales et sociales (ESSF) pour le paysage de la Salonga a été retardée, principalement en raison du temps nécessaire afin de négocier un nouvel accord de partenariat entre l'ICCN et le WWF qui réponde aux conditions du WWF. Après la signature de ce document en octobre 2021, le WWF a poursuivi le processus de signature d'un contrat avec un consultant pour compléter l'évaluation d'impact et le cadre d'atténuation et mener les consultations des parties prenantes dans les zones de projet de conservation, conformément à notre ESSF.

En préparation de ces consultations, un groupe de travail a été formé avec des membres représentants du gouvernement, des partenaires et des communautés. Deux réunions du groupe de travail ont été organisées pour informer sur le processus ESSF et pour permettre de discuter et comprendre le rôle de chacun. Le WWF-RDC a engagé un agent ESSF dont le rôle est de faciliter les réunions de groupe et d'orienter les acteurs tout au long du processus.

Les résultats attendus de l'évaluation d'impact et du cadre d'atténuation des risques sont que le WWF aura une compréhension complète des risques sociaux et environnementaux de tous les programmes qu'il soutient dans le paysage et un plan d'atténuation des risques approprié, opportun et efficace en place pour réduire ou éliminer tout impact négatif des activités du projet. Un nouveau contrat a été signé avec un consultant pour le développement d'un cadre d'atténuation, avec une échéance fixée à mars 2023.

3. Lancer un processus inclusif pour les mécanismes de règlement des plaintes gérés par des tiers.

Mécanismes de règlement des plaintes à la Salonga. En septembre 2021, le directeur général intérimaire de l'ICCN (qui a quitté ce poste en septembre 2022) s'est engagé à développer un mécanisme commun de règlement des plaintes à appliquer dans toutes les aires protégées de la RDC. En juin 2022, la cellule des droits humains de l'ICCN a organisé un atelier de pré-validation du « guide sur le mécanisme de gestion des plaintes pour toutes les aires protégées en RDC », développé avec le soutien du gouvernement allemand et de notre partenaire local, la JUREC. Le projet partagé en juin 2022 est très étroitement aligné sur le mécanisme mis en place à la Salonga, et nous ne prévoyons aucune interruption des activités du WWF une fois le guide ICCN adopté.

Activités liées aux plaintes en 2022. L'accord de partenariat ICCN-WWF comprend l'engagement de collaborer avec un organisme indépendant chargé de veiller à la protection des droits humains dans le cadre du programme de la Salonga. L'organisation JUREC est sous contrat pour trois ans afin de garantir que toutes les communautés du paysage de la Salonga aient accès à un mécanisme de règlement des plaintes.

Au cours du premier semestre 2022, la JUREC a communiqué avec 110 villages, la plupart à proximité de Monkoto, où se trouve le bureau de coordination pour la Salonga. Le processus d'évaluation de la première année s'est achevé fin mars et, à la suite d'un processus d'examen interne, le contrat pour la deuxième année a été signé fin mai. Maintenant que le mécanisme est en place, nous nous attendons à ce que les plaintes soient remontés plus fréquemment. Nous concentrerons nos efforts sur la gestion et l'escalade appropriées des plaintes, conformément à notre processus.

Des progrès ont été réalisés concernant le recrutement du personnel et le fonctionnement des mécanismes de règlement des plaintes : 20 observateurs ont été nommés sur le terrain et sont équipés de vélos et de téléphones portables afin de faciliter la communication entre Monkoto et les villages éloignés. La JUREC a été formée à l'amélioration de la gestion financière et administrative, et à la tenue d'une base de données de l'ensemble des plaintes. L'organisation a grandement perfectionné ses connaissances et développé son assurance dans la mise en place du mécanisme de règlement des plaintes, comme le démontre son soutien à la rédaction du mécanisme de plaintes de l'ICCN qui sera appliqué à toutes les aires protégées de la RDC.

Une équipe commune d'enquête a été constituée afin d'examiner les plaintes transmises à l'unité de gestion du parc, incluant un responsable des affaires juridiques et des litiges de l'unité de gestion du parc national de la Salonga et deux avocats de la JUREC. Des enquêtes relatives aux éco-gardes ont été menées et les rapports sont en cours de finalisation. Le WWF a demandé au directeur adjoint du site de prendre des sanctions dans l'application du statut du personnel de l'ICCN pour les éco-gardes fautifs. Les cas liés au dédommagement des communautés vivant dans le parc, avant sa création, sont actuellement examinés par le gouvernement. Pour la référence au mécanisme de recours du WWF-RDC au niveau national, voir : https://www.wwfdrdc.org/politique_de_gestion_des_plaintes_au_wwfdrdc/

Nous restons déterminés à nous attaquer aux questions des droits d'utilisation des forêts et de réinstallation forcée. Le gouvernement n'a pris aucune mesure afin de faire progresser ou restreindre les droits d'accès ou de réinstallation au cours de l'année écoulée. En conséquence, aucune discussion entre le ministère de l'Environnement et du Développement rural et le WWF n'a eu lieu concernant l'accès des communautés aux ressources du parc. Selon la loi de la RDC, l'extraction des ressources du parc national de la Salonga, une aire protégée de catégorie II, n'est pas autorisée.

4. Assurer la durabilité à long terme du parc national de la Salonga.

Une consultation a été lancée afin d'étudier les modèles de gouvernance du parc et de rédiger un plan que l'ICCN et le WWF peuvent mettre en œuvre pour établir la Fondation Salonga qui sera responsable de tous les aspects opérationnels du parc, y compris la gouvernance, la collecte de fonds et l'engagement des partenaires. La consultation devrait s'achever début 2023. La création de la Fondation Salonga sera utile pour mettre en lumière le parc et attirer davantage de donateurs, tout en permettant au parc de se hisser au niveau des normes internationales de protection et de gestion grâce à des partenariats à long terme avec des experts techniques, des ONG locales et internationales et des dirigeants communautaires.

D. République du Congo

(1) Introduction, contexte, résumé⁶

Histoire. L'Espace TRIDOM Interzone Congo (ETIC) est un programme de conservation émanant du Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Rural et du WWF qui couvre 2,1 millions d'hectares dans la partie nord de la République du Congo à la frontière avec le Cameroun. La forêt de Messok Dja, d'une grande richesse biologique, abrite des éléphants de forêt, des gorilles des plaines occidentales et des chimpanzés, tous menacés d'extinction, et constitue un couloir migratoire essentiel pour la faune entre le Cameroun et le Congo. Messok Dja, zone forestière au sein de l'ETIC, couvrant près de 150 000 hectares a été proposée pour être désignée comme une zone protégée par le gouvernement.

Le WWF a concentré ses efforts sur l'autonomisation des communautés locales afin qu'elles puissent s'engager dans le processus et s'assurer que le consentement préalable, libre, et éclairé (CPLÉ) a été obtenu et pour maximiser les résultats de la conservation, que la zone devienne officiellement protégée ou non. Le WWF plaide pour que le processus de CPLÉ conduise à un accord entre les parties prenantes permettant l'inclusion effective des communautés dans la gestion des aires protégées, et y compris mène à un changement de loi si nécessaire.

Soutien au développement socio-économique. Depuis le début du travail du WWF dans ce paysage (2005), nous avons également investi dans des activités de développement communautaire, notamment :

- **la mise en place d'une plateforme multi-acteurs pour la gestion et la gouvernance des ressources naturelles autour de Messok Dja.** La plateforme est composée de membres des communautés locales, de peuples autochtones, de membres du secteur privé et de représentants du gouvernement. La plateforme décide et met en œuvre les activités avec le soutien de l'équipe communautaire du programme de l'ETIC. Elle intègre également un système de plaintes géré par la communauté.
- **le soutien des efforts en matière d'éducation,** notamment en construisant ou en rénovant des écoles, en fournissant du matériel scolaire aux élèves locaux (y compris les enfants Ba'Aka), en finançant et en menant des programmes de sensibilisation à l'éducation et à l'enseignement.
- **la mise en place d'une assurance communautaire pour les conflits entre l'homme et la faune sauvage,** qui indemnise les agriculteurs participants pour les dommages causés à leurs biens par la faune sauvage, en particulier par les éléphants et les grands singes.

2020-2021. Plus récemment, nous nous sommes efforcés de faire progresser les engagements pris dans le cadre de la [réponse de gestion](#) et les actions documentées dans la [mise à jour de la mise en œuvre de l'année 1](#). Pour mener à bien notre mission par le biais d'une conservation plus inclusive, notre travail de 2020-2021 a inclus les éléments suivants :

- **renforcer notre engagement auprès des peuples autochtones et des communautés locales** qui gèrent le développement durable en plaidant pour l'inclusion d'un plus grand nombre de membres de la communauté Ba'Aka dans les effectifs des éco-gardes gouvernementaux et en embauchant des agents de liaison issus des peuples autochtones ;
- **soutenir le CPLÉ** à Messok Dja ;
- **faire progresser la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales** dans le paysage de l'ETIC en recherchant des contributions externes et en menant des consultations avec les parties prenantes, en réalisant une évaluation de l'impact environnemental et social et en commençant à élaborer un cadre d'atténuation.

2021-2022. En 2022, les efforts se sont poursuivis et les travaux ont progressé dans les domaines résumés ci-dessous (développés plus en détail dans le « rapport sur les résultats 2022 »).

⁶ Comme documenté dans le rapport de [réponse de la direction](#) et le [rapport de l'année 1](#).

1. **Renforcer notre engagement envers les peuples autochtones et les gardiens du développement durable dans les communautés locales.** Nous avons exploité la plateforme multipartite pour recueillir les idées et les points de vue des communautés locales afin de mieux orienter notre travail.
2. **Intégrer les sauvegardes environnementales et sociales et les politiques sociales dans notre travail.** Le plan de gestion environnementale et sociale de l'ETIC a été finalisé et inclut les opinions et recommandations des parties prenantes recueillies via la plateforme multipartite. Le plan a été approuvé par le comité de qualité de la conservation (CQC) du WWF en février 2022 et continuera à être mis en œuvre conformément à notre ESSF.
3. **Améliorer nos mécanismes de règlement des plaintes.** Le WWF-République du Congo (WWF-Congo ci-après) a soutenu la plateforme multi-acteurs dans la mise à jour du mécanisme de plaintes, en ajoutant des aspects concernant la sécurité des plaignants contre les représailles.
4. **Révision du protocole d'accord de l'ETIC.** En novembre 2022, nous avons finalisé la première phase d'intégration des sauvegardes environnementales et sociales et des principes des droits humains du WWF dans l'accord paysager de l'ETIC en négociant et en convenant d'un nouvel accord de coopération avec le gouvernement de la République du Congo. L'accord de coopération est le principal consentement sur lequel reposent nos protocoles d'accord avec le gouvernement de la République du Congo. L'accord de coopération étant désormais en place, nous allons maintenant commencer l'examen et le renouvellement du protocole d'accord de l'ETIC.
5. **Soutenir un code de conduite et les conséquences disciplinaires pour les éco-gardes gouvernementaux.** Nous avons continué à soutenir le conseil de discipline de l'ETIC et à plaider pour que toutes les allégations et sanctions pour mauvaise conduite fassent l'objet d'une enquête et d'un examen appropriés.
6. **Contribuer à la création du programme national de formation des éco-gardes.** Le WWF-Congo a rédigé un guide de formation au respect des droits humains à l'intention des éco-gardes gouvernementaux et des agents chargés de faire appliquer la loi relative aux espèces sauvages. Au total, 45 éco-gardes de l'ETIC et du parc national de Ntokou-Pikounda (NPNP) ont reçu une formation sur les droits humains, l'éthique et la conformité en 2022.
7. **Créer un bureau national et renforcer nos capacités.** Le WWF a entamé des négociations avec le gouvernement de la République du Congo afin de créer un bureau national à Brazzaville dans le but de rendre les opérations plus efficaces (jusqu'à présent, elles étaient gérées à partir du centre régional au Gabon). Nous avons également embauché un coordinateur national et un directeur financier. Le processus de recrutement d'un gestionnaire de la conservation a été finalisé en novembre 2022, et le candidat sélectionné devrait être intégré début 2023.

Défis et enseignements tirés. Si les progrès susmentionnés ont été observés, certains défis subsistent :

- Le WWF-Congo est une petite équipe, et en raison de la rotation du personnel, le moral a été mis à mal et les capacités se sont vues affaiblies. Ce problème est en cours de résolution grâce à l'embauche mentionnée ci-dessus.
- En outre, la gestion à distance des ressources humaines et financières par le WWF Gabon a compliqué davantage la gestion du programme du WWF au Congo. Comme indiqué ci-dessus, ces points devraient être solutionnés par la présence institutionnelle à Brazzaville.

(2) Rapport sur les résultats 2022

Des informations plus détaillées sur les points décrits ci-dessus sont fournies ci-dessous.

1. **Renforcer notre engagement envers les peuples autochtones et les gardiens du développement durable dans les communautés locales.**

En décembre 2019, une plateforme multipartite pour la gestion et la gouvernance des ressources naturelles autour de Messok Dja a été créée. La plateforme réunit les autorités locales, les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes leaders, les responsables du programme de l'ETIC et les représentants du gouvernement et du secteur privé (concessions forestières et mines). La plateforme décide et met en œuvre des activités de développement communautaire avec le soutien de l'équipe communautaire du programme de l'ETIC. Elle intègre également un système de plaintes géré par la communauté.

Nous continuons à exploiter cette plateforme multipartite dans l'exécution de notre travail sur place à Messok Dja ; par exemple, en recueillant des idées et des commentaires sur la meilleure façon d'atténuer les impacts et les risques découlant de nos activités. C'est ce qui a été fait lors de l'élaboration du plan d'atténuation des effets environnementaux et sociaux de l'ETIC (voir la section 2 ci-dessous).

2. Intégrer les sauvegardes environnementales & sociales et les politiques sociales dans notre travail.

Le paysage de l'ETIC, y compris la zone protégée proposée de Messok Dja, a fait l'objet d'une analyse des risques et a été identifié comme nécessitant une attention particulière⁷ et présentant des risques élevés. En 2021, nous avons sollicité des contributions externes et mené des consultations auprès des parties prenantes, réalisé une évaluation de l'impact environnemental et social et commencé à élaborer un plan d'atténuation.

Conformément à notre [cadre de sauvegardes environnementales et sociales](#) (ESSF), nous avons poursuivi notre travail de finalisation d'un plan d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux pour notre travail sur place dans l'ETIC. Grâce à ce processus, nous cherchons à recueillir les voix, les opinions et les points de vue de ceux qui peuvent être touchés par notre travail sur place et nous les intégrons dans la conception et la mise en œuvre de nos activités. Au sein du WWF-Congo, nous y sommes parvenus en exploitant la plateforme multipartite.

Notre collaboration avec les membres de la communauté et les peuples autochtones a permis de définir conjointement les rôles et les responsabilités afin de faciliter la gestion et l'atténuation efficaces des risques potentiels et des impacts négatifs. Les mesures d'atténuation, qui encadrent nos activités et la manière dont nous réalisons et menons à bien nos projets, ont été modifiées puis approuvées par la plateforme multipartite de l'ETIC.

En tant que tel, le plan d'atténuation a été élaboré en consultation avec la communauté. En février 2022, le plan d'atténuation environnementale et sociale de l'ETIC a été approuvé par le CQC et continuera à être mis en œuvre conformément à notre ESSF. Grâce à la plateforme, nous pourrions mettre efficacement en œuvre la vision du gouvernement de la République du Congo pour le parc naturel de Messok Dja.

3. Améliorer le mécanisme de règlement des plaintes.

Des mécanismes de règlement des plaintes ont respectivement été mis en place en 2017 et 2019 dans les paysages de l'ETIC et du NPNP. Les mécanismes de règlement des plaintes sont ouverts à tous, conçus pour respecter la confidentialité s'il y a lieu, et peuvent recevoir des plaintes dans toutes les langues officielles du Congo ou dans la langue maternelle de la partie concernée. La mise en œuvre du mécanisme de l'ETIC est passée à une plateforme multipartite locale – composée de représentants des peuples autochtones et de gardiens communautaires locaux du développement durable, d'autorités locales, d'associations locales, etc. – depuis sa création en 2017.

Le mécanisme des plaintes est géré par un comité spécial, la commission de gestion des plaintes, composé des représentants suivants :

- des représentants des plateformes multi-acteurs (lorsqu'elles sont fonctionnelles à l'ETIC et à Ntokou pour le NPNP) ou des représentants des villages ;

⁷ Conformément à notre ESSF, les paysages faisant l'objet d'une attention particulière sont ceux susceptibles d'avoir un impact social ou environnemental négatif important car ils se situent dans des États fragiles ou touchés par des conflits, dans des régions ayant des antécédents importants de violations systématiques des droits humains, ou qui présentent des risques multiples, complexes et s'aggravant mutuellement.

- des représentants d'ONG locales (le cas échéant) ;
- le chef du village lié au grief faisant l'objet de l'enquête ;
- le point focal des plaintes de l'ETIC ou du NPNP ;
- un membre de l'équipe WWF de l'unité de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages ;
- tout membre extérieur pertinent (par exemple, des témoins, des représentants d'ONG locales, des employés du gouvernement local, etc.) ;

Le WWF a aidé la commission de gestion des plaintes à améliorer le mécanisme de plaintes en ajoutant des aspects concernant la sécurité des plaignants contre les représailles. Ces aspects couvrent :

- l'exclusion des membres de la commission de gestion des plaintes s'il s'avère qu'ils sont directement ou indirectement impliqués dans la plainte ;
- la saisine des tribunaux pour les affaires de droit commun telles que les agressions physiques graves, à tout moment de la mise en œuvre de la procédure ;
- la possibilité pour le plaignant de recourir, à tout moment, pour les plaintes relatives aux activités du WWF, au médiateur du WWF qui est placé au niveau international et dont l'intervention ne dépend pas de la gravité des plaintes au niveau local ;
- l'introduction de sanctions à l'encontre des personnes impliquées dans la mise en œuvre de la procédure de plaintes et de gestion des conflits, qui profèrent des menaces ou ont des attitudes susceptibles d'intimider ou de corrompre le plaignant et/ou les témoins. La protection a également été étendue aux témoins.

Dans le paysage de l'ETIC, chaque plainte déposée depuis la mise en place du mécanisme en 2018 a été classée. Reportez-vous à l'étude de cas sur les mécanismes de règlement des plaintes à la section 4.

4. Révision du protocole d'accord de l'ETIC.

En février 2022, le WWF-Congo et le gouvernement de la République du Congo ont signé une prolongation d'un an de l'accord paysager de l'ETIC afin de disposer de temps pour faciliter une évaluation conjointe de l'accord et le réviser pour y intégrer les principes des droits humains. Dans un premier temps, le WWF et le gouvernement du Congo ont signé un nouvel accord de coopération en novembre 2022, qui intègre les sauvegardes environnementales et sociales du WWF et les principes des droits humains dans tous les paysages cibles, y compris ceux de l'ETIC.

Les prochaines étapes comprennent une évaluation conjointe du protocole d'accord de l'ETIC et la négociation d'un nouveau protocole d'accord pour le paysage de l'ETIC, aligné sur l'accord de coopération.

5. Soutenir un code de conduite et des conséquences disciplinaires pour les éco-gardes gouvernementaux.

Le WWF continue de plaider pour que le gouvernement adopte le code de conduite au niveau national. Le WWF a clairement indiqué que l'adoption et la mise en œuvre effective du code de conduite sont des conditions préalables à la poursuite de son soutien aux éco-gardes.

Le code de conduite de l'ETIC comprend des conseils sur la prévention de la mauvaise conduite, de la corruption et de la discrimination, sur la garantie d'un comportement éthique, sur un bon engagement auprès des communautés locales, sur le respect des peuples autochtones et le respect des droits humains. Les violations justifient des mesures disciplinaires, y compris le licenciement, qui relève de la responsabilité du gouvernement sur recommandation du comité disciplinaire de l'ETIC.

Le comité disciplinaire de l'ETIC – composé de fonctionnaires du gouvernement et de représentants du WWF-Congo – a été créé en 2018 lors de l'adoption du code de conduite de l'ETIC pour les éco-gardes. Le comité disciplinaire se prononce sur les allégations de mauvaise conduite. Le jugement rendu est ensuite ratifié par les représentants du gouvernement.

En tant que membre du comité disciplinaire, le WWF veille à ce que toutes les allégations et sanctions pour mauvaise conduite fassent l'objet d'une enquête et d'un examen appropriés, et que toutes les affaires pénales soient transmises aux procureurs locaux. Pour atténuer le risque d'abus lors des patrouilles, nous utilisons également cette plateforme pour soutenir les actions continues des observateurs indépendants et l'utilisation des salles de contrôle pour le suivi des patrouilles de éco-gardes, en place pour les missions de patrouille de l'ETIC depuis 2019.

De juin 2021 à octobre 2022, des mesures disciplinaires ont été prises à l'encontre de trois éco-gardes accusés de manquements à l'éthique. En conséquence, le contrat de l'un des éco-gardes n'a pas été renouvelé.

En 2022, des travaux ont également été menés sur la révision du système de bonus de performance afin de mieux inciter à l'application du code de conduite. Une version actualisée du système de bonus a été développée et finalisée par le WWF-Congo. Les travaux sont en cours pour obtenir les approbations et adoptions officielles.

6. Contribuer à la création du programme national de formation des éco-gardes.

Le WWF-Congo a poursuivi son soutien à la formation des éco-gardes sur les droits humains, l'éthique, les procédures pénales et les questions de genre. Le WWF-Congo a continué son travail avec ses partenaires dans le but de trouver des organismes tiers locaux pour dispenser les formations. Les formateurs qui ont participé à ces sessions étaient des experts du ministère de l'économie forestière, du ministère de la Justice et d'autres secteurs pertinents. Les équipes du WWF ont également apporté leur soutien à la formation. Au total, 45 éco-gardes de l'ETIC et du NPNP ont reçu une formation sur les droits humains, l'éthique et la conformité en 2022.

Le WWF a également travaillé à la rédaction d'un guide de formation au respect des droits humains à l'intention des agents chargés de l'application de la loi relative aux espèces sauvages et des éco-gardes dans les paysages de l'ETIC et du NPNP. La version finale de ce document a été soumise fin 2021 au gouvernement et à la Commission nationale des droits humains pour examen et validation. Une fois validé, ce guide sera utilisé dans tout le pays afin d'orienter et d'harmoniser les modules de formation sur les codes de conduite et les droits humains destinés aux éco-gardes et aux autres personnels chargés de faire appliquer la loi relative aux espèces sauvages.

7. Créer un bureau national et renforcer nos capacités.

Le WWF opère au Congo par le biais du bureau régional du Gabon. Au milieu de l'année 2022, le WWF a entamé des négociations avec le gouvernement de la République du Congo afin de créer un bureau national basé à Brazzaville. Cette présence institutionnelle permanente, à proximité des décideurs et des zones de projets, facilitera le travail du WWF sur le plan logistique et opérationnel. De juin à octobre 2022, les discussions se sont concentrées sur le contenu de l'accord national, comprenant un atelier avec la participation du ministère des Forêts et de l'Économie et des collègues du WWF pour finaliser le projet d'accord. En outre, en novembre 2022, un accord de coopération a été signé entre le gouvernement de la République du Congo et le WWF-Congo dans le contexte de la COP27 de la Convention des Nations unies sur le changement climatique. Les préparatifs sont en cours afin de débiter l'immatriculation des bureaux auprès du ministère de l'Intérieur. Cette initiative permettra au WWF de proposer directement des contrats de travail au personnel congolais. Une demande sera ensuite faite pour un accord avec le pays.

La présence institutionnelle du WWF en République du Congo sera une fondation importante sur laquelle nous pourrions consolider nos capacités dans le pays. Pour des raisons administratives locales, une période de rotation du personnel a été nécessaire avant de renouveler nos efforts de recrutement pour constituer notre équipe. Depuis, nous avons recruté un coordinateur national pour le WWF-Congo. Un responsable financier a également été recruté en août 2022, et un coordinateur de la conservation devait être recruté en novembre 2022.

La gestion à distance des finances et des RH par le WWF-Gabon a compliqué la gestion du programme du Congo, mais cela devrait être solutionné par la création du bureau à Brazzaville. Les négociations avec le gouvernement sont en cours et jusqu'à ce qu'elles soient finalisées, nous nous attendons à une rotation du personnel. Par conséquent, la capacité du pays dans l'ETIC et le NPNP pourrait s'avérer plus faible qu'initialement prévu pour 2022. Nous prévoyons que l'effectif soit au complet d'ici le début de l'année 2023.

E. Inde

(1) Introduction, contexte, résumé⁸

Histoire. Le paysage de Kaziranga Karbi Anglong (KKL) est situé dans l'État de l'Assam, au nord-est de l'Inde. Ce paysage couvre une superficie d'environ 2,5 millions d'hectares et renferme un parc national, une réserve de tigres, neuf réserves naturelles fauniques et deux réserves d'éléphants, ainsi que de nombreuses forêts de réserve et forêts de réserve de conseil de district. Les corridors qui garantissent la connectivité entre Kaziranga et les collines de Karbi Anglong représentent une caractéristique essentielle du paysage. Le WWF-Inde travaille dans ce paysage depuis 2004 afin d'assurer la connectivité des habitats des animaux sauvages pour qu'ils se déplacent librement entre le parc national de Kaziranga et les forêts de Karbi Anglong.

Selon le dernier recensement de 2011, l'Assam compte 31,21 millions d'habitants, dont 86 % vivent dans des zones rurales. La population autochtone représente 12,45 % de la population totale de l'État de l'Assam. Le paysage abrite diverses communautés ethniques, dont beaucoup sont identifiées comme « tribus répertoriées » par le gouvernement indien. Pour des raisons historiques et autres, le nord-est de l'Inde est économiquement moins développé que de nombreuses autres régions du pays. Les opportunités économiques limitées, les terres petites et marginales et les inondations annuelles aggravent le niveau de pauvreté dans le paysage.

L'application stricte de la loi par le gouvernement pour la protection des rhinocéros à Kaziranga a conduit à un désaccord permanent entre le département des forêts, les autorités locales et les communautés locales. Dans certains cas, les mesures de répression ont entraîné des conflits avec les communautés. Dans de tels cas, les autorités ont pris des mesures pour mettre en place des processus juridiques d'enquête et de réparation. Bien que le WWF-Inde ne soit pas directement impliqué dans les activités d'application de la loi, nous sommes sensibles à ces situations et nous nous exprimons lorsque cela est nécessaire.

Soutien au développement socio-économique. Le WWF-Inde travaille directement avec les communautés qui résident en périphérie des zones protégées, dans les corridors essentiels à la faune sauvage et dans les villages touchés par les conflits entre l'homme et la faune sauvage, afin de soutenir la diversification des moyens de subsistance, de fournir un accès à des énergies propres et alternatives, de renforcer la sécurité alimentaire et de promouvoir la gestion communautaire des forêts et de la faune sauvage. Voici quelques exemples de soutien :

- **diversification des moyens de subsistance**, notamment en soutenant des activités telles que le tissage de vêtements traditionnels, la transformation des aliments et l'amélioration des pratiques en matière d'agriculture, de pêche et d'élevage ;
- **dans le cadre d'une initiative de tourisme communautaire**, le WWF-Inde a aidé à la création de groupements de prestataires de services touristiques issus des communautés locales et a organisé des programmes de renforcement des capacités sur les pratiques de tourisme durable et communautaire.

2020-2021. Plus récemment, nous nous sommes efforcés de faire progresser les engagements pris dans le cadre de la [réponse de gestion](#) et les actions documentées dans la [mise à jour de la mise en œuvre de l'année 1](#). Pour mener à bien notre mission par le biais d'une conservation plus inclusive, notre travail de 2020-2021 a inclus les éléments suivants :

- **élaboration d'une procédure de règlement des plaintes.** Lancé en novembre 2020, l'ensemble du personnel concerné au siège et celui impliqué dans le travail sur place ont été formés à l'utilisation d'un mécanisme de règlement des plaintes conformément aux sauvegardes environnementales et sociales du WWF et adapté aux conditions spécifiques de l'Inde. Ce document a été traduit en 12 langues et a été publié sur le site web du WWF-Inde. Il a été diffusé au niveau communautaire dans le paysage de Kaziranga-Karbi Anglong.

⁸ Comme documenté dans la [réponse de gestion](#) et le [rapport de l'année 1](#).

- **renforcement des capacités et orientation en matière de sauvegardes internes.** Le WWF-Inde a recruté un coordinateur des sauvegardes et un spécialiste expert du développement social, qui travaillent tous deux en étroite collaboration avec les équipes œuvrant dans les paysages au déploiement des sauvegardes environnementales et sociales.

2021-2022. Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes concentrés sur le **développement des capacités et le renforcement de nos processus internes en matière de sauvegardes sociales et sur l'achèvement de nos études des paysages.** Nous avons achevé le cadre d'atténuation environnementale et sociale pour le paysage de Kaziranga Karbi Anglong.

Dans le but d'aider les communautés à obtenir le bon type de réparation des plaintes, nous avons rassemblé, et converti dans des formats accessibles localement, des informations sur les différents niveaux de mécanismes de règlement des plaintes du gouvernement dans les districts où le WWF-Inde travaille.

Conformément à nos engagements pris dans la réponse de gestion, nous avons également poursuivi nos efforts pour garantir que la formation sur l'application de la loi soutenue par le WWF-Inde intègre les droits humains. Nous travaillons également à l'intégration d'un module sur les droits humains dans le programme de tous les organismes de formation des éco-gardes en Inde.

Défis et enseignements tirés. Si les progrès susmentionnés ont été enregistrés, certains défis subsistent :

- les délais de mise en œuvre du projet ont été allongés en raison des limitations de déplacements et de la tenue de réunions de village avec un grand nombre de personnes. Les gouvernements des États ont introduit des protocoles stricts afin de protéger la population rurale contre la propagation de la COVID-19, ce qui a limité nos visites dans les villages. Même lorsque les visites dans les zones rurales étaient autorisées, les rassemblements de plus de 10 à 15 personnes étaient limités. Dans certains cas, les communautés des villages ont également hésité à venir aux réunions ;
- il a été difficile de trouver les bons experts en matière de droits humains ayant une compréhension des questions de conservation afin de contribuer au module de formation sur les droits humains. En conséquence, cela a retardé le développement du module, qui est maintenant en cours.

(2) Rapport sur les résultats 2022

Des informations plus détaillées sur les points décrits ci-dessus sont fournies ci-dessous.

1. Déployer notre procédure de règlement des plaintes.

La procédure de règlement des plaintes a été établie et traduite en 12 langues – assamais, bengali, kannada, karbi, hindi, ladakhi, malayalam, marathi, népalais, tamoul, télougou et ourdou – afin que les communautés sur le terrain, dans les endroits où nous sommes présents, puissent la comprendre. Le processus de règlement des plaintes est un système que le WWF-Inde a mis en place conformément à [la norme de base sur les mécanismes de règlement des plaintes](#) pour résoudre tout grief concernant notre travail émanant des communautés avec lesquelles nous travaillons.

En outre, les mécanismes de règlement des plaintes au niveau des districts ont été recueillis et enregistrés pour 89 districts et pour plus de 200 blocs de développement communautaire situés dans 14 États où le WWF-Inde est présent.⁹

La procédure de règlement des plaintes a également été déployée dans les villages autour de Kaziranga et a été bien accueillie par les communautés tribales et non tribales. Les villageois ont été informés de la procédure et de la manière dont ils peuvent déposer une plainte. Les chefs/responsables des villages ont reçu des copies de notre processus en langues locales. Cela permettra aux foyers de s'adresser directement à nous et

⁹ Chaque État de l'Inde est divisé en districts, qui constituent les principales unités administratives. Chaque district est ensuite divisé en blocs de développement communautaire pour une gestion administrative efficace. L'Inde compte 780 districts et plus de 6 500 blocs.

d'exprimer leurs préoccupations. Les villageois ont apprécié l'action du WWF-Inde, d'autant plus que les documents étaient rédigés dans leur langue. Ils ont également mentionné que, puisqu'ils connaissent bien le personnel du WWF, le mode de résolution préféré sera les discussions en face à face plutôt que les plaintes écrites. Ils estiment que, de cette façon, ils seront directement davantage impliqués avec le WWF.

Pour la référence au mécanisme de recours du WWF-Inde au niveau national, voir : https://www.wfindia.org/comments_and_concerns/

2. Étoffer la procédure de règlement des plaintes.

En plus du mécanisme de règlement des plaintes du WWF-Inde, nous partageons également des informations avec les communautés sur les mécanismes de règlement du gouvernement. Ce supplément d'informations est important car les communautés peuvent avoir des plaintes qui ne relèvent pas de la compétence du WWF-Inde. Les mécanismes gouvernementaux doivent être mis à jour régulièrement, ce qui prend beaucoup de temps. De nouveaux districts et blocs se créent à partir de districts existants et de nouveaux bureaux sont créés, ce qui nécessite une mise à jour des informations et des capacités de soutien.

3. Renforcer les capacités en matière de droits humains.

Nous avons renforcé la capacité de notre personnel, en particulier dans les zones de projets de conservation, à comprendre et à faire respecter les droits humains. Le WWF-Inde travaille avec des partenaires tels que le Forum mondial du tigre, le ministère de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique, l'Autorité nationale de conservation du tigre, les départements forestiers des États, des ONG et des experts individuels afin de développer un module sur les droits humains qui sera intégré au programme de formation des éco-gardes dans les organismes de formation du pays.

Pour faire accepter l'inclusion d'un module de formation aux droits humains, le WWF-Inde a mené, entre 2020 et 2022, une série d'ateliers régionaux sur la révision du contenu actuel de la formation des éco-gardes. L'idée et la nécessité d'inclure un module sur les droits humains ont été discutées lors de chacun de ces ateliers, et un accord général a été trouvé. Le WWF a également testé un projet de module sur les droits humains avec des éco-gardes dans un paysage. Nous sommes en train de finaliser le contenu de ce module en consultation avec des experts en droits humains. Une fois développé, il sera testé sur différents sites et devra ensuite être officiellement intégré dans les programmes des organismes de formation des éco-gardes.

4. Intégrer les sauvegardes environnementales & sociales et les politiques sociales dans notre travail.

L'étude des sauvegardes sociales de cinq paysages et d'un programme ont été finalisées, conformément à nos objectifs d'ESSE. L'adaptation de l'outil d'étude des sauvegardes à notre programme de bassin fluvial a constitué un défi, car il ne s'agit pas d'un paysage distinct, mais d'un ensemble d'actions menées dans un immense bassin avec des parties prenantes très différentes. Nous pensons que cela peut servir de modèle pour d'autres programmes qui ne sont pas forcément appliqués à des paysages bien définis mais qui interagissent néanmoins de façon importante avec les communautés locales. En août 2022, des études ont été réalisées dans trois des cinq paysages examinés.

Le cadre d'atténuation environnementale et sociale pour le paysage de Kaziranga Karbi Anglong a été soumis. Il a été approuvé par le comité de qualité de la conservation du WWF.

5. Renforcer les capacités internes.

Le WWF-Inde a mené une analyse juridique détaillée afin d'évaluer les préoccupations qui pourraient avoir des implications juridiques au fur et à mesure qu'elles se présentent. Un groupe interne a été mis en place afin d'examiner et de transmettre les préoccupations relatives aux droits humains.

F. Népal

(1) Introduction, contexte, résumé¹⁰

Histoire. Le WWF a débuté son travail au Népal en 1993. Depuis lors, le pays a été dirigé pendant des décennies par une succession de gouvernements incompétents ou en grande difficulté. Depuis des années, les thèmes centraux du travail du WWF-Népal sont l'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être des populations locales, la réduction de la pression sur les forêts et la faune sauvage et leur restauration, ainsi que la mise en évidence du lien très étroit entre la santé humaine et celle de l'écosystème du Népal. Le WWF-Népal compte depuis longtemps dans son personnel des experts en moyens de subsistance et en foresterie communautaire. La conservation a été difficile pendant la période de troubles en raison de nombreux facteurs, notamment des problèmes de sûreté et de sécurité, mais le WWF a maintenu une présence sur le terrain même pendant les pires moments de l'insurrection, aidé par ses relations étroites avec les communautés locales. Le parc national de Chitwan est l'une des priorités du travail du WWF au Népal.

Le parc national de Chitwan a une superficie de 93 000 hectares, dont des prairies, des zones humides et des forêts. Le parc se situe dans la zone de basse altitude du Terai, dans le sud du Népal, et fait partie du paysage de l'arc du Terai. Ce paysage est à cheval sur la frontière entre le Népal et l'Inde et couvre plus de 2,5 millions d'hectares de terres de la rivière Bagmati à l'est à la rivière Mahakali à l'ouest. Les forêts et les prairies de cette zone abritent l'une des plus fortes densités de tigres au monde et la deuxième plus grande population de grands rhinocéros à une corne.

L'Arc du Terai abrite plus de 7,5 millions de personnes avec plusieurs groupes ethniques représentés, dont les Banariya, Chepang, Danuwar, Majhi et Tharu. La population du Terai a rapidement augmenté après l'éradication du paludisme dans les années 40 et le déplacement de nombreuses personnes descendues des collines, défrichant la forêt pour l'agriculture et l'élevage. Le Terai est aujourd'hui le « grenier à riz » du Népal ; les principales sources de revenus des foyers sont l'agriculture, l'élevage, l'emploi direct et les transferts de fonds.

Soutien au développement socio-économique. Avec l'avènement de la paix en 2006, le WWF-Népal a poursuivi ses efforts en faveur de la population et de la nature. Nous avons veillé à ce qu'une approche de la conservation favorable aux plus démunis soit mise en place et, en tant qu'institution, nous avons systématiquement intégré les moyens de subsistance durables et les sauvegardes sociales en tant que stratégie majeure dans toutes les actions de conservation au Népal. Après le grand tremblement de terre de 2015, le WWF a fourni du matériel d'urgence et a aidé les communautés à reconstruire leur vie, en rebâtissant mieux et de façon plus écologique pour un avenir plus durable. Voici quelques exemples spécifiques d'activités :

- soutien des moyens de subsistance des foyers dépendant de la forêt dans les corridors et les zones tampons par le biais d'entreprises forestières telles que les séjours chez l'habitant et la commercialisation de produits forestiers ;
- soutien à la restauration des forêts et à l'amélioration de la gestion des bassins versants dans les collines de Churia, ce qui se traduira par une amélioration de la qualité de l'eau et de la quantité des réserves.

2020-2021. Plus récemment, nous nous sommes efforcés de faire progresser les engagements pris dans le cadre de la [réponse de gestion](#) et les actions documentées dans la [mise à jour de la mise en œuvre de l'année 1](#). Pour mener à bien notre mission par le biais d'une conservation plus inclusive, notre travail de 2020-2021 a inclus les éléments suivants :

- **introduire un processus visant à renforcer l'application des principes des droits humains dans le travail de conservation.** En 2021, le WWF-Népal a mené une consultation conjointe et une évaluation des lacunes en matière de politique et de pratique des droits humains dans le parc national de

¹⁰ Comme documenté dans la [réponse de gestion](#) et le [rapport de l'année 1](#).

Chitwan et sa zone tampon, en collaboration avec le Forum pour la protection des droits des consommateurs-Népal (FPCR-N) et la Commission nationale des droits humains (CNDH).

- **renforcer les capacités du personnel du WWF-Népal en matière de sauvegardes, incluant le recrutement d'un nouveau spécialiste des sauvegardes.** Ce poste a été pourvu en février 2021 et soutient actuellement le déploiement complet des processus de sauvegardes environnementales et sociales et des activités du plan d'atténuation au Népal, ainsi que le renforcement du mécanisme de règlement des plaintes du WWF au niveau national.
- **mettre en place de nouvelles exigences pour les sous-bénéficiaires du WWF-Népal.** Les clauses des subventions ont été modifiées afin d'inclure des éléments de sauvegarde. Par exemple, les sous-bénéficiaires doivent désormais placer des boîtes à suggestions dans leurs bureaux et créer des comités chargés d'examiner ces remontées.

2021-2022. Dans cette mise à jour, nous soulignons les progrès réalisés par le WWF-Népal pour respecter ces engagements en intégrant et en renforçant l'approche basée sur les droits humains dans ses programmes et ses activités, en exerçant un rôle d'intervention en informant de manière proactive les partenaires et les parties prenantes sur les politiques sociales et les sauvegardes du WWF, et en renforçant sa propre capacité à mettre pleinement en œuvre le cadre de sauvegardes environnementales et sociales du WWF (ESSF).

La réponse de gestion du WWF pour le Népal donne la priorité à une série d'actions regroupées sous trois thèmes majeurs (développés ci-dessous) :

1. un travail proactif par le biais de nouveaux partenariats pour aborder les questions de droits humains liées à la gestion des zones protégées au niveau national, y compris le renforcement des capacités, l'amélioration du suivi et de nouveaux canaux pour faire remonter les plaintes ;
2. des mesures nouvelles et plus proactives afin de renforcer l'inclusion des groupes marginalisés dans les projets et les activités de conservation ;
3. un renforcement de la capacité interne du WWF-Népal à mieux identifier et faire remonter les préoccupations relatives aux droits humains, et veiller à ce qu'un mécanisme de réclamation opérationnel et accessible aux parties prenantes et aux détenteurs de droits soit disponible.

Défis et enseignements tirés. Au cours de l'année écoulée, l'expérience du WWF dans l'application d'une approche basée sur les droits humains relative au travail a généré d'importants enseignements, leçons et défis, partagés ci-dessous :

- nous comprenons que les capacités institutionnelles en matière de droits humains et d'approche basée sur les droits humains restent insuffisantes chez les partenaires du gouvernement, des forêts communautaires et des zones tampons, et une formation et une sensibilisation supplémentaires doivent être intégrées dans ces relations. De même, il est nécessaire de renforcer la sensibilisation des communautés locales à l'approche basée sur les droits humains ;
- le WWF a pu faire usage, de manière productive, de son influence et de son pouvoir d'action pour sensibiliser ses partenaires traditionnels, tels que le Département des parcs nationaux et de la conservation de la faune sauvage, à l'importance de la conservation basée sur les droits humains. En outre, le WWF a pu nouer de nouvelles relations avec des organisations non traditionnelles telles que la CNDH et la Fondation nationale pour le développement des nationalités autochtones (NFDIN) afin d'explorer de nouveaux moyens de renforcer plus largement les approches de conservation basées sur les droits au Népal ;
- nous avons également constaté que l'application systématique de l'ESSF à notre travail est un processus d'amélioration graduel qui fonctionne mieux lorsque nous apprenons par la pratique. Nous constatons des difficultés à renforcer les capacités de nos partenaires et de la communauté. Toutefois, nous considérons également qu'il s'agit d'un processus d'amélioration progressive qui fonctionne et peut apporter des changements positifs.

(2) Rapport sur les résultats 2022

Des informations plus détaillées sur les points décrits ci-dessus sont fournies ci-dessous.

1. Promouvoir les droits humains et les zones protégées.

Le WWF-Népal a formé un nouveau partenariat avec la CNDH qui vise à relever les défis sous-jacents et à atténuer les risques liés à la gestion des zones protégées et aux droits humains au Népal.

Comme indiqué précédemment, avec le FPCR-N et la CNDH, une évaluation des lacunes en matière de politique et de pratique des droits humains dans le parc national de Chitwan a été réalisée. Sur la base de cette évaluation, un manuel de formation a été élaboré pour les autorités des zones protégées, les comités de gestion des zones tampons et les comités d'utilisateurs des zones tampons. Le manuel de formation basé sur les droits humains a été lancé conjointement par la CNDH et le WWF à Chitwan le 10 mars 2022, lors d'un événement auquel ont participé le gouvernement national et la collectivité locale, d'autres parties prenantes et partenaires des ONG (y compris le FPCR-N et le National Trust for Nature Conservation (NTNC)), ainsi que les comités locaux des zones tampons. Dans le cadre du lancement, des activités de sensibilisation et de formation ont été menées sur trois sites du district de Chitwan.

D'autres activités, développées dans le cadre du partenariat et conçues pour renforcer la compréhension et la pratique de l'approche fondée sur les droits humains dans le contexte des zones protégées, comprennent une formation de sensibilisation aux droits humains, à l'inclusion et aux sauvegardes pour les gardes en chef, les commandants de l'armée népalaise affectés aux zones protégées et les chefs communautaires présidant les comités des zones tampons.

Ce projet a été étendu pour inclure une initiative de formation et de sensibilisation aux droits humains destinée aux employés gouvernementaux chargés de l'application de la loi et de la prévention de la criminalité liée aux espèces sauvages à l'échelle nationale. Dans le cadre de cette initiative, et avec la direction de la police népalaise chargée de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, de nombreuses activités de formation ont été menées sur la sensibilisation aux droits humains lors des procédures de contrôle de criminalité liée aux espèces sauvages. Plus de 100 fonctionnaires de police des sept provinces du Népal ont reçu cette formation, qui a été menée par la division provinciale de la CNDH. Une formation a également été dispensée à 183 membres du personnel des zones protégées et des bureaux forestiers divisionnaires, notamment à des éco-gardes, des agents forestiers adjoints et des agents de conservation adjoints, qui participent à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans tout le pays. Une formation connexe sur les droits humains, la sûreté et la sécurité a également été dispensée aux forces de police armées chargées de la sécurité des frontières, notamment du contrôle du commerce illégal d'animaux sauvages et de parties de leurs corps.

Le WWF-Népal a également travaillé avec la CNDH et le FPCR-N afin d'explorer la faisabilité de la création d'un système de suivi et d'alerte qui pourrait être appliqué au niveau national pour identifier et renforcer les réponses aux problèmes de droits humains survenant dans et autour des zones protégées. Ce domaine s'est avéré difficile à aborder étant donné que le gouvernement gère les réponses en suivant les protocoles internes et, après une analyse détaillée des problèmes, nous avons déterminé avec nos partenaires qu'une telle initiative ne sera pas réalisable.

Cependant, les acteurs non étatiques tels que le WWF sont bien placés pour exercer une influence et faire des recommandations qui peuvent conduire à un changement positif en matière de droits humains dans et autour des zones protégées. Par exemple, le WWF-Népal a communiqué de manière active et cohérente avec le Département des parcs nationaux et de la conservation de la faune sauvage sur la nécessité d'adhérer aux normes internationales en matière de droits humains.

Le WWF-Népal travaille également à l'élaboration d'un programme de suivi participatif au niveau local par les chefs autochtones et les représentants de la CNDH qui se concentrera sur l'ESSF du WWF et sur les progrès de la mise en œuvre des plans d'atténuation dans le paysage de l'Arc du Terai. Ce suivi est conçu afin de mieux intégrer les perceptions et les intérêts des communautés autochtones dans les zones couvertes par le

programme. Une visite de suivi conjointe de l'ESSF et de l'unité de suivi, d'évaluation et d'apprentissage a été menée dans l'Arc du Terai et sera ensuite étendue à d'autres sites de travail du WWF.

2. Soutenir l'inclusion des personnes marginalisées au Népal dans le travail de conservation du WWF et au-delà.

Comme le gouvernement du Népal n'a pas établi de politiques ni de procédures pour le consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ), le WWF s'est associé à la [Fondation nationale pour le développement des nationalités autochtones](#) (NFDIN) afin de développer des directives gouvernementales sur le CPLÉ. La NFDIN a maintenant achevé un projet de directives nationales sur le CPLÉ, qui, depuis octobre 2022, a été approuvé par le comité présidé par le premier ministre. Le WWF travaille au déploiement du CPLÉ dans les zones de projets au niveau provincial, en sensibilisant les partenaires aux directives gouvernementales sur le CPLÉ. Le WWF continuera à renforcer les partenariats et à collaborer avec les organisations de peuples autochtones et à mener des programmes de renforcement des capacités sur le CPLÉ et le suivi participatif au niveau local avec les représentants des peuples autochtones, comme mentionné ci-dessus.

L'application de l'ESSF du WWF au paysage de l'Arc du Terai a permis d'identifier le potentiel restrictif de l'accès aux ressources et aux bénéfices du projet parmi certains groupes marginalisés comme une question à approfondir. Suite à cela, le WWF-Népal a commandé une étude sur les lacunes politiques qui limitent l'inclusion des groupes marginalisés dans les institutions de gestion des ressources communautaires. L'objectif de l'étude est d'améliorer la compréhension de la question et de générer des propositions sur la façon dont le cadre politique pour la gestion communautaire des forêts et des zones tampons au Népal peut être renforcé ou révisé pour une plus grande inclusivité. En théorie, les conclusions ont été partagées fin 2022.

En outre, le WWF-Népal a pris une série de mesures opérationnelles pour favoriser une plus grande inclusion des groupes marginalisés et vulnérables dans ses programmes, notamment en renforçant les accords de subvention par une nouvelle disposition visant à donner la priorité aux victimes de conflits entre l'homme et la faune sauvage, ainsi qu'aux populations autochtones, aux femmes et aux personnes en situation de handicap dans les activités de projets. Le WWF-Népal pilote un examen mensuel de l'application de cette disposition dans le parc national de Chitwan, conjointement avec le personnel du projet et les autorités du parc.

Cet effort est complété par des activités d'engagement des parties prenantes, telles que le pilotage d'une interaction le temps d'une journée avec les communautés de la zone tampon dans la vallée de Madi du parc national de Chitwan, afin de fournir une orientation sur le genre et l'inclusion sociale, les droits humains, les politiques du WWF en général, les directives du programme du paysage de l'Arc du Terai et l'ESSF. 27 communautés de la zone tampon ont participé à cet événement, représentées par des groupes d'utilisateurs de la zone tampon, des groupes d'utilisateurs de la forêt communautaire et des unités anti-braconnage communautaires, ainsi que la Fédération népalaise des nationalités autochtones (NEFIN), des organisations dalits, des représentants de chaque municipalité de Madi, des organisations Chepang et des journalistes.

L'événement comprenait une discussion pour améliorer la compréhension de l'inclusion et du partage des bénéfices pour les groupes marginalisés et vulnérables dans les institutions des zones tampons et les programmes de conservation. Au total, les programmes du WWF en faveur des communautés défavorisées, marginalisées et autochtones ont touché plus de 1 700 foyers au cours de l'année fiscale.

3. Renforcement des capacités du WWF-Népal en matière de droits humains et de conservation inclusive.

Le WWF a continué à renforcer les capacités de son personnel et les procédures opérationnelles nécessaires afin d'intégrer les droits humains et la conservation inclusive comme piliers de son travail au Népal. L'ESSF a été entièrement appliqué au paysage de l'Arc du Terai et au paysage de montagnes où le WWF-Népal réalise du travail programmatique avec les communautés locales. Ce travail comprend l'achèvement des études de sauvegarde, la catégorisation des risques des paysages, le développement de plans d'engagement des parties prenantes et la préparation de cadres d'atténuation des risques environnementaux et sociaux. Un large échantillon du personnel du WWF, y compris les dirigeants des bureaux nationaux et les départements des programmes, des opérations et de la communication, a été impliqué dans la formation et le développement de

ces mesures de sauvegarde. Le spécialiste des sauvegardes du WWF-Népal, qui a rejoint le bureau du Népal en 2021, a dirigé un processus visant à intégrer systématiquement les sauvegardes et les politiques sociales du WWF dans la planification annuelle du travail et la budgétisation de l'organisation.

Le WWF-Népal a également mené une analyse et un inventaire supplémentaires afin d'améliorer la fonction et l'accessibilité de son mécanisme de règlement des plaintes au niveau national en le rendant plus accessible aux partenaires locaux et aux sous-bénéficiaires. Le mécanisme de règlement des plaintes a été traduit en langue népalaise et des posters d'information ont été affichés dans les zones de projet afin d'élargir l'accès local. Le WWF-Népal prend aussi des mesures supplémentaires pour former les sous-bénéficiaires à l'utilisation des mécanismes de règlement des plaintes et instituer leurs propres procédures internes de règlement des plaintes. Pour la référence au mécanisme de recours du WWF-Népal au niveau national, voir : wwfnepal.org/together_possible/grievance_mechanism

Enfin, le WWF-Népal a indiqué l'année dernière avoir mis à jour ses accords avec ses sous-bénéficiaires afin de mettre davantage l'accent sur les droits humains, incluant une disposition visant à donner la priorité aux populations autochtones, aux groupes vulnérables et aux victimes de conflits entre l'homme et la faune dans la mise en œuvre des projets. Comme mentionné dans la section précédente, un plus grand nombre de personnes marginalisées commencent à bénéficier du travail du WWF grâce, en partie, à ces changements. Un examen qualitatif de l'efficacité des nouvelles dispositions en matière de sous-subventions suggère que l'approche fondée sur les droits et l'importance accrue accordée aux groupes autochtones sont un facteur de changement positif.

Section 3 : Évolution des recommandations générales

A. La gouvernance du réseau

Afin d'assurer une conservation plus inclusive et de défendre un développement durable équitable, nous devons assurer la cohérence entre les différentes entités juridiques qui composent notre réseau pour la mise en œuvre de notre ESSF et des mécanismes de recours en 2022. Conformément aux engagements pris dans la réponse de gestion, nous avons continué à nous engager dans une série d'améliorations de la gouvernance axées sur :

1. le développement du cadre d'exploitation du Bureau du Médiateur ;
2. les mécanismes et la gestion des recours ;
3. la mise en œuvre des sauvegardes par le biais du comité de qualité de la conservation (CQC) au niveau du réseau ;
4. l'augmentation de l'influence des perspectives des peuples autochtones au sein du WWF ;
5. le renforcement des capacités en matière de droits humains au sein de notre réseau.

Une réflexion plus détaillée sur 2022 est incluse ci-dessous.

1. Développer le cadre d'exploitation du Bureau du Médiateur.

L'ESSF est conçu pour accroître les résultats environnementaux et sociaux positifs. Lorsque les normes ESSF ne sont pas respectées, les personnes ou les groupes concernés ont besoin d'un moyen fiable pour exprimer et résoudre leurs problèmes et gérer leurs plaintes. Le Bureau du Médiateur est à la base de l'ESSF, avec le bureau international des sauvegardes du WWF.

Le WWF s'est engagé à renforcer son obligation à rendre des comptes et à veiller à ce que des mécanismes dignes de confiance soient établis aux niveaux pertinents. Cela permettra aux parties prenantes concernées, y compris aux communautés locales et aux peuples autochtones, de faire part de leurs préoccupations concernant la conformité de l'ESSF et de les faire traiter en temps utile et de manière cohérente.

En conséquence, le bureau du médiateur du WWF a été créé en tant que composante essentielle des efforts du WWF pour :

- renforcer son travail programmatique dans le respect des engagements de l'ESSF ;
- consolider ses relations avec les communautés par l'engagement des parties prenantes ;
- renforcer sa responsabilité institutionnelle concernant l'ESSF ;
- améliorer les résultats environnementaux et sociaux de son travail.

En 2022, le Bureau du Médiateur s'est concentré sur la définition de son mandat, de son champ d'action et de ses fonctions en élaborant le cadre d'exploitation proposé. Ce document a été approuvé pour consultation lors de la réunion de septembre 2022 du conseil d'administration du WWF International. Suite aux consultations internes du WWF, le cadre d'exploitation est en cours de [consultation publique](#) – il s'agit de la deuxième consultation publique entreprise par le WWF (la première concernait notre ESSF).

Le processus d'élaboration du cadre d'exploitation a permis de mettre en évidence l'urgence des diverses autres actions que le WWF doit entreprendre afin de renforcer davantage les mécanismes de règlement des plaintes au niveau local et sur nos lieux d'action. Nous prévoyons de le faire au cours de l'année à venir.

Parallèlement à la création du Bureau du Médiateur, le WWF continue de suivre son [protocole de réponse aux violations des droits humains](#).

2. Mécanismes et gestion des recours.

Les besoins locaux – en particulier ceux des communautés locales – exigent une approche à plusieurs niveaux pour la gestion des plaintes et des plaintes, qu'ils émanent du personnel ou des communautés. Au cours des

deux dernières années, nous avons progressé dans la réalisation des objectifs de notre système de gestion des plaintes, qui consistent à faciliter la mise en œuvre de la responsabilité et les réponses appropriées au niveau local en cas de non-respect des engagements du WWF. Ces objectifs comprennent les éléments suivants :

- les communautés touchées par les activités du WWF comprennent et peuvent accéder aux moyens d'exprimer leurs plaintes ;
- le personnel comprend comment faire remonter, transmettre et répondre aux plaintes, plaintes ou allégations ;
- des processus efficaces de remontée des problèmes à haut risque vers la direction du réseau sont en place, pour une plus grande mise en œuvre de la responsabilité.

Il existe deux canaux principaux pour recevoir les plaintes : (i) au niveau mondial¹¹ et (ii) au niveau national¹². En décembre 2022, 89 % de l'ensemble des bureaux du WWF avaient publié un système de plaintes mondial ou leur propre système national conformément à notre [norme fondamentale Speak Up!](#). Ce chiffre est à comparer à celui de novembre 2021, où nous avons signalé que 48 bureaux (environ 63 %) avaient mis en place des mécanismes de règlement des plaintes au niveau national.

3. Sauvegarder la mise en œuvre par le biais du comité de qualité de la conservation au niveau du réseau.

Après avoir mis en place l'ESSF, nous devons établir un mécanisme de contrôle et d'assurance qualité. En conséquence, nous avons créé le CQC en février 2020. Il est composé d'un groupe de PDG et de directeurs de la conservation du WWF hautement expérimentés et représentatifs des régions. Le CQC garantit une approche systématique de l'identification, de l'examen et de l'approbation des paysages et des projets faisant l'objet d'une attention particulière dans les lieux où le WWF opère. L'approbation est basée sur des plans d'atténuation des risques adéquats.

Le CQC fournit également une plateforme centrale où les principaux domaines de risque liés à nos activités de conservation peuvent être discutés de manière structurée. Les conversations menées jusqu'à présent ont, par exemple, porté sur notre travail avec les peuples autochtones et sur l'application de la loi, et ont abouti à l'élaboration de politiques et de normes spécifiques qui fournissent des orientations claires au réseau.

Projets. Le CQC se réunit régulièrement et apporte une rigueur supplémentaire à la manière dont le WWF conçoit ses projets et opère au niveau du paysage. Cinq projets au Cambodge, en RDC et au Congo ont été examinés entre novembre 2021 et novembre 2022, et tous ont été approuvés par le CQC. Dans certains cas, l'approbation était conditionnée à la mise en place de mesures supplémentaires pour permettre une atténuation adéquate des risques.

Paysages. Après une phase pilote, le CQC a désormais consolidé un processus d'approbation des paysages qui exige des soumissions solides et comprend les principales analyses au niveau du paysage, nécessaires au CQC afin de lui fournir la certitude que les risques soulevés par le processus ESSF sont gérés de manière adéquate. En 2022, trois paysages faisant l'objet d'une attention particulière ont été approuvés en Inde, au Népal et en République du Congo.

¹¹ En accord avec notre [norme fondamentale Speak Up!](#) des systèmes en ligne sont disponibles afin de recueillir les plaintes des communautés locales. Ces systèmes reçoivent également les rapports d'alerte liés aux allégations de mauvaise conduite ou de négligence du personnel du WWF, incluant la fraude, le harcèlement, la sauvegarde et d'autres préoccupations dans les actions du WWF.

¹² En plus des systèmes disponibles au niveau mondial mentionnés ci-dessus, chaque bureau du WWF est censé avoir son propre système rendu accessible aux communautés locales et adapté à leur contexte. Cela signifie que les plaintes, les plaintes et les allégations peuvent être adressées directement à l'un des systèmes mondiaux susmentionnés ou à un mécanisme géré par le bureau, par courrier électronique, téléphone ou par courrier à l'adresse postale locale.

4. Augmenter l'influence des perspectives autochtones au sein du WWF.

Cette année, nous avons cherché à accroître l'influence des perspectives autochtones au sein du WWF :

Diversité au sein du conseil d'administration du WWF International. Le conseil d'administration du WWF International a approuvé l'augmentation du nombre de ses membres, de 13 à 15, afin de permettre une plus grande diversité à un rythme plus rapide que celui qu'aurait permis la rotation régulière des membres. Cette initiative a été prise dans le respect de l'engagement du WWF en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. En outre, l'année dernière, le conseil d'administration du WWF International a accueilli deux nouveaux membres, Rosette Rugamba (Rwanda) et Dr. Paula Kahumbu (Kenya).

Le conseil d'administration international a également approuvé la nomination d'un représentant de peuple autochtone au sein du conseil d'administration et le processus de recrutement a été lancé.

En outre, avec deux nouvelles nominations dans deux bureaux différents en 2022, le nombre de représentants des peuples autochtones au sein des conseils d'administration et des groupes consultatifs du WWF s'élève désormais à 10 (sept et trois, respectivement). Ces membres de conseils d'administration et groupes consultatifs sont répartis dans sept différents bureaux du réseau WWF.¹³

Créer un groupe consultatif des peuples autochtones. Dans la réponse de gestion, le WWF s'est engagé à créer un groupe de peuples autochtones qui conseillerait et ferait des retours au WWF sur les questions relatives aux peuples autochtones. Il est prévu que le groupe consultatif soit composé de membres autochtones du WWF, ainsi que de dirigeants autochtones externes. Le WWF a travaillé avec un leader autochtone afin de piloter le développement de ce groupe consultatif, que nous souhaitons rendre opérationnel en 2023.

5. Renforcer les capacités en matière de droits humains au sein de notre réseau.

Dans la réponse de gestion au rapport du panel indépendant, nous avons fait part de notre intention de créer un groupe consultatif sur les droits humains composé d'experts externes afin de donner des conseils sur des positions ou des interprétations spécifiques en matière de droits humains. Le rapport de l'année 1 donnait une estimation à juin 2022 pour la mise en place du groupe.

Tout en conservant l'expertise contractuelle en matière de droits humains qui était mentionnée dans le rapport de l'année 1, nous avons décidé de retarder la création du groupe jusqu'à ce que trois autres processus aient été conclus :

- les révisions des politiques sociales et de l'ESSF (qui déterminent le champ d'application final des principes relatifs aux droits humains) - ces révisions devraient être achevées au cours du premier trimestre 2023 ;
- une évaluation des capacités internes en matière de droits humains (initiée au cours du premier semestre 2022) ;
- un processus stratégique et d'élaboration d'une vision pour l'initiative de conservation et droits humains (voir ci-dessous pour plus de détails, qui devrait être achevé en février 2023).

Les résultats de ces trois initiatives ont des implications évidentes sur l'expertise dont nous avons besoin – et sur la question de savoir si cette expertise est mieux utilisée par un groupe consultatif ou une autre forme de soutien.

Initiative sur la conservation et les droits humains (CIHR). Le consortium d'organisations internationales de conservation et droits humains, CIHR, a été créé en 2009 par sept organisations internationales de

¹³ Les bureaux suivants comptent des membres autochtones dans leurs conseils de gouvernance et leurs groupes consultatifs : Australie, Brésil, Canada, Népal, Nouvelle-Zélande, Suède et États-Unis.

conservation, dont le WWF. Autour de quatre principes directeurs,¹⁴ cette initiative de conservation centrée sur les droits humains est un lieu de discussion, avec des réunions mensuelles pour les membres et, à l'origine, des événements en présentiel et des rapports d'avancement. Début 2022, les membres ont convenu de la nécessité d'examiner la mission, la structure de fonctionnement et la gouvernance des initiatives de conservation centrées sur les droits humains. Des consultants ont été engagés afin de diriger les processus stratégique et de visualisation. Sept consultations ont eu lieu au cours de l'été 2022, impliquant un échantillon représentatif d'organisations de défense des droits humains et de conservation, ainsi que d'autres experts en la matière. Quatre domaines d'intérêt stratégique ont été identifiés au cours de ce processus : la structure interne, le cadre de sauvegarde, les déclarations collectives et la participation des organisations de peuples autochtones. Les recommandations issues de cette étape consultative sont en cours de finalisation, après quoi les membres actuels des initiatives de conservation centrées sur les droits humains disposeront d'une période d'examen et de consultation interne avant la conclusion du processus de visualisation début 2023 (et sa communication publique).

B. Actions et sauvegardes dans les zones de projets de conservation

L'ESSF du WWF est conçu pour minimiser les impacts sociaux ou environnementaux négatifs involontaires découlant de notre travail, et pour démontrer notre respect envers les droits humains.

Par le biais de l'ESSF, nous cherchons à tenir l'engagement des parties prenantes. Cela permet de s'assurer que les voix, les opinions et les points de vue de ceux qui sont touchés par notre travail sur place sont inclus, engagés et consultés dans la conception et la mise en œuvre de nos activités. Le cas échéant, les parties prenantes les plus vulnérables feront l'objet d'une attention et d'une considération particulière. En mettant en œuvre ce cadre, nous formalisons notre engagement auprès des peuples autochtones et des communautés locales, gardiens du développement durable, et nous cherchons à soutenir les droits humains et à offrir des avantages durables aux personnes et à la nature dans toutes nos actions.

Nous avons inscrit les progrès et les leçons apprises dans la mise en œuvre de ce cadre au cours de l'année dernière, alors que nous poursuivons notre chemin vers une conservation plus inclusive et renforcée.

1. **Faire progresser les opérations de projet et la mise en œuvre des sauvegardes dans tous les paysages où nous agissons.**

Par le biais de l'ESSF, nous nous engageons dans des évaluations d'impact et des « contrôles et équilibres » afin d'aider à identifier les risques possibles pour les communautés et l'environnement et de garantir des actions pour les éviter ou, lorsque cela n'est pas possible, pour les atténuer.

En 2021, nous nous sommes concentrés sur l'établissement d'une situation de référence pour la mise en œuvre de l'ESSF. Cette action implique de consolider une base de données détaillée de tous les paysages dans lesquels nous opérons, de renforcer les capacités du personnel et de mettre en place les systèmes permettant d'accroître nos efforts pour rendre les mesures de protection opérationnelles. De plus amples informations sont fournies dans la [mise à jour de la mise en œuvre de l'année 1](#).

En 2022, nous nous sommes concentrés sur la mise en œuvre du cadre lui-même. La mise en œuvre de mesures de protection dans le cadre de nos activités sur le terrain se fait en quatre étapes clés, que sont :

(a) **L'étude des risques environnementaux et sociaux**

Les paysages terrestres et marins sont passés au crible afin d'identifier les risques environnementaux et sociaux, les impacts pertinents sur la sauvegarde et les questions transversales liées aux politiques sociales.

(b) **la confirmation de la catégorisation des risques**

Sur la base de l'examen de l'enquête terminée, un expert accrédité en matière de sauvegardes

¹⁴1. Respecter les droits humains. 2. Promouvoir les droits humains dans les programmes de conservation. 3. Protéger les personnes vulnérables. 4. Encourager la bonne gouvernance.

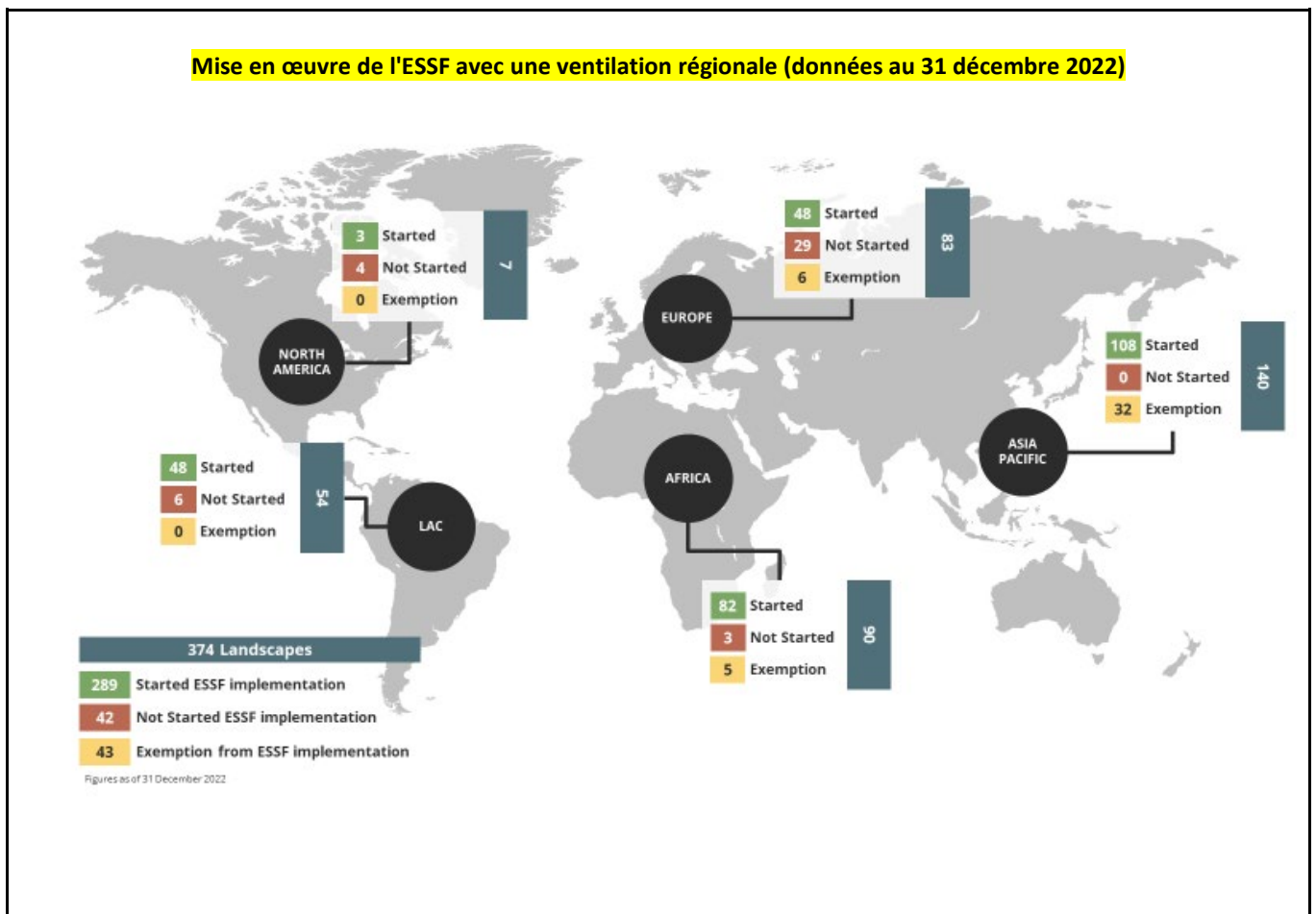
désigne une classification des risques par le biais d'une note de catégorisation. La classification des risques attribuée spécifie la nature de toute diligence raisonnable et/ou évaluation d'impact supplémentaire requise et encadre les actions potentielles d'évitement ou, lorsque cela n'est pas possible, d'atténuation des problèmes et impacts identifiés.

(c) **l'atténuation** (*élaboration d'un cadre d'atténuation environnementale et sociale, le cas échéant*)
 Les résultats de toute évaluation d'impact supplémentaire et de toute planification de l'atténuation sont consignés dans les documents respectifs et résumés dans une note de conformité, qui précise également les exigences de suivi continu. L'évaluation de l'impact environnemental et social et le cadre d'atténuation environnementale et sociale sont approuvés par les équipes nationales, l'équipe chargée des sauvegardes et, dans certains cas, les comités compétents doivent également donner leur approbation.

(d) **la gestion adaptative**

Sur la base des résultats du suivi, le cadre d'atténuation est adapté pour refléter tout changement des conditions de référence, des facteurs contextuels ou des activités entreprises. Le but est de s'assurer que le cadre d'atténuation reste adapté à l'objectif.

D'ici la fin de l'année 2022, 289 de nos 374 paysages terrestres et marins (77 %) dans lesquels le WWF mène ses activités auront commencé à mettre en œuvre notre cadre de sauvegardes environnementales et sociales (ESSF). 85 paysages n'ont pas débuté la mise en œuvre de l'ESSF pour diverses raisons, y compris l'éligibilité et l'interruption du travail (par exemple en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle). En comparaison, en novembre 2021, nous avons indiqué que l'étude préalable avait été achevée pour 93 des 382 paysages terrestres et marins (24 %) et que nous avions des efforts avancés en cours de déploiement pour 127 paysages terrestres et marins.



2. Priorité à la mise en œuvre de l'ESSF dans les paysages faisant l'objet d'une attention particulière.

L'ESSF applique le principe de proportionnalité à la gestion des risques au niveau du paysage. La priorité est donnée à la détermination de mesures d'atténuation et au renforcement de la gestion des risques dans les endroits où la gouvernance est faible, où les droits humains sont mal protégés et où l'accès à la justice et à l'État de droit est insuffisant. Ces notions sont décrites dans la norme sur la [gestion des risques environnementaux et sociaux](#).

Parmi nos 374 paysages terrestres et marins de référence, 50 ont été provisoirement identifiés comme candidats à une vérification préalable et à un examen supplémentaires, principalement dans les régions à [situation fragiles et affectées par des conflits](#) (FCS). Il s'agit d'une exigence formelle de l'ESSF actuel, qui stipule que ces paysages font l'objet d'une « attention particulière ». Au fur et à mesure que la vérification progressait dans ces paysages, il est devenu évident que les facteurs de fragilité, de conflit et de violence affectaient les paysages différemment, certains étant directement plus touchés que d'autres. Nous avons donc commencé à adapter notre approche, en examinant le résultat de la mise en correspondance des facteurs des FSC avec les paysages, puis en déterminant si d'autres exigences d'« attention particulière » se justifient ou non (par exemple, le recours à des experts indépendants dans les étapes ultérieures de la mise en œuvre de l'ESSF). Cette adaptation a été approuvée par l'équipe de direction du réseau du WWF en novembre 2022 et, par conséquent, elle garantit que des ressources supplémentaires sont dirigées vers les paysages qui en ont le plus besoin (c'est-à-dire ceux qui sont directement touchés par les conflits, la violence ou qui souffrent de fragilités).

3. Établir des mécanismes pour entendre et traiter les plaintes au niveau du paysage.

Les interventions du WWF dans les paysages devraient produire des résultats environnementaux et sociaux positifs. Cependant, la mise en œuvre de certaines activités de conservation est susceptible d'entraîner des impacts négatifs involontaires. Lorsqu'ils sont identifiés, les individus ou les groupes concernés ont besoin d'un moyen fiable pour s'exprimer et répondre à leurs préoccupations et plaintes.

Dans certains endroits, des risques spécifiques nécessiteront un mécanisme de règlement des plaintes au niveau du paysage. Dans ces cas, le WWF travaillera en collaboration avec les partenaires locaux pour rendre ces mécanismes disponibles et accessibles aux communautés locales. Toutes les plaintes reçues à ce niveau doivent être transmises par le mécanisme de recours national.

Il existe actuellement huit paysages pour lesquels un mécanisme de règlement des plaintes spécifique au paysage a été instauré. La structure de ces systèmes varie : certains sont gérés de manière indépendante par des organisations locales, et d'autres sont gérés conjointement par le WWF et d'autres parties prenantes. Comme mentionné dans la réponse de gestion et dans le rapport de l'année 1, des mécanismes de règlement des plaintes gérés par des tiers sont en place dans le parc national de Lobéké (Cameroun) et dans la zone protégée de Dzanga-Sangha (République centrafricaine). Depuis lors, des mécanismes de règlement par des tiers des plaintes liées aux paysages ont été mis en place dans le parc national de Boumba Bek (Cameroun) et le parc national de la Salonga (République démocratique du Congo). En outre, il existe des mécanismes de règlement des plaintes relatifs au paysage à Gamba et Minkebe/TRIDOM (Gabon), ainsi qu'à Messok Dja (ETIC) et au parc national de Ntokou-Pikounda (tous deux en République du Congo). Dans tous les cas, nous avons rencontré des difficultés concernant la mise en place de ces mécanismes, leur portée, leur lien avec d'autres mécanismes de plainte et les structures globales de gouvernance, dont la notification en temps utile des plaintes reçues. Cependant, ces mécanismes sont utilisés et nous constatons le rôle précieux qu'ils jouent en tant que pilier fondamental de l'engagement des parties prenantes et en tant que moyen transparent et fiable pour les personnes et les communautés potentiellement affectées de s'exprimer et de chercher à résoudre leurs problèmes. Une étude de cas du parc national de la Salonga sur les premières leçons apprises sur la gestion des plaintes est incluse ci-dessous.

Dans des paysages d'envergure semblables à ceux du bassin du Congo (3,4 millions de km², soit 500 000 km² de plus que l'Inde), il est naturel que certains dilemmes soient un véritable défi : savoir où, comment et combien de mécanismes de règlement des plaintes mettre en place au niveau du paysage, par exemple, sans parler de la logistique nécessaire pour surmonter l'éloignement de nombreuses zones où nous travaillons. En particulier, nous avons encore du mal à recevoir en temps utile les préoccupations émanant des systèmes

gérés par les organisations locales qui reçoivent les plaintes des communautés, qu'ils soient liés ou non aux activités du WWF. Des travaux sont en cours à Dzanga-Sangha, Lobéké et Salonga afin de relever ce défi. En outre, les systèmes se sont avérés coûteux à mettre en place et à exploiter. Un défi permanent consiste à assurer un financement durable de ces mécanismes.

Nous devons fournir les compétences locales afin de traiter les plaintes exprimées localement. Nous prévoyons de redoubler nos efforts en 2023 afin d'évaluer les modèles appropriés de règlement des plaintes (les mécanismes existants, les nouveaux prévus et le Bureau du Médiateur), et de déterminer comment relever les défis et les dilemmes susmentionnés, dans un écosystème émergent de résolution des plaintes qui arrive à maturité.

Introduction

Il a été déterminé que les risques présents dans le paysage de la Salonga – y compris l'étendue géographique, les barrières à la communication, la vulnérabilité des peuples autochtones et les contraintes de capacité des autorités gouvernementales locales - nécessitaient la mise en œuvre d'un mécanisme de règlement des plaintes dédié au niveau du paysage pour mieux atteindre les communautés locales. Cette spécificité s'ajoute aux mécanismes de recours existants disponibles au niveau du bureau national et à l'échelle mondiale.

Comme détaillé dans la section sur la République démocratique du Congo, l'accord de partenariat ICCN/WWF comprend un engagement à collaborer avec une organisation indépendante des droits humains pour la promotion des droits humains dans le cadre de toutes les activités dans le parc national de la Salonga et pour l'établissement d'un mécanisme de plaintes. L'organisation JUREC est sous contrat pour trois ans afin de garantir que toutes les communautés du paysage de la Salonga aient accès à un mécanisme de règlement des plaintes.

L'engagement avec la JUREC, le partenaire du WWF et de l'ICCN en matière de droits humains chargé de mettre en œuvre un mécanisme de réclamation communautaire à la Salonga, fournit de riches enseignements sur l'importance (i) d'un engagement communautaire de confiance ; (ii) de flux d'informations rapides et clairs ; et (iii) de rôles clairs et d'une collaboration entre les partenaires pour traiter les plaintes de manière appropriée.

Un effort de collaboration

Le WWF, la JUREC et l'ICCN ont des responsabilités essentielles et interdépendantes, basées sur l'accord de partenariat WWF-ICCN et les accords entre le WWF et la JUREC, qui nécessitent une collaboration et une coordination étroites pour que les plaintes des communautés liées au parc soient gérées rapidement et équitablement. Dans le cadre de l'accord de partenariat, l'ICCN et le WWF se sont conjointement engagés à soutenir la JUREC dans la mise en place du mécanisme, et à établir, dans les six mois suivant sa signature (en 2021), des procédures opérationnelles standard pour répondre efficacement aux allégations de violations des droits humains soulevées contre le personnel du parc. Bien que nous nous soyons conjointement efforcés de mener à bien ces procédures selon le calendrier souhaité, un projet de protocole est actuellement en cours d'examen.

Entre autres objectifs, la JUREC développe, met en œuvre et gère un mécanisme de règlement des plaintes au niveau communautaire et par lequel les membres de la communauté de la Salonga peuvent soumettre leurs préoccupations ou leurs plaintes concernant les impacts négatifs liés aux activités de conservation. Les membres peuvent également faire remonter des plaintes sans rapport avec les activités du parc : dans ce cas, le WWF et l'ICCN ne seront pas impliqués dans la réponse.

L'ICCN est responsable de toutes les opérations menées pour faire appliquer la loi, y compris de l'emploi, de la surveillance et de la discipline des éco-gardes. L'ICCN doit répondre à toute allégation soulevée contre ses employés et prendre les mesures disciplinaires appropriées. Si les plaintes concernent le personnel du WWF, celui-ci mènera une enquête appropriée ou une résolution des conflits en collaboration avec la JUREC, et prendra les mesures disciplinaires ou correctives adaptées. En cas de mauvaise conduite des éco-gardes, le WWF doit s'appuyer sur sa capacité d'intervention afin de demander à l'ICCN de réagir, et peut proposer des mesures disciplinaires à l'ICCN.

Les leçons apprises

- **engagement communautaire et confiance.** Une plus grande attention doit être accordée à l'approche et au contexte culturel de l'engagement communautaire. Les visites de la JUREC et la mise à disposition de systèmes de communication faciliteront l'engagement, et permettront aux problèmes de parvenir rapidement à la JUREC. Ces actions permettent de créer des liens de confiance. Le défi consistera à maintenir cette confiance, rendue possible grâce à davantage de technologie et à des contacts directs, et à obtenir une réponse satisfaisante et rapide aux plaintes remontées. La JUREC doit gérer les attentes de la communauté et s'appuyer sur le WWF et l'ICCN pour traiter les cas pertinents. Le WWF doit utiliser son pouvoir d'action sur l'ICCN dans les cas impliquant des employés de l'ICCN. Le WWF s'attend à recevoir des mises à jour mensuelles de la part de la JUREC.
- **la collaboration comme réponse.** Un groupe de travail composé de la JUREC, de l'ICCN (y compris son nouveau bureau des droits humains) et du personnel du WWF examine les plaintes reçues. La fréquence de ces réunions est encore à définir. Le défi consiste à maintenir un juste équilibre entre le maintien de l'indépendance de la JUREC et la responsabilisation de tous les acteurs vis-à-vis de leurs engagements.
- **partage de l'information et clarté des rôles.** Nous devons mieux comprendre ce que chaque partenaire fait pour répondre à chaque grief. Le système d'enregistrement et de gestion des cas est en cours de révision afin de garantir que les informations pertinentes sur l'avancement de chaque cas soient claires.
- **responsabilité du WWF.** Les cas de transmission tardive d'informations au sein du réseau WWF sont traités par une expertise et des ressources supplémentaires dans nos bureaux locaux et par des plans de formation supplémentaires. La JUREC soumet désormais mensuellement ses rapports au WWF.
- **respect des engagements contractuels.** Le développement de protocoles ou de procédures écrites dans les approches de réponse et le partage d'informations est toujours en cours et nécessite une attention urgente pour être achevé dans un avenir proche.
- **capacité et compétences.** Les mécanismes de règlement des plaintes nécessitent des ressources humaines et financières spécifiques, ainsi qu'une expertise dans des domaines qui ne font pas partie des compétences traditionnelles du WWF. Le « marché » pour ces compétences est très limité, surtout dans des pays comme la RDC.
- **viabilité financière.** Il est urgent de trouver un financement à long terme, durable et suffisant à ce système et aux autres de ce type.
- **expansion.** L'un des principaux défis auxquels nous sommes confrontés est qu'il ne s'agit là que d'un seul paysage. Malgré des efforts importants, nous avons encore du mal à mettre en place des mécanismes de réclamation indépendants dans tous les paysages.

4. renforcer les capacités et l'expertise pour rendre opérationnelle la mise en œuvre de l'ESSF.

Au cours de l'année dernière, nous avons renforcé les capacités internes du réseau, en particulier dans trois domaines :

- (a) **la formation des formateurs.** En 2022, nous avons continué à dispenser des formations sur les sauvegardes environnementales et sociales à travers le réseau afin de soutenir le renforcement des capacités et la compréhension de la mise en œuvre de l'ESSF. Cette formation a évolué vers un format de « formation des formateurs » afin de mieux répondre à la nécessité de renforcer les capacités des gestionnaires de projets. Ces sessions se concentrent sur le cycle du projet et abordent les concepts

fondamentaux, les méthodologies et les outils liés aux sauvegardes environnementales et sociales. L'objectif principal est de faire acquérir aux participants les compétences nécessaires pour aider les équipes chargées des paysages et des projets à intégrer les sauvegardes environnementales et sociales à leur travail. En 2021 et 2022, trois sessions régionales ont été organisées en Afrique, en Asie et en Europe, pour un total de 130 participants.

- (b) **les conseillers.** Les équipes œuvrant dans les paysages peuvent demander l'aide de conseillers afin de compléter le processus d'étude des paysages. La probabilité d'un examen ultérieur réussi par un expert en sauvegarde accrédité est ainsi augmentée. Sur l'ensemble du réseau WWF, 80 professionnels de la sauvegarde peuvent endosser le rôle de conseiller.
- (c) **les experts accrédités en matière de sauvegarde.** Le cadre de sauvegarde du WWF mobilise des experts en sauvegarde pour fournir une assurance qualité et des approbations dans l'ensemble du portefeuille du WWF à l'échelle mondiale. Il permet de prendre en compte de manière adéquate les questions environnementales et sociales dans tous les paysages, à tous les stades de l'engagement du WWF dans ces derniers (de la naissance du projet à sa concrétisation sur le terrain). Alors que l'équipe de sauvegarde du WWF International joue un rôle de supervision au niveau mondial et que quatre personnes occupent des postes de responsables régionaux, le système de sauvegarde est conçu pour être soutenu par un réseau d'experts techniques capables de fournir un soutien indépendant et une assurance qualité.

À la fin de l'année 2021, 14 collègues étaient accrédités en tant qu'experts en matière de sauvegarde et 7 autres l'ont été à la fin de l'année 2022, ce qui porte à 21 le nombre total d'experts en matière de sauvegarde accrédités dans le réseau.

L'accréditation continue des experts en matière de sauvegarde est un outil important à la poursuite de l'étude et de la catégorisation des paysages, à l'élaboration de cadres d'évaluation et d'atténuation des impacts et à la mise en œuvre finale. Courant 2023, nous avons l'intention d'augmenter le nombre total d'accréditations et de faire progresser les experts en sauvegarde déjà accrédités vers le niveau d'accréditation supérieur, ce qui permettra de déléguer davantage de pouvoirs.

C. Soutien à l'application de la loi

La nature transcende les nations et les frontières et, à ce titre, le WWF a adopté l'approche « paysage » de la conservation. La mission du WWF est de préserver la nature, en veillant à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit durable. Il existe de nombreux exemples où la nature présente une valeur économique élevée, peut-être en tant que produit légal (comme le bois dans certains contextes) et dans d'autres cas en tant que produit de contrebande (le bois dans certains contextes, ainsi que le commerce illégal d'ivoire d'éléphant ou de totoaba, par exemple). Ces types de ressources font généralement l'objet d'une récolte et/ou d'un commerce illégal et, comme pour toute autre ressource précieuse, elles devraient faire l'objet de mesures légitimes d'application de la loi par les autorités compétentes. Ces mesures peuvent être prises par des organismes publics, mais aussi par les propriétaires de terres, privées ou communautaires.

Le WWF joue un rôle de soutien dans l'application de la loi, reconnaissant qu'il est de la responsabilité du gouvernement et des partenaires étatiques de protéger et de préserver leur capital naturel. Dans les cas où le WWF s'engage dans l'application de la loi sur la nature, le Fonds mondial pour la nature soutient les partenaires étatiques (ou communautaires) compétents en leur fournissant les connaissances, la formation et les ressources dont ils ont besoin pour pouvoir mener des mesures d'application de la loi sur la conservation conformément aux lois et aux normes internationales relatives aux droits humains.

Il faut ainsi aider les partenaires gouvernementaux à s'assurer que certaines exigences de base sont respectées, notamment la compréhension des droits humains et l'adhésion à un code de conduite. Le WWF peut fournir des fonds et des équipements de soutien (par exemple, du matériel de communication) pour

aider les responsables de l'application des lois dans leur travail. Nous pouvons en faire de même afin d'aider les communautés, autochtones ou non, à maintenir l'intégrité de leurs propres terres et ressources.

L'engagement du WWF dans l'application des lois est guidé par nos normes et nos valeurs. Le WWF adhère également à la [liste des exclusions](#) qui recense les activités considérées comme incompatibles avec celles gérées et soutenues par le WWF.

En outre, grâce à notre participation à l'URSA (*Universal Ranger Support Alliance*), collaboration de huit ONG internationales, nous avons contribué à faire avancer les objectifs du [plan d'action mondial quinquennal](#) (disponible en français) de l'URSA, qui couvre cinq domaines thématiques.¹⁵ Plus récemment, en décembre 2022, lors de la COP15 de Montréal, l'URSA a publié une synthèse sur [les travailleurs essentiels à la santé planétaire : considérer les éco-gardes dans la politique mondiale](#). La politique appelle les dirigeants mondiaux de multiples secteurs à reconnaître les éco-gardes comme des travailleurs essentiels à la santé planétaire et à les considérer plus efficacement dans la conservation mondiale.

Les progrès réalisés en 2022 peuvent être rattachés aux recommandations du panel indépendant et à ces cinq domaines thématiques. Là où le WWF apporte son soutien à des activités d'application de la loi dont le gouvernement s'est déchargé, nous nous sommes engagés dans la réponse de gestion à prendre des mesures supplémentaires afin de mettre en œuvre les processus et cadres de diligence raisonnable nécessaires à la progression de la protection des droits humains par les entités gouvernementales responsables. Vous trouverez ci-dessous une réflexion sur notre travail de 2022.

1. Renforcement de nos mesures d'évaluation des risques grâce à un outil de diligence raisonnable pour l'application de la loi.

En raison de la recrudescence spectaculaire des activités illégales – y compris la chasse et l'extraction de ressources naturelles renouvelables – la communauté de la conservation, les gouvernements, les institutions multilatérales et les ONG telles que le WWF ont répondu par l'augmentation de leur soutien à l'application de la loi sur la conservation, en particulier dans et autour des zones protégées gérées par le gouvernement.

Conformément aux engagements identifiés dans la réponse de gestion du WWF, le WWF a développé un outil de diligence raisonnable pour soutenir l'application de la loi sur la conservation dans les zones protégées (« outil de diligence raisonnable ») comme outil de sélection pour évaluer un partenariat nouveau ou existant avec une organisation gouvernementale chargée de l'application de la loi dans les zones protégées, en se concentrant spécifiquement sur le mandat d'application de la loi. Lorsqu'ils font appel à cet outil, les utilisateurs s'appuient sur l'identification des activités, des partenaires et des risques du processus d'étude de l'ESSF pour créer une description de référence du WWF dans la zone protégée.

L'outil de diligence raisonnable s'applique à tout bureau du WWF qui soutient directement ou indirectement (c'est-à-dire via un tiers) les activités d'application de la loi dans la zone protégée. Cela inclut les cas où les risques liés à l'application des lois sur la conservation sont mis en évidence dans les paysages terrestres ou marins par le processus de sélection de l'ESSF, décrit dans le chapitre précédent. Ce soutien à l'application de la loi sur la conservation comprend, par exemple, la formation, l'achat de matériel utile sur le terrain, le contrôle de l'application de la loi, le soutien financier, les déplacements des éco-gardes et leurs indemnités journalières.

Cet outil permet aux bureaux du WWF d'évaluer et de passer au crible le cadre juridique, d'exploitation et des droits humains ainsi que les capacités des organisations gouvernementales et des autres partenaires impliqués dans l'application de la loi sur la conservation, y compris leurs faiblesses et lacunes, dans le but de déterminer quand un soutien doit être apporté ou non. L'outil met à disposition une plateforme afin d'identifier les risques associés à l'organisme partenaire. Il facilite également le développement d'un plan d'action pour chaque bureau WWF concerné. Il peut s'agir, par exemple, d'actions visant à élaborer des orientations détaillées ou des procédures opérationnelles standard concernant des types spécifiques d'activités de soutien

¹⁵ Les cinq domaines thématiques des objectifs sont : (i) le plaidoyer, la représentation et la reconnaissance ; (ii) la capacité ; (iii) l'emploi et le bien-être ; (iv) l'égalité et l'équité chez les éco-gardes ; (v) les relations communautaires, la conduite des éco-gardes et la responsabilité.

à l'application de la loi, afin de gérer les risques et de renforcer le cadre de soutien à l'application de la loi sur la conservation dans un pays.

L'outil de diligence raisonnable a été examiné et testé dans huit bureaux du WWF (Cameroun, Kenya, Madagascar, Malaisie, Mexique, Népal, Pérou et Zambie), et leurs commentaires constructifs sur la pertinence et la facilité d'utilisation ont été intégrés dans la version suivante. L'outil révisé de diligence raisonnable a été signé en juin 2022 pour un déploiement progressif à travers le réseau jusqu'en juin 2024 et impliquera tous les bureaux du WWF qui soutiennent directement ou indirectement les activités d'application de la loi dans les zones protégées.

2. sensibilisation et plaidoyer pour l'adoption du code de conduite de la Fédération internationale des éco-gardes.

Le WWF s'engage à soutenir l'application éthique et équitable de la loi sur la conservation.

Nous sommes un membre fondateur de l'[Universal Ranger Support Alliance \(URSA\)](#). L'URSA a été créée en septembre 2020 et repose sur le principe qu'une approche holistique doit être adoptée pour réformer les effectifs des éco-gardes et créer un réseau de éco-gardes correctement épaulés, professionnellement compétents, motivés, responsables et plus représentatifs. Par l'intermédiaire de l'URSA, nous travaillons en collaboration avec sept ONG de protection de la nature afin de développer des politiques, des outils et des normes permettant de concrétiser la vision de l'URSA.

Grâce à ce partenariat, nous avons soutenu le développement et la publication du code de conduite mondial (CdC) de la Fédération internationale des éco-gardes (IRF) en avril 2021. Ce code est le tout premier code de conduite mondial pour les éco-gardes, qui peut être adapté au contexte local par les autorités compétentes.

En 2022, nous avons travaillé activement à faire connaître le code de conduite et à plaider en faveur de son adoption :

- huit ateliers virtuels conjoints avec l'IRF, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains (HCDH) et l'URSA ont été planifiés en 18 langues¹⁶ afin de sensibiliser les employeurs des éco-gardes, les associations d'éco-gardes et les organisations de conservation au code de conduite. Ces ateliers ont été organisés de juin 2022 à septembre 2022 dans les Caraïbes, en Afrique centrale, en Chine, en Afrique orientale et australe, en Amérique latine, en Amérique du Nord, en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et en Océanie. À ce jour, 310 éco-gardes et autres parties prenantes y ont participé. Quatre ateliers à venir se tiendront essentiellement en Chine, en Afrique orientale et australe, en Asie du Sud et Asie du Sud-Est.
- La *Game Ranger Association of Africa* (GRAA) est devenue la première association régionale d'éco-gardes à approuver officiellement le code de conduite de l'IRF en mars 2022, rendant son adoption obligatoire par tous ses membres. La GRAA a été fondée en 1974 et compte 1 800 membres dans 26 pays d'Afrique.
- Les gouvernements du Cameroun et du Népal ont montré leur volonté d'adopter le code de conduite en créant des comités de révision chargés d'adapter le code de conduite de l'IRF au contexte local.
- Le Congrès africain sur les zones protégées, qui s'est tenu en juillet 2022, a publié un appel à l'action pour les populations et la nature qui défend explicitement « [un soutien et des ressources plus solides pour les éco-gardes, y compris les gardes communautaires responsables devant les communautés, afin qu'ils puissent mener leur travail essentiel et diversifié de manière professionnelle, responsable et redevable, dans le respect des droits humains](#) » et a incité les gouvernements et autres organisations à adopter le CdC.

¹⁶ Assamais, malais, indonésien, bengali, birman, néerlandais, anglais, français, hindi, khmer, malayalam, mandarin, népalais, singhalais, espagnol, tamoul, thaï, vietnamien.

3. S'engager dans des partenariats pour intégrer le code de conduite des éco-gardes dans les programmes de formation.

Le code de conduite est un document ambitieux qui devrait inspirer les éco-gardes et fournir des directives de bonnes pratiques pour une main d'œuvre d'éco-gardes efficace et professionnelle. L'objectif est que le code de conduite et ses valeurs soient adoptés par les groupes d'éco-gardes et les institutions et qu'ils soient adaptés au contexte local. Une fois que le code de conduite a été adopté, il est intégré dans les programmes de formation des éco-gardes et rendu facilement accessible. Le WWF a soutenu cette démarche de plusieurs façons :

- L'IRF et l'URSA ont organisé la première formation en présentiel à Phnom Penh, au Cambodge, les 17 et 18 août 2022, à l'intention des éco-gardes, des employeurs et des associations de éco-gardes d'Asie. Une formation similaire a eu lieu pour les parties prenantes africaines du 14 au 18 septembre 2022 à Kasane, au Botswana, en collaboration avec la GRAA. Les deux événements de formation ont été soutenus financièrement par l'UICN et le WWF.
- Une formation numérique et interactive d'auto-apprentissage portant sur le code de conduite et destinée aux éco-gardes est en cours de développement, en plusieurs langues, avec [Force For Nature](#), l'un des membres fondateurs de l'URSA.
- Un [expert en droits humains](#) a été recruté pour développer du matériel de formation utile à la mise en œuvre du code de conduite, qui comprendra un module virtuel de sensibilisation d'une durée de 90 minutes et un cours de formation en présentiel de 12 heures à destination des éco-gardes. Un module de formation virtuelle a déjà été créé en consultation avec l'IRF, les membres de l'URSA et le HCDH de l'ONU. Il est actuellement utilisé pour les ateliers virtuels consacrés au code de conduite.
- Le Bhoutan est devenu le premier pays à officiellement approuver le code de conduite de l'IRF en mai 2021. Le pays a organisé sa première formation de (éco-gardes) formateurs en juin 2022, au cours de laquelle 25 éco-gardes ont été formés à l'enseignement du nouveau programme, qui inclut le code de conduite.
- Le WWF-Inde aide le ministère de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique à intégrer les droits humains et la Convention des droits humains dans le projet en cours de réforme du programme de formation des 28 organismes gouvernementaux de formation des éco-gardes. Quelque 2.000 à 2.500 éco-gardes sont formés chaque année au sein de ces institutions.

4. Renforcer notre travail pour établir la confiance entre éco-gardes et communautés.

Le déploiement du code de conduite est encore renforcé par notre travail d'instauration de la confiance entre les éco-gardes et les communautés. Une relation forte et un lien de confiance sont essentiels à une protection et gestion efficaces des zones de conservation pourtant, établir et maintenir la confiance est un véritable défi.

Pour rappel, l'étude mondiale du WWF sur les conditions de travail des éco-gardes, [Life on the Frontline](#) publiée en 2019, rapporte que 82,2 % des éco-gardes estiment qu'ils ne peuvent pas remplir efficacement leurs fonctions sans le soutien des communautés. Dans le même temps, 20,5 % d'entre eux estiment que les communautés ne leur font pas confiance.

Pour examiner cette question, l'URSA, soutenue par le programme « *Voices for Diversity* », a lancé un projet de cadrage, [bâtir une confiance entre éco-gardes et communautés](#) qui explore, par le biais d'une consultation avec diverses parties prenantes, ce que signifie le concept de confiance et développe une série de bonnes pratiques pour les éco-gardes, illustrées par des exemples tirés de zones de projets de conservation. Les résultats ont été publiés en mai 2022. L'objectif à long terme est de développer et de contrôler la construction d'une base solide à partir de laquelle on pourra collecter plus d'informations et d'exemples de bonnes pratiques afin de construire des relations plus harmonieuses entre les communautés et les éco-gardes.

5. Examiner les liens entre le genre, le commerce illégal d'espèces sauvages et la conservation.

Bien que l'on soit de plus en plus conscient de l'importance de prendre en compte et d'intégrer le genre dans les approches de conservation, la compréhension de la dynamique du genre dans la criminalité liée aux espèces sauvages et les réponses fondées sur le genre dans le commerce illégal d'espèces sauvages ont, jusqu'à récemment, été sérieusement négligées.

L'intégration du genre offre la possibilité de rendre les approches de conservation plus efficaces, tout en ayant un impact positif sur les droits humains. Dans cette optique, le WWF a demandé à un spécialiste externe des questions de genre d'analyser les lacunes, de formuler des recommandations et d'identifier les priorités en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans une optique d'intégration des questions de genre.

Le rapport, rédigé par le professeur Joni Seager et le WWF, [Genre et commerce illégal d'espèces sauvages : un lien ignoré et sous-estimé](#) est disponible en anglais, français et espagnol¹⁷. Un [cadre pratique sur les questions de genre](#) au format numérique a également été créé afin de guider les professionnels de la conservation sur la manière d'intégrer le genre dans les programmes liés au commerce illégal d'espèces sauvages¹⁸.

Le WWF a publié le rapport AGENT par le biais du partenariat UICN-USAID, acronyme pour « *Advancing Gender in the Environment* » dont le but est d'éclairer les politiques et les programmes environnementaux à la dimension de genre. Le WWF a également publié la « Boîte à outils » en collaboration avec le Programme mondial pour la vie sauvage de la Banque mondiale. Nous nous sommes efforcés d'approfondir la compréhension de l'importance de la prise en compte du genre dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages en nous engageant auprès d'acteurs externes, tels que le Parlement européen et la Commission européenne.

Le rapport en anglais, [Towards Gender Equality in the Ranger Workforce: Challenges and Opportunities](#), également rédigé par le professeur Joni Seager, fournit la première analyse complète et globale des défis et des opportunités liés à l'introduction de l'égalité des genres dans les effectifs de éco-gardes. Le rapport a été produit par l'URSA, avec le soutien du programme « *Voices for Diversity* » et d'autres partenaires, et lancé par le biais d'un webinaire¹⁹.

La référence à l'importance de l'intégration des considérations de genre dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages a ensuite été reconnue dans la [résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur la lutte contre le trafic illicite d'espèces sauvages](#) (2021) – voir également [observation](#). C'est la première fois que la question du genre est abordée dans un instrument politique mondial lié au commerce illégal d'espèces sauvages.

Suite à cette résolution de l'ONU, le WWF a organisé un événement parallèle sur le thème « La CITES et le genre » lors de la II^e Conférence de haut niveau des Amériques sur le commerce illégal d'espèces sauvages en Colombie, les 5 et 6 avril 2022. Le Panama, pays hôte de la COP19 de la CITES, a ensuite soumis [un point officiel de l'ordre du jour sur le genre dans la CITES](#) qui sera examiné par les Parties lors de la 19^e Conférence des Parties de la CITES en novembre 2022. Le WWF a soutenu cette initiative en co-organisant un événement parallèle à la COP19 sur le thème « La CITES et le genre » avec le Panama et le Programme mondial pour la vie sauvage dirigé par la Banque mondiale.

6. Nomination d'une nouvelle directrice de l'application éthique de la loi.

Nous avons progressé dans le renforcement de notre capacité d'application de la loi avec l'embauche d'une experte chevronnée en matière de sécurité et de droits humains. Anciennement conseillère en sécurité et en droits humains pour le secteur des entreprises, elle a rejoint le WWF en août 2022 en tant que directrice de l'application éthique de la loi. Son rôle est de veiller à ce que le WWF dispose des structures, des orientations,

¹⁷Le [résumé analytique](#) est disponible en birman, anglais, français, malgache, portugais, espagnol, swahili et vietnamien.

¹⁸ Disponible en anglais, français, malgache et vietnamien.

¹⁹ Les représentants du panel comprenaient l'IRF, l'ONG *Game Rangers International*, le département des parcs nationaux et de la faune sauvage de Zambie, le mouvement *Re:wild*, le département de la faune sauvage du Punjab au Pakistan et la fondation indienne *Exploring Womanhood*.

des capacités et des formations adéquates pour que notre travail de soutien à l'application des lois sur la conservation soit au plus haut niveau possible, et qu'il respecte et promeuve les lois et les normes internationales en matière de droits humains.

7. Poursuite de notre travail de surveillance de l'application de la loi avec l'outil spatial de suivi et de rapport (SMART).

Le WWF est un membre fondateur du [partenariat SMART](#) et siège activement au comité de pilotage SMART.

SMART est un système technologique qui fournit une plateforme pour collecter, mesurer et évaluer les données afin d'améliorer l'efficacité des efforts de conservation de la faune et du contrôle de l'application de la loi. Initialement piloté dans sept sites en 2011, SMART est actuellement actif dans plus de 80 pays et 1 000 sites dans le monde pour soutenir un large éventail d'activités de gestion de la conservation, notamment la conservation de la biodiversité, l'application de la loi et le tourisme.²⁰ SMART est utilisé dans le monde entier pour surveiller de nombreuses activités allant des interactions entre l'homme et l'ours aux États-Unis, au comptage des lapins en Espagne, en passant par le soutien aux efforts de rétablissement du lynx.

Le WWF utilise le système SMART pour le contrôle de l'application de la loi. Grâce à la collecte, à l'analyse et à l'évaluation des données, le logiciel SMART fournit un véritable soutien aux efforts de lutte contre le braconnage, d'application de la loi et de gestion ainsi que les informations nécessaires à la prise de mesures fiables et déterminantes. Cet outil est utilisé non seulement à des fins de gestion et d'application des lois, mais aussi de plus en plus à des fins de responsabilisation, car il permet de comprendre les actions des éco-gardes et l'endroit où elles sont entreprises.

Le WWF soutient la mise en œuvre de SMART dans 256 sites à travers le monde. SMART permet de contrôler les efforts des éco-gardes et l'utilisation des ressources que le WWF met à la disposition des autorités (par exemple, les véhicules de patrouille). En 2022, l'outil a été mis à disposition en 17 langues et ce niveau d'accessibilité a favorisé sa diffusion à travers le monde.

Nous continuons également à étendre la mise en œuvre de SMART en l'associant à la formation des éco-gardes à l'application des lois relatives aux espèces sauvages et aux droits humains. Par exemple, un séminaire de formation a été organisé pour 30 éco-gardes au Cameroun (parc national de Lobéké), qui s'est concentré sur la mise en œuvre de l'outil SMART, les lois et procédures relatives à la faune sauvage et les droits humains. Le contenu du séminaire a ensuite été intégré au programme de formation des éco-gardes.

Outre l'utilisation du système SMART pour le contrôle de l'application de la loi, le WWF a collaboré en octobre 2021 avec le partenariat SMART pour le lancement de [SMART Collect](#), outil scientifique citoyen conçu pour collecter des données à distance. Une version mobile de SMART Collect, qui peut être utilisée par les populations autochtones et les responsables du développement durable des communautés locales, a été lancée en juillet 2022 pour être testée.

²⁰ Source : [SMART](#)

D. Garantie des droits humains par des tiers

Comme indiqué dans le rapport de l'année 1, le WWF s'est engagé à respecter et à défendre les droits humains, en particulier ceux des peuples autochtones et des communautés locales qui gèrent le développement durable et qui peuvent être affectés par nos efforts de conservation. Notre travail est guidé par le principe fondamental selon lequel les résultats positifs pour les personnes et la nature dépendent de l'ancrage et de l'intégration des droits humains dans les pratiques de conservation. Si le devoir de protéger les droits humains incombe aux gouvernements, le WWF reconnaît que les entreprises et les organisations, y compris la nôtre, ont un rôle important à jouer pour contribuer à des résultats positifs en matière de droits humains.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des progrès que nous avons réalisés en 2022 pour renforcer la garantie des droits humains par des tiers.

1. Partager l'action positive des droits humains avec les partenaires gouvernementaux.

L'année dernière, nous avons partagé notre « *Déclaration sur l'action positive des engagements du WWF en matière de droits humains* » avec nos partenaires gouvernementaux au Cameroun, au Congo, en RCA, en RDC, en Inde, et au Népal. Nous avons évalué la meilleure façon d'atteindre de manière similaire les partenaires gouvernementaux dans sept autres pays qui sont également considérés comme des « paysages à haut risque », en utilisant les [données de la Banque mondiale](#) relatives aux États fragiles et touchés par des conflits (FCS). Nous avons récemment pris contact avec des partenaires gouvernementaux dans quatre de ces sept pays, et nous le ferons également dans les trois autres.

Nous avons également convenu de la mise en place d'un système pour s'occuper des pays qui pourraient être considérés « à haut risque » à l'avenir. Cela permettra une gestion adaptative des risques et une réponse appropriée du WWF si la liste FCS est modifiée pour inclure d'autres paysages où nous travaillons.

Ce système déclenchera un examen et une intervention (comme pour les pays ci-dessus). Notre déclaration sur l'action positive sera fournie s'il existe un accord existant avec un gouvernement. Au fur et à mesure que les accords sont conclus et/ou renouvelés, le WWF négociera l'inclusion de dispositions adaptées à notre ESSF et à nos engagements en matière de droits humains. Le comité de qualité de la conservation (CQC) du WWF supervisera la mise en œuvre de ce processus.

2. Mise à jour des clauses contractuelles pour mieux intégrer les engagements du WWF en matière de droits humains

Comme détaillé dans la réponse de gestion, le WWF inclura les engagements relatifs à l'ESSF et aux droits humains dans les négociations pour les nouveaux contrats et les contrats renouvelés avec les gouvernements et les autres partenaires mettant en œuvre des programmes basés sur les zones. Nos modèles sont en cours de modification pour refléter cela et promouvoir la cohérence.

En 2022, le WWF a élaboré des clauses contractuelles à faire appliquer à l'ensemble du réseau pour tous les nouveaux accords de mise en œuvre de projets dans les programmes adaptés aux milieux. Conformément à la réponse de gestion du WWF, les nouvelles clauses indiquent clairement que le soutien aux droits humains, tel que défini dans l'ESSF du WWF, fait partie intégrante de nos accords contractuels. En vertu de ces clauses, les bénéficiaires des fonds du WWF doivent informer le WWF de toute allégation plausible de violation des droits humains liée au travail et s'assurer que leur réponse est conforme à l'ESSF. Le WWF se réserve en outre le droit de modifier, de suspendre et/ou de mettre fin à toute activité ou financement qui, selon sa seule appréciation, ne serait pas conforme à l'ESSF.

Ces clauses ont été élaborées en consultation avec un expert externe en matière de droits humains ainsi que d'autres parties prenantes. Ce texte a été finalisé et, une fois qu'il aura été approuvé par la gouvernance interne, il sera traduit et partagé avec chaque bureau du WWF pour sa mise en œuvre. Les nouvelles clauses contractuelles assureront une plus grande cohérence dans nos efforts pour intégrer des clauses appropriées sur notre ESSF et nos engagements en matière de droits humains dans les contrats pertinents.

Alors que ces nouvelles clauses de réseau étaient en cours d'élaboration, le WWF a cherché à inclure des clauses similaires sur nos engagements en matière de droits humains et d'ESSF dans les accords avec les gouvernements de plusieurs pays. Les négociations sont toujours en cours.

Section 4 : Histoires de conservation inclusive dans les zones de projets de conservation

Nous avons inclus 14 études de cas dans le rapport de l'année 2, provenant de l'ensemble de notre réseau mondial – quatre en Afrique (dont une à la section 3.B.3 ci-dessus), quatre dans les Amériques, cinq en Asie et une dans la région du Caucase. Ces études de cas illustrent le parcours du WWF vers la mise en œuvre d'une conservation efficace et inclusive. Nous avons cherché à partager un compte-rendu des étapes franchies, des défis relevés et des leçons apprises dans le cadre de notre travail sur le terrain, tout en continuant à remplir notre mission qui consiste à préserver le monde naturel au profit des personnes et de la nature. Les histoires partagées dans ce rapport mettent en lumière nos pratiques de conservation dans les six domaines d'intervention clés du WWF – le climat, l'alimentation, les forêts, l'eau potable, les océans et la faune sauvage – et les relient à notre ambition plus large d'intégrer les droits humains dans la conservation et de déployer les sauvegardes environnementales et sociales du WWF.

Afrique

#2 : République du Congo – soutenir un mécanisme de plaintes indépendant

Le paysage trinational du Dja-Odzala-Minkebe (TRIDOM), qui s'étend sur le Cameroun, le Gabon et la République du Congo, renferme une biodiversité parmi les plus riches du monde et représente l'une des plus grandes zones de forêt encore préservée de la planète. Entre trois grandes zones protégées se trouve une étendue de forêt de 21 000 km² en République du Congo, connue sous le nom d'« Interzone ». Depuis 2005, le projet de l'ETIC (*Espace TRIDOM Interzone Congo*) du WWF s'efforce de soutenir la conservation et la gestion de la faune dans la région, dont la majeure partie est couverte par de grandes concessions forestières. Dans le cadre d'un accord de cogestion avec le gouvernement du Congo, nous avons fourni une formation et un soutien au service forestier et nous soutenons la désignation d'une zone protégée potentielle à Messok Dja, corridor écologique vital pour les éléphants de forêt et d'autres grands mammifères.

L'un des défis du projet est de disposer d'un mécanisme impartial et indépendant pour gérer les plaintes. Le rapport du panel indépendant a recommandé que les mécanismes de plaintes soient gérés par une ONG externe afin de garantir leur autonomie. Cependant, bien que nous ayons pris des mesures pour identifier et impliquer les organisations de la société civile locale, il existe peu d'ONG dans ce paysage éloigné ayant la capacité d'assumer un tel rôle ; la plupart sont basées à Brazzaville, la capitale, et peuvent donc ne pas être familières avec le contexte des zones rurales.

Depuis 2019, les plaintes sont gérées par une plateforme multi-acteurs pour la gestion des ressources naturelles mise en place dans le cadre du projet de l'ETIC. Le comité de gestion des plaintes de la plateforme compte des représentants de l'administration du secteur public, de la société civile et des communautés locales. Le WWF apporte un soutien technique et financier.

Lorsque nous avons présenté les conclusions de l'examen du panel indépendant, la plateforme multipartite a confirmé sa volonté de gérer le mécanisme de plaintes. Nous avons toutefois pris des mesures pour assurer un contrôle externe. Nous avons demandé à la Commission nationale des droits humains de superviser les décisions du comité concernant toute plainte relative à des violations des droits humains, et les plaintes peuvent également être déposées directement auprès de la Commission.

Nous avons également travaillé avec la plateforme multipartite afin d'élaborer un mandat précisant les rôles et les responsabilités du comité de gestion des plaintes. Le mandat précise la portée des décisions du comité. À son tour, le comité doit partager le retour d'information des communautés sur leur compréhension et leur confiance envers le mécanisme de plaintes, y compris sur son équité, son efficacité et son impartialité.

Le fonctionnement du mécanisme de plaintes nécessite un financement annuel de 50 000 € dans l'ensemble du paysage de l'ETIC. Les membres du comité doivent recevoir une formation dans des domaines tels que la tenue d'audiences, la conduite d'enquêtes, la rédaction de procès-verbaux et la formulation de conclusions

pertinentes et justes. Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de permettre aux peuples autochtones d'accéder au mécanisme de plainte.

Néanmoins, la structure s'avère efficace. À ce jour, la commission a classé des affaires graves qui ont donné lieu à des procédures disciplinaires, entraînant le licenciement de quatre agents chargés de l'application de la loi.

La présence de membres de la communauté au sein du comité crée une appropriation locale, et les membres de la communauté trouvent qu'il est facile de déposer des plaintes directement auprès des membres du comité qui potentiellement vivent dans le même village qu'eux. En même temps, le soutien du WWF au mécanisme nous permet d'anticiper les solutions directes, de faire directement remonter les problèmes dans le réseau et d'adapter notre gestion de projet.

Vidéo :

- https://drive.google.com/file/d/1C_1DypQ5K2VdfD1Via4IYns0WSpCkgCD/view?usp=sharing
- <https://drive.google.com/file/d/1usmxlkLkpE8TmyzXSDcww4u6qXT3zfAm/view?usp=sharing>



#3 : Afrique du Sud – former les éco-gardes au leadership

La zone de conservation transfrontalière du Grand Limpopo, qui s'étend du Mozambique à l'Afrique du Sud et au Zimbabwe, abrite une faune spectaculaire, notamment des populations importantes d'éléphants et de rhinocéros d'Afrique. Au cours de la dernière décennie, ces espèces ont été de plus en plus menacées par le braconnage et le trafic d'ivoire et de corne de rhinocéros, contrôlés par des organisations criminelles transnationales.

Le programme Khetha du WWF œuvre au sein de ce paysage depuis 2018. Ce programme, qui fait l'objet d'un accord de sept ans avec l'USAID, vise à lutter contre les menaces que le commerce illégal d'espèces sauvages fait peser sur les espèces vedettes et les communautés.

Les éco-gardes du parc national Kruger et d'autres zones protégées jouent un rôle essentiel dans la prévention du braconnage et la protection des espèces sauvages sur le terrain. Sous la pression croissante de l'escalade du braconnage, la nature de leur travail s'est éloignée des tâches de conservation pour se concentrer presque exclusivement sur l'application de la loi.

Mais la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans un paysage aussi vaste, diversifié et complexe n'est pas seulement un problème d'application de la loi. Les solutions à long terme dépendent de la coopération des communautés qui vivent à proximité des zones protégées. Ces communautés, qui supportent

souvent les coûts de la vie avec la faune sauvage, n'ont pas toujours partagé les bénéfices ni participé à la prise de décision concernant la gestion de la faune sauvage. Ils manquent également d'opportunités économiques et sont confrontés à des niveaux élevés d'inégalité.

Travaillant dans ces circonstances difficiles, les éco-gardes – dont beaucoup sont recrutés dans les communautés voisines – ont besoin de compétences et de connaissances qui vont bien au-delà de la formation à la conservation dispensée par le passé. Le développement des compétences de leadership est particulièrement important pour instaurer la confiance et motiver les équipes.

Le programme Khetha a répondu à ce besoin en contribuant à l'élaboration d'un programme de formation et de matériel sur les compétences de leadership pour les éco-gardes et les services d'éco-gardes, grâce à une consultation approfondie avec les associations de protection de la faune sauvage. La formation [Braveheart consacrée au développement du leadership des éco-gardes](#) accréditée par le *Southern African Wildlife College*, vise à cultiver des valeurs fortes, à améliorer la résolution des problèmes, à encourager la persévérance et à promouvoir des compétences humaines solides.

Le cours vise à développer les compétences « non techniques » du corps des éco-gardes, qui ne font généralement pas partie de leur formation. Il permet aux participants de comprendre des domaines tels que les droits humains, l'éthique de la conservation et de l'application de la loi, la participation communautaire, la résolution des conflits et la gestion des risques. Le style d'enseignement encourage la réflexion, le travail en groupe et les discussions interactives.

Plusieurs formations Braveheart ont eu lieu l'année dernière. À ce jour, 95 éco-gardes du Mozambique et d'Afrique du Sud ont suivi le cours de trois semaines avec le soutien du programme Khetha, ainsi que 20 éco-gardes de la province de KwaZulu-Natal soutenus par une subvention du gouvernement allemand. Le ministère sud-africain de la Foresterie, de la Pêche et de l'Environnement souhaite maintenant que le cours soit dispensé aux associations de protection de la faune sauvage dans tout le pays, et le WWF travaille avec le *Southern African Wildlife Trafficking Hub* afin d'identifier d'autres possibilités de formation dans la région.

Bien que l'impact de la formation nécessite du recul et qu'il soit difficile de le mesurer directement, les participants affirment que le fait d'être reconnu comme des leaders a boosté leur moral et leur motivation. La formation a également permis de réunir des éco-gardes de différents contextes et paysages pour qu'ils partagent leurs expériences, apprennent les uns des autres et discutent des solutions aux défis auxquels ils sont confrontés, et a permis le développement de réseaux de soutien informels à travers le paysage.

« Si les éco-gardes sont le personnel clé sur le terrain pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages, ils doivent également disposer des équipements afin de contribuer au changement systémique nécessaire pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages à long terme », déclare Khungeka Njobe, responsable des programmes au WWF Afrique du Sud. « Les éco-gardes qui possèdent les compétences et les connaissances requises en matière de leadership sont plus motivés et dotés de meilleures capacités, et sont par conséquent plus efficaces dans leur travail et mieux à même de contribuer à des solutions générales et à long terme. »



Image : Braveheart (crédit : Craig Hay)

Images supplémentaires : https://wwf-sa-my.sharepoint.com/personal/chay_wwf-sa-org_za/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fchay%5Fwwf-sa%5Ffor%5Fza%2FDocuments%2FC%5FHay%5FWWF%5Fphotos%2FBraveheart%2FRanger%20Leadership%20pictures%20for%20case%20study&ga=1

#4 : République démocratique du Congo – sensibiliser les communautés et former les éco-gardes dans le parc national de la Salonga

Le WWF cogère le parc national de la Salonga en République démocratique du Congo avec l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Afin de permettre à la population locale de soulever facilement tout problème ou préoccupation, le WWF met en place un mécanisme de gestion des plaintes accessible à tous les habitants des régions rurales de la zone tampon autour du parc. Le projet triennal visant à intégrer le processus de résolution des plaintes dans les opérations du parc a débuté en mars 2021 et est mené par l'organisation *Juristes pour l'Environnement Congolais* (JUREC), ONG locale spécialisée dans les droits humains.

Au cours de la première année, la JUREC a organisé des consultations avec des représentants politiques, des gestionnaires de parcs et d'autres autorités pour les sensibiliser aux objectifs d'un mécanisme de plaintes. Ils ont également entamé des consultations avec 50 villages, qui ont ensuite désigné 14 observateurs sur le terrain (environ un pour quatre villages) afin d'aider à transmettre toute plainte provenant des sites éloignés. Ce travail va s'accélérer au cours des deux prochaines années afin de contacter environ 500 communautés dans la zone tampon de 20 km et de mettre en place un réseau d'observateurs sur le terrain pour couvrir l'ensemble du paysage.

Dans le même temps, le WWF a soutenu les efforts visant à professionnaliser les éco-gardes du parc et à les sensibiliser aux droits humains. Nous avons fait appel à Chengeta Wildlife, organisation à but non lucratif dédiée à l'application des lois, pour travailler avec les éco-gardes et les gestionnaires de l'ICCN. Chengeta Wildlife propose une formation de base aux nouveaux éco-gardes, une formation avancée et une formation au leadership pour les éco-gardes et les gestionnaires plus expérimentés, ainsi qu'un soutien à l'ICCN pour développer une stratégie quinquennale visant à accroître l'efficacité de la protection du parc.

Le premier cours de formation de base a commencé en février 2020 et, bien que la pandémie ait interrompu cette phase pendant plus de 18 mois, 266 éco-gardes avaient terminé la formation de base sur les droits humains, le code de conduite et les techniques de patrouille en novembre 2021. En avril et mai 2022,

Chengeta Wildlife a dispensé une formation de niveau supérieur à 27 éco-gardes, et une troisième session de formation a théoriquement eu lieu fin 2022.

Des sessions de formation régulières et répétées, ainsi que des évaluations périodiques de l'efficacité des patrouilles par Chengeta Wildlife, visent à professionnaliser les éco-gardes et à inculquer le respect des droits humains comme principe fondamental des activités d'application de la loi.

Amériques

#5 : Colombie – défendre les défenseurs

L'un des pays les plus riches en biodiversité du monde, la Colombie, est aussi l'un des pays les plus dangereux pour ceux qui défendent le droit à un environnement sain. Entre 2012 et 2020, l'ONG *Global Witness* a recensé [290 meurtres de défenseurs de la terre et de l'environnement](#) – également appelés défenseurs des droits environnementaux – dans le pays. Un grand nombre des personnes tuées étaient issues des peuples autochtones et des communautés afro-colombiennes (descendants d'Africains réduits à l'esclavage) qui cherchaient à défendre leurs terres ancestrales et leurs ressources naturelles.

Pendant plus d'un demi-siècle de conflit interne en Colombie, les forces de l'État, les paramilitaires et les groupes illégaux se sont battus pour le contrôle des terres et des ressources, les communautés locales se retrouvant piégées au cœur du tumulte. Bien qu'un accord de paix entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ait été signé en 2016, la situation des défenseurs de l'environnement s'est aggravée. De nouveaux groupes illégaux ont profité du retrait des FARC des territoires qu'elles contrôlaient, ce qui a entraîné une augmentation des taux de déforestation et d'acquisition illégale des terres. Ces régions éloignées souffrent de la faible capacité de l'État à assurer la sécurité, la justice, les services de base et les opportunités économiques.

Bon nombre des zones les plus touchées par le conflit sont également des zones prioritaires pour la conservation. Le WWF travaille depuis longtemps avec les peuples autochtones et les communautés locales qui gèrent le développement durable en Colombie, notamment dans la région écologique de Chocó-Darién. L'idée est notamment de défendre les droits des communautés, de soutenir la conservation qu'elles mènent et de renforcer leur capacité à gérer leurs ressources et à participer à la planification et à la prise de décision au niveau régional. Dans la situation actuelle, il est toutefois essentiel de comprendre que la promotion de la conservation peut affecter et même menacer des vies, et de prendre toutes les mesures possibles afin de protéger ceux avec qui nous travaillons.

Dans le cadre de ses efforts pour intégrer les sauvegardes et les droits humains dans sa stratégie et la conception de ses programmes, le WWF-Colombie a introduit une approche de sensibilité aux conflits. En suivant le principe « ne pas nuire », cela a impliqué le développement d'un ensemble de lignes directrices pour mieux comprendre la dynamique des conflits, la façon dont nos interventions interagissent avec eux, et les mesures que nous devons prendre pour garantir que notre travail réduit les résultats négatifs et augmente les résultats positifs. Par ce biais, nous souhaitons contribuer positivement à la cohésion sociale, à la stabilité, aux droits humains et à la consolidation de la paix.

Un aspect important de ce travail consiste à améliorer notre capacité à mieux comprendre les situations et les conditions à risque, à nouer des alliances avec des organisations spécialisées dans l'analyse des conflits, comme dans le cas de notre travail avec la Fondation *Ideas for Peace*, et à développer de meilleurs outils pour soutenir les dirigeants communautaires et les autres défenseurs des droits environnementaux dont la sécurité personnelle est menacée. En octobre 2021, par exemple, nous avons organisé un échange d'expériences avec des leaders et des défenseurs de l'environnement afin de développer des sauvegardes pour les leaders communautaires et de prévenir ou gérer les risques politiques et sociaux. Les mesures de sauvegarde vont de la transmission d'informations et de communications de sécurité à l'orientation sur les itinéraires de protection, en passant par le recours à des organisations expertes en ressources humaines avec lesquelles le WWF a établi des contacts.

Nous avons également travaillé au renforcement des mécanismes de défense des communautés locales, connus sous le nom de « service de protection environnementale » ou « service de protection autochtone », qui visent à protéger les terres et les modes de vie des communautés. Nous les avons aidées à analyser les risques auxquels elles sont confrontées et à planifier des mesures d'atténuation.

En outre, le WWF-Colombie travaille actuellement avec d'autres organisations telles que *Save the Children*, en proposant des moyens de subsistance alternatifs durables afin que les enfants, les adolescents et les gens qui prennent soin d'eux et vivent dans des communautés vulnérables améliorent leurs conditions socio-économiques, les éloignant ainsi du risque d'être liés à des groupes armés.

Dans le même temps, nous demandons une plus grande protection des défenseurs des droits environnementaux par le biais d'un plaidoyer national et international de haut niveau et par la mobilisation des médias. Il s'agit notamment de faire pression pour la ratification de l' [accord d'Escazú](#) (disponible en français) qui permettra d'améliorer l'accès à l'information, la participation du public et la justice sociale et environnementale en Colombie.





Photos supplémentaires : https://wwfcolombia-my.sharepoint.com/:f/g/personal/lfgomez_wwf_org_co/EljzQHy2IYBLuHPRK0_sbUsBFQ4g7Rr2RpGGy-lcVOKqPw?email=akintner%40wwfint.org&e=5%3akvx5Gt&at=9

#6 : Brésil – aider les peuples autochtones de l'Amazonie brésilienne à utiliser la technologie pour défendre leurs territoires

En Amazonie, 3 millions d'habitants autochtones sont au premier plan de la conservation, les territoires autochtones jouant un rôle crucial dans la protection de la forêt tropicale et son inestimable biodiversité.

Ces dernières années, les territoires autochtones du Brésil ont été de plus en plus menacés. L'exploitation illégale des forêts, la chasse, l'exploitation minière et « l'accaparement des terres » sont en hausse, et la déforestation et les incendies de forêt ont fortement augmenté. Ces menaces ont été alimentées par l'affaiblissement de l'application de la loi et des actions contre les activités illégales. En conséquence, la violence s'est intensifiée et les menaces se sont multipliées à l'encontre des peuples autochtones et des autres défenseurs des droits environnementaux.

Il n'a jamais été aussi important de donner aux communautés locales les outils et les connaissances nécessaires pour surveiller et signaler activement les menaces. Depuis 2019, le WWF-Brésil soutient les organisations autochtones pour qu'elles utilisent les technologies afin de protéger et surveiller leurs territoires. La technologie les aide à défendre la forêt tropicale, à défendre leurs droits et à sensibiliser le public, ainsi qu'à accroître la sécurité des patrouilles communautaires lorsqu'elles exercent leur droit de surveiller leurs terres.

Nous nous concentrons principalement sur l'État de Rondônia, où nous travaillons en partenariat avec l'association de défense ethno-environnementale Kanindé et plusieurs associations autochtones locales. Dans quatre territoires autochtones (Uru-Eu-Wau-Wau, Sete de Setembro, Pacaas Novas et Igarapé Lourdes), nous avons aidé les communautés à utiliser des technologies telles que des drones, des applications pour téléphones mobiles ([SMART](#)) et des données de télédétection pour suivre et signaler les activités illégales.

Nous avons organisé des formations pratiques à l'utilisation de drones, du logiciel SMART et d'autres technologies, et nous avons collaboré avec les communautés pour concevoir des programmes de surveillance associant la science et la technologie aux connaissances traditionnelles et à la gouvernance locale. La population locale a été formée à la collecte, au traitement et à la gestion des données, notamment des cartes à haute résolution, des photos et des coordonnées géographiques, et a reçu une formation sur la sécurité et les droits humains. À ce jour, 25 observateurs autochtones ont été formés et six drones sont utilisés pour patrouiller dans les quatre territoires.

En conséquence, les communautés autochtones et les organisations de la société civile sont désormais mieux équipées pour fournir des preuves de la déforestation et des invasions, porter plainte auprès des autorités compétentes et les pousser à prendre des mesures efficaces. Les photos et vidéos prises par les drones ont également permis d'attirer l'attention sur la lutte quotidienne dans les forums internationaux tels que les sommets sur le climat des Nations unies et les médias nationaux et internationaux.

En outre, la technologie peut réduire les risques encourus par les défenseurs de l'environnement en première ligne. Par exemple, l'utilisation de drones et de la télédétection permet aux communautés de surveiller, de documenter la déforestation et de tirer la sonnette d'alarme à une distance sûre, en évitant la confrontation directe avec les exploitants forestiers illégaux – même s'il est important d'être conscient du risque de représailles ou d'une escalade de la violence à mesure que les territoires deviennent mieux protégés.

Dans la mesure du possible, nous encourageons la formation entre pairs afin de renforcer les capacités locales, comme l'explique Bitaté Uru-Eu-Wau-Wau, président de l'association du peuple autochtone Uru-Eu-Wau-Wau : « Je suis très heureux d'aider mes proches d'un autre groupe et de leur transmettre nos connaissances. Certains des observateurs autochtones qui ont participé au cours précédent pilotent très bien les drones et renforcent déjà leurs connaissances. Nous formons ainsi un réseau de peuples autochtones capables de surveiller les territoires de manière beaucoup plus fréquente et efficace. »



Image : formation à l'utilisation de drones en Amazonie brésilienne.



#7 : États-Unis – réintroduire le bison auprès des nations autochtones dans les Grandes Plaines du Nord

Pendant des milliers d'années, les peuples autochtones ont occupé les grandes plaines d'Amérique du Nord aux côtés des bisons dont ils dépendaient pour se nourrir, se fabriquer des abris et des outils. L'animal était aussi pour eux un puissant symbole spirituel et culturel. Après l'arrivée des colons européens, les bisons ont été quasiment éliminés dans le but de soumettre les autochtones. Aujourd'hui, les peuples autochtones sont à la tête des efforts visant à ramener les bisons dans les Grandes Plaines du Nord, l'une des quatre dernières prairies tempérées du monde.

Les nations autochtones gèrent certaines des plus grandes prairies préservées d'Amérique du Nord. Pourtant, près de la moitié des terres des autochtones dans les Grandes Plaines du Nord sont louées à des exploitants non autochtones pour des cultures et des élevages qui ne profitent guère aux communautés autochtones. Bien que de nombreuses nations autochtones souhaitent restaurer leurs troupeaux de bisons, les ressources soutenant leurs efforts sont rares. Le WWF travaille avec les nations autochtones qui cherchent à réintroduire le bison en soutenant le développement d'un réseau de partenaires de confiance sur lequel elles peuvent s'appuyer pour concrétiser leur vision, en aidant à sécuriser les larges terres et les infrastructures nécessaires, en faisant appel à la science et à la politique au service de la gestion durable, et en facilitant l'accès aux bisons pour assurer la conservation des troupeaux.

Le projet du territoire Wolakota Buffalo Range en est un exemple. À partir de 2020, le WWF a accepté une invitation à s'associer à Sičanġu Co, le moteur économique de la nation Sičanġu Lakota dans ce qui est connu aujourd'hui comme l'État du Dakota du Sud. Le WWF a fourni des fonds pour acter la location d'une zone de 11.200 hectares et aider à réaliser le projet de créer le plus grand troupeau de bisons appartenant à et géré par des autochtones en Amérique du Nord, ramenant ainsi les bisons sur leurs terres après 140 ans d'absence.

Avec le soutien du WWF, le Sičanġu Co a pu collecter environ 6 millions de dollars américains grâce à des partenariats avec des fondations, des entreprises et des agences fédérales afin de financer la mise en œuvre du projet. Les partenaires ont également apporté des conseils techniques et commerciaux, tandis que le ministère américain de l'intérieur a offert gracieusement près de 800 bisons provenant de ses propres troupeaux. Le WWF et le Sičanġu Co ont également travaillé ensemble pour entamer un dialogue avec les propriétaires fonciers voisins afin de répondre à toutes préoccupations et idées préconçues.

Deux ans et demi après le début du projet, on compte plus de 1.000 bisons sur le territoire, incluant les veaux nouveau-nés. Les bisons sont désormais chassés pour la consommation et l'utilisation traditionnelle par les

membres de la communauté et pour les marchés commerciaux, ce qui contribue à la durabilité économique du projet. Le suivi écologique montre que les prairies se reconstituent après un surpâturage prolongé par le bétail.

« En travaillant côte à côte avec nos partenaires des nations autochtones, le WWF a reconnu que nous pouvons ouvrir certaines portes, mais que c'est à eux seuls que revient le droit et le choix de les franchir », déclare Dennis Jorgensen, responsable du programme Bison du WWF-US. « Nous ne pouvons pas et n'essayons pas de faire des choix à leur place. Lorsque nous travaillons avec des peuples autochtones, notre véritable pouvoir et notre rôle en tant qu'organisation est d'offrir des opportunités et des ressources qui soutiennent leurs principes et leurs valeurs. Suite à notre succès à Wolakota, d'autres organisations autochtones réfléchissent à la manière dont nous pourrions travailler ensemble pour apporter de l'énergie, des réseaux et des ressources similaires afin d'accélérer la vision d'un retour massif du bison sur les terres des nations autochtones d'Amérique du Nord. »

« La relation sacrée entre les communautés des nations autochtones et le bison fait partie d'une histoire commune de force, de résilience et de revitalisation économique », déclare Wizipan Little Elk, ancien PDG de Sičangŋu Co. « Pour faire quelque chose de bien, il faut des relations et des partenariats sains, et nous sommes donc incroyablement reconnaissants envers tous nos partenaires. »



(Ctrl+Clic sur l'image pour accéder au lien, collé ici également : <https://vimeo.com/642083098/5f5335aba7>)

#8 : Pérou – soutenir les entreprises gérées par des autochtones en Amazonie péruvienne

L'Amazonie péruvienne couvre de vastes étendues de forêt tropicale, zones bien reliées entre elles et bien conservées qui, entre autres avantages mondiaux, maintiennent des populations stables de jaguars, qui peuvent servir d'indicateur de la santé et de la viabilité à long terme de ces forêts essentielles. Une mosaïque diversifiée de territoires autochtones, de peuples autochtones vivant dans un isolement volontaire, de zones protégées, de concessions de conservation autorisant la récolte de bois ou de noix du Brésil ou le développement de l'écotourisme, ainsi que de petites exploitations agricoles et d'élevage de bétail oriente l'utilisation des terres dans la région et soutient les moyens de subsistance locaux. La région est également soumise à une dégradation environnementale généralisée et à des changements sociaux dus à des menaces telles que l'exploitation non réglementée des mines d'or, la culture de la coca, l'extraction illégale de bois, le développement à grande échelle des infrastructures et de l'énergie, et la déforestation causée par l'expansion de la frontière agricole industrielle.

Le WWF-Pérou a établi des relations de longue date et développé des programmes de travail avec les communautés autochtones de l'Amazonie péruvienne, dans le respect du principe d'autodétermination des peuples autochtones et dans le cadre de la gouvernance autochtone et de la recherche du bien commun. L'un des domaines d'intervention concerne le renforcement et la promotion des entreprises autochtones ayant des activités de production durables. Les entreprises autochtones ont été identifiées par les communautés autochtones, leurs fédérations représentatives et leurs organes de gouvernance comme des canaux importants pour l'utilisation durable et traditionnelle des ressources naturelles de leurs terres et pour améliorer leurs moyens de subsistance. Les peuples autochtones encouragent ces entreprises à générer des revenus et à contribuer à la sécurité alimentaire. Leurs actions sont basées sur l'échange de savoir et sur le respect de leurs forêts et rivières.

Le WWF soutient les fédérations et les communautés autochtones afin qu'elles puissent relever les défis et surmonter les obstacles importants qui empêchent la création d'entreprises autochtones performantes : les questions logistiques telles que la fiabilité des ressources énergétiques et des transports, les questions sociales telles que l'équité interne et le partage des bénéfices, et les menaces externes telles que l'extraction illégale de ressources sur les terres autochtones.

Plus de 40 entreprises autochtones, bénéficiant à plus de 100 communautés, ont été identifiées comme candidates potentielles à un soutien par le biais d'un processus de sélection mené par les autochtones. Dans le cadre du projet USAID *Amazon Indigenous Rights and Resources* (AIRR), le WWF-Pérou travaille actuellement avec 14 entreprises sélectionnées dans ce groupe par l'intermédiaire de l'Association interethnique de développement de la forêt amazonienne péruvienne (AIDESEP) et en partenariat avec la *Nonprofit Enterprise and Self-Sustainability Team* (NESsT), une organisation qui investit dans le soutien aux entrepreneurs sociaux. Ces entreprises couvrent les domaines suivants : l'agroforesterie, l'artisanat, l'aquaculture, le tourisme et la récolte des noix du Brésil et des fruits du palmier.

Le travail avec ces entreprises comprend, à titre d'exemple, la formalisation, la formation en gestion, les investissements en équipement, l'accès au marché et au financement. Les ventes annuelles s'élèvent de 1.000 à 150.000 dollars et les investissements directs de 5.000 à 20.000 dollars. Environ 5.000 familles ont été soutenues dans une zone de 600 000 hectares. Un programme de suivi vise à mieux comprendre les effets spécifiques que les entreprises autochtones peuvent avoir sur la gouvernance et la santé de leurs forêts, y compris les co-bénéfices du renforcement des fédérations autochtones pour diriger ces processus et l'amélioration des capacités opérationnelles, administratives et de communication.

Renee Pujapat Taan, de l'association de femmes d'Awajún Nazareth pour l'aquaculture (ASMAAN) qui a réuni 120 mères des peuples autochtones Awajún pour s'occuper de l'aquaculture, déclare : « Nous avons échangé avec les mères pour lancer des activités aquacoles. Pendant que nous travaillons, nous pensons à la façon dont nous allons vivre, manger, éduquer nos enfants. Nous pêchons nos poissons, et nous les vendons. Notre rivière est polluée à cause de la pollution par les hydrocarbures. On nous a dit de ne plus manger les poissons de la rivière et on ne s'y baigne plus non plus. Si on s'y baigne, notre corps tout entier nous démange. C'est pourquoi nous pêchons dans les étangs. La COVID est arrivée au moment où nous nous y attendions le moins et nous avons été très malades. Grâce aux poissons que nous avons élevés, nous avons pu boire du chilcano au piment. Et nous utilisons le produit de nos ventes pour acheter nos médicaments. »

Photos du web :

[Images web de l'association de femmes d'Awajún Nazareth pour l'aquaculture](#)

#9 : Inde – défendre les droits des forêts communautaires

La chaîne de montagnes des Ghats occidentaux en Inde est un point chaud de biodiversité mondiale. Ses forêts abritent la plus grande population d'éléphants d'Asie au monde, la plus grande population contiguë de tigres au monde et de nombreuses espèces endémiques. De nombreuses communautés autochtones vivent également dans la région, dont beaucoup dépendent des forêts pour leur nourriture, leurs moyens de subsistance et leurs revenus.

Le peuple Kadar – dont le nom signifie « habitant de la forêt » – est le plus grand groupe autochtone de l'ensemble des régions où travaille le WWF. Classés par le gouvernement comme un « groupe tribal particulièrement vulnérable », les Kadars dépendent principalement de la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL) pour leur subsistance. Il y a environ 1.550 Kadars dans le monde, dont près des deux tiers vivent dans la zone forestière de Vazhachal située dans les Ghats occidentaux et le paysage des Nilgiris.

Depuis 2007, le WWF-Inde aide les Kadars à obtenir la reconnaissance officielle de leur droit de contrôler et de gérer la forêt et ses ressources en vertu de la loi indienne de 2006 sur les droits forestiers (*Forest Rights Act*). Neuf communautés tribales (362 familles) de Vazhachal sont désormais titulaires de ce droit collectif sur 400 km² de forêt, ce qui leur permet, entre autres avantages, d'empêcher le développement d'un projet hydroélectrique qui aurait gravement affecté la rivière dont elles dépendent pour la pêche. Suite à cela, un autre groupe de Kadars a demandé au WWF-Inde de les aider à réclamer leurs droits dans le parc national de Parambikulam, une importante réserve de tigres. En 2018, cinq communautés ont obtenu les droits collectifs sur 108 km² dans le parc.

Les communautés exercent leurs méthodes traditionnelles d'extraction des PFNL et utilisent leurs immenses connaissances en ethnobotanique pour gérer ces zones de manière informelle. Depuis qu'elles ont obtenu la reconnaissance officielle de leurs droits, les communautés élaborent un plan de gestion pour renforcer et améliorer la conservation dans leur zone d'utilisation des ressources. Cette zone comprend un corridor écologique essentiel ainsi qu'une réserve de tigres. En 2022, les communautés ont cartographié l'étendue des espèces végétales envahissantes dans leur région et ont obtenu un financement du gouvernement du Kerala pour les éliminer et planter des espèces locales de PFNL afin de restaurer les parcelles de forêts dégradées.

En plaçant les peuples autochtones au cœur du travail du WWF-Inde et en les aidant à participer librement, à prendre des décisions et à co-développer leurs propres stratégies et approches sur la façon de conserver et de gérer les forêts dont ils dépendent, nous avons contribué à développer un modèle d'approche de conservation basée sur les droits au Kerala. Le WWF-Inde travaille avec les communautés autochtones dans d'autres paysages du pays en utilisant des approches similaires.

Le partenariat avec les communautés sur les approches basées sur les droits nécessite du temps et un engagement soutenu, et ne peut se faire en « mode projet » à court terme. Réunir tous les acteurs pour trouver un terrain d'entente nécessite une facilitation minutieuse, une grande écoute et la reconnaissance de multiples points de vue. Tout en établissant une relation de confiance avec les communautés autochtones, le WWF a entretenu de bonnes relations avec le département des forêts, qui est le gardien officiel de la plupart des terres forestières de l'Inde. L'octroi de droits d'occupation aux communautés était un processus nouveau et complexe, mais le dialogue et les réunions ont permis de rallier tout le monde à la cause, et les droits communautaires sont désormais acceptés et étendus.



Image 1 : les membres de la coordination pour les droits des forêts communautaires (Sangam, Vazhachal) devant leur bureau en compagnie du personnel du WWF.



Image 2 : réunion du village pour discuter du projet de barrage hydroélectrique qui aurait eu

un impact sur la communauté et ses droits sur la rivière – le projet est suspendu pour le moment.



Image 3 : les membres de la communauté dépendent des ressources forestières pour de nombreuses activités dans leur vie quotidienne. Ici, les femmes fabriquent des produits à partir de bambou et de roseaux.

#10 : Népal – favoriser l'autonomie des femmes désavantagées économiquement et marginalisées

Les dalits, et en particulier les femmes, ont été victimes de discriminations historiques à travers les castes du Népal, système vieux de plusieurs siècles. Comme d'autres groupes autochtones, les dalits ont un accès limité aux perspectives sociales et économiques. Le WWF-Népal a fait des efforts ciblés afin de responsabiliser et favoriser l'inclusion des groupes marginalisés dans les activités de conservation.

Un exemple notable de ce travail a été la considération de l'égalité des genres et l'inclusion sociale des femmes pauvres et marginalisées dans le cadre du programme Hariyo Ban, financé par l'USAID. La vision de ce programme était la suivante : si les parties prenantes sont mieux à même de conserver les ressources naturelles, d'en tirer profit et de s'adapter au changement climatique d'une manière qui diversifie les moyens de subsistance, améliore l'égalité des genres et l'inclusion sociale, et favorise la bonne gouvernance des ressources naturelles, les populations et les écosystèmes des paysages cibles seront plus solides.

Par le biais de ce programme et d'autres efforts continus, le WWF-Népal cherche à renforcer l'autonomie et les capacités des détenteurs de droits, notamment des populations autochtones et des gardiens du développement durable des communautés locales, des pauvres, des femmes et des jeunes, groupes particulièrement vulnérables au changement climatique et aux conflits entre l'homme et la faune sauvage. Cela permet une plus grande participation aux groupes de gestion communautaire des ressources naturelles, une meilleure connaissance des mécanismes politiques et institutionnels liés à la gestion des ressources, un partage plus équitable des bénéfices et un meilleur accès aux ressources naturelles.

Les liens vidéo ci-dessous racontent cette histoire du point de vue unique de certaines des incroyables femmes qui mènent des actions de conservation au Népal.

Vidéo 1 : www.facebook.com/dekhapadhi/videos/1302082273605735 (sous-titres en anglais)

Vidéo 2 : www.facebook.com/dekhapadhi/videos/335258055074065 (sous-titres en anglais)

Vidéo 3 : www.facebook.com/dekhapadhi/videos/685942295786938 (sous-titres en anglais)



#11 : Philippines – comprendre et atténuer les risques pour les pêcheurs

La pêche au thon est vitale aux moyens de subsistance des communautés vivant autour du golfe de Lagonoy et du détroit de Mindoro, aux Philippines. D'importantes zones de reproduction et routes migratoires pour le thon albacore se trouvent non loin de la côte et, au cours des dernières décennies, une industrie florissante de la pêche au thon à petite échelle s'est développée. Environ 3 000 pêcheurs opèrent sur chaque site, à l'aide de lignes à main et de petits bateaux.

Cependant, les communautés de pêcheurs de la région sont confrontées à de nombreux défis. Ces dernières années ont été marquées par des typhons de plus en plus puissants, ainsi que par des inondations et des glissements de terrain dévastateurs qui ont détruit des bateaux de pêche, des habitations et menacé des vies humaines. La pauvreté est un défi majeur car les pêcheurs sont fortement lésés dans les chaînes d'approvisionnement par rapport à leurs prises. En outre, la pandémie de COVID-19 a perturbé les chaînes d'approvisionnement et entraîné une perte de revenus pour de nombreuses familles de pêcheurs. Les pêcheurs subissent également les conséquences de l'effondrement des stocks de thon albacore, exacerbé par la faiblesse de la gestion et l'absence de réglementation sur les prises de juvéniles.

Le WWF-Philippines travaille dans ces zones depuis 2011, en soutenant la gestion durable de la pêche et le développement socio-économique des communautés. En plus de se concentrer sur la conservation des

ressources naturelles, le projet vise de plus en plus à renforcer la résilience des communautés, notamment dans des domaines tels que la gestion financière et la préparation aux catastrophes.

En utilisant l'outil d'évaluation de l'ESSF, le WWF-Philippines a acquis une meilleure compréhension des problèmes socio-économiques et de conservation auxquels sont confrontées ces communautés, ainsi que des risques que ses activités et son travail de plaidoyer peuvent avoir sur les hommes et les femmes vivant de la pêche. Cela permet de concevoir des mesures d'atténuation, d'étudier les compromis et de trouver des solutions qui profitent à la fois aux personnes et à la nature.

Par exemple, pour rétablir les stocks de thon, le WWF préconise des stratégies de pêche durable et des règles de régulation de la pêche – mais il est possible que ces mesures restreignent les moyens de subsistance des pêcheurs. Les travailleurs de la pêche sur les navires commerciaux – groupe encore plus vulnérable que les pêcheurs artisanaux visés par le projet – pourraient également être affectés par les quotas ou les fermetures saisonnières.

Le processus de sélection de l'ESSF a permis de mettre l'accent sur cette question. En réponse, le WWF-Philippines a conçu des mesures d'atténuation pour traiter les risques soulevés et met en place un mécanisme de règlement des plaintes pour traiter les problèmes potentiels qui pourraient survenir.

« Le WWF-Philippines prend des mesures afin de rendre ce mécanisme de règlement des plaintes accessible aux pêcheurs et afin qu'ils se sentent plus à l'aise pour faire part de leurs hésitations et de leurs doutes sur le projet, afin que nous puissions travailler ensemble à des solutions » explique Raisa Pandan, responsable de l'exploitation technique du partenariat pour une exploitation durable des ressources thonières. « Nous allons également explorer les moyens de soutenir ceux qui seront touchés – par exemple, en faisant pression sur le gouvernement pour qu'il indemnise ceux dont les moyens de subsistance pourraient être affectés par les restrictions de pêche. »

L'étude de l'ESSF, achevée en janvier 2022, a également attiré l'attention sur les questions de genre dans l'engagement des parties prenantes. En conséquence, le projet introduit une formation à la sensibilité au genre et espère améliorer la compréhension des communautés locales en matière d'égalité des genres et de violence à caractère sexiste.

« Au départ, nous avons hésité à nommer les risques éventuels que nos activités pouvaient causer, car nous n'avions pas l'impression qu'il s'agissait de problèmes que nous pouvions résoudre », explique Raisa Pandan. « Le processus nous a permis de réévaluer notre façon de penser. Tout travail de conservation comporte des risques, et nous devons les reconnaître afin de pouvoir prendre des mesures pour les éviter ou les atténuer. »

#12 : Îles Salomon – favoriser l'autonomie des femmes grâce à la culture financière dans les îles Salomon

Les îles Salomon sont l'un des six pays qui composent le Triangle de Corail, centre de vie marine le plus riche de la planète. Depuis 1995, le WWF-Pacifique travaille dans la province occidentale, l'une des neuf provinces des îles Salomon, où environ 90 % de la population vit à moins de 5 km des côtes. Les communautés côtières, majoritairement autochtones, sont fortement dépendantes de la pêche pour leur alimentation et leurs revenus.

Ces communautés sont très vulnérables face à la perte et à la dégradation des récifs coralliens et autres écosystèmes côtiers. Les menaces locales telles que la surpêche, le développement côtier et la pollution sont aggravées par un taux de croissance démographique élevé et les effets croissants du changement climatique. D'ici 2030, on prévoit que les pêcheries n'auront plus assez de ressources pour répondre à la demande. La pandémie de COVID-19 a encore exacerbé la pression, car davantage d'insulaires se sont tournés vers la pêche après avoir perdu leurs emplois liés au tourisme.

Les autochtones des îles Salomon sont les propriétaires coutumiers légalement reconnus des terres et des ressources côtières, en particulier des récifs et des mangroves. Bien qu'elles gèrent durablement leurs ressources naturelles depuis des centaines d'années, les communautés ont une capacité limitée lorsqu'il s'agit de répondre efficacement aux défis d'aujourd'hui. Beaucoup n'ont pas les moyens financiers, les outils, les équipements ni les méthodes nécessaires afin de gérer leurs ressources à long terme tout en faisant face à des besoins quotidiens pressants.

« Le WWF soutient la gestion communautaire durable de la pêche, mais pour qu'elle réussisse, il faut qu'il y ait une composante économique », explique Shannon Seeto, responsable des îles Salomon au WWF-Pacifique. « Nous travaillons avec les communautés pour renforcer leurs capacités et leur résilience, en mettant particulièrement l'accent sur l'autonomisation des femmes par le biais d'initiatives de micro-financement et de formations en matière de connaissances financières et de compétences commerciales. Le travail soutient la diversification des revenus et la résilience économique, et augmente le nombre de femmes dans la gestion des ressources naturelles, la prise de décision et les rôles de leadership. »

Après avoir participé à des ateliers de culture financière, les femmes ont créé des clubs d'épargne, qui les aident à gérer leurs finances et à résister aux chocs économiques. Pendant la pandémie, par exemple, les membres ont pu continuer à répondre aux besoins prioritaires tels que l'achat de nourriture et le paiement des frais de scolarité.

Les clubs d'épargne font également office de système de crédit renouvelable, permettant aux femmes participantes d'emprunter de l'argent pour créer de petites entreprises. Ces créations d'entreprises se font notamment dans le tourisme communautaire, les élevages de volailles et les activités d'impression sur soie. Les critères de durabilité des prêts garantissent que toute nouvelle entreprise est conforme aux objectifs de conservation et d'environnement du WWF.

Partant d'un seul projet avec 40 membres sur l'île de Ghizo, les clubs d'épargne impliquent désormais plus de 750 femmes dans toute la province occidentale. Ensemble, elles ont économisé environ 520 000 SI\$ (~64 000 USD), ont retiré environ 440 000 SI\$ (~54 000 USD), et ont créé un certain nombre d'entreprises durables. Le WWF se concentre désormais sur la formation des femmes d'autres communautés, avec l'aide des membres de clubs d'épargne pour femmes déjà établis.

Les bonnes pratiques de sauvegarde pour l'égalité des genres ont été intrinsèques au travail du WWF dans les îles Salomon. Le programme sera renforcé par celui du WWF-Pacifique sur l'égalité des genres, le handicap et l'inclusion sociale (GEDSI), qui a débuté en juillet 2022 et est dirigé par des experts régionaux et locaux. Ce programme contribuera à faire de l'autonomisation des femmes un élément central de l'élaboration des projets. Une évaluation des risques au niveau du paysage a également été réalisée récemment, avec un accent particulier sur les principes des droits humains et de l'équité entre les genres, et des mesures seront élaborées pour éviter ou minimiser tout risque identifié.



À gauche : des femmes apprennent à compter l'argent. © NICOLE LOWREY

À droite : des femmes vendent des produits au village de Kuzi, île de Kolombangara. © NICOLE LOWREY

Source image : https://wwfasia.awsassets.panda.org/downloads/wwf_si_case_study_final_1_1.pdf

#13 : Mongolie – cogérer une réserve au profit de la population et de la nature

S'élevant au-dessus des steppes mongoles qui s'étendent à perte de vue, la montagne KharYamaat abrite des écosystèmes uniques et une faune d'une extraordinaire richesse. La zone est officiellement devenue une réserve naturelle en 1998, et depuis 2013, le WWF cogère la réserve en partenariat avec le gouvernement et les familles d'éleveurs locales.

Les populations locales y font paître leurs troupeaux depuis des centaines d'années, vivant en harmonie avec la nature. Mais le secteur de l'élevage en Mongolie s'est développé, et les prairies autochtones et la faune qu'elles abritent sont soumises à une pression accrue. L'excès de bétail et la mauvaise gestion des pâturages ont des effets négatifs sur l'environnement naturel de KharYamaat.

Dans le cadre de l'accord juridique régissant KharYamaat, 36 éleveurs autochtones et leurs enfants qui vivaient déjà dans la région ont le droit de continuer à vivre et à élever leurs troupeaux dans la réserve naturelle. Un accord tripartite entre le WWF, le gouvernement local et ces familles de bergers est signé chaque année.

Étant donné que le régime de gestion fonctionne dans l'intérêt des populations locales en limitant le nombre de bergers extérieurs venant dans la réserve naturelle, ces dernières coopèrent avec le WWF afin de soutenir les activités de conservation. En vertu de l'accord, les éleveurs sont tenus de ramasser leurs déchets, de

prendre des mesures pour prévenir les incendies autour de leurs maisons et de signaler toute activité illégale. Ils participent également aux efforts de conservation tels que la restauration des sources d'eau.

Bien que le WWF-Mongolie emploie des écologistes locaux et soutienne des éco-gardes bénévoles locaux, il n'a pas le pouvoir de faire appliquer la loi, qui relève de la responsabilité des partenaires gouvernementaux locaux. Il n'existe pas non plus de cadre juridique permettant de contraindre les habitants locaux à réduire la taille de leurs troupeaux, bien que celle-ci reste trop élevée pour que la réserve naturelle puisse la supporter durablement. Au lieu de cela, le WWF s'attache à sensibiliser le public et à aider les éleveurs locaux à améliorer les pratiques de pâturage durable, à développer des activités de subsistance alternatives telles que l'apiculture, et à participer activement à la gestion de la réserve naturelle.

Cette approche a permis de réaliser des progrès considérables au cours des dernières années. Grâce à la participation de la communauté, trois sources et un petit lac ont été restaurés, avec des résultats spectaculaires sur la faune : le nombre d'espèces d'oiseaux recensées au lac a bondi de 21 en 2019 à 61 en 2020, les grues à cou blanc, une espèce menacée, figurant parmi les espèces de retour. Les populations de cerfs élaphe, de gazelles à queue blanche, de chevreuils et de marmottes ont également augmenté dans la réserve.

De manière tout aussi importante, le WWF a contribué à renforcer la capacité du gouvernement et des communautés locales à gérer la réserve de manière participative. En 2020, un conseil de cogestion pour KharYamaat a été officiellement créé, composé de représentants du gouvernement local et national, des communautés locales et du WWF. Lors de récentes réunions, le conseil a décidé que le gouvernement local continuerait à être responsable de la réserve après l'expiration du contrat du WWF en juillet 2023. L'accent est désormais mis sur la mise en place d'un plan de gestion et d'une structure multipartites qui garantissent une participation égale des éleveurs et des communautés locales.



Image : KharYamaat.



Page Facebook de KharYamaat NR : <https://www.facebook.com/Khar-Yamaat-NR-252421278271731>

Page FB du WWF-Mongolie : <https://www.facebook.com/wwfmongolia>

Résultats de la délimitation et de la protection du lac avec l'initiative et la participation de la population locale : <https://www.youtube.com/watch?v=O190WcVQMB4>

Éco-gardes volontaires : <https://www.youtube.com/watch?v=vkkKnAff3MM>

Page Facebook pour les recherches et informations communes

<https://www.facebook.com/research.student>

<https://www.biotaxa.org/mjbs/article/view/65846>

Photos :

<https://drive.google.com/drive/folders/15JvLRtI9STAH0JuGFfuT4j0gcoMzTEFV?usp=sharing>

Caucase

#14 : Arménie – atténuer le risque de conflit et de crise

De l'établissement de nouvelles zones protégées en passant par la conservation des panthères de Perse sans oublier le soutien des moyens de subsistance locaux et l'amélioration de la gestion forestière, le WWF est actif dans le Caucase depuis plus de 20 ans. Fin 2020, les tensions frontalières entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui duraient depuis longtemps, ont dégénéré en une guerre de deux mois. Le WWF a arrêté toutes les opérations de la zone du projet de conservation pendant cette période près de la frontière et dans les zones où les combats ont eu lieu.

Malgré un cessez-le-feu, les affrontements armés se sont poursuivis. Bien que les zones où le WWF travaille soient situées à plus de 100 km des combats, nous voulions nous assurer que le conflit n'avait pas d'impact significatif sur les membres de la communauté, le personnel du WWF et les autres partenaires impliqués dans notre travail de conservation, dans les zones de projet de conservation ou dans nos bureaux de la région.

En 2021, le WWF Caucase a commencé à cartographier les zones à haut risque pour évaluer toute menace potentielle pour les communautés locales avec lesquelles nous travaillons. À la lumière des tensions politiques, nous avons révisé nos évaluations des risques pour tous nos projets en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie.

Au cours de ce processus, il est clairement apparu que nos bureaux manquaient de connaissances spécifiques sur la manière d'élaborer des plans d'urgence, de quantifier les risques découlant du conflit armé et de

répondre aux différentes menaces dans cet environnement changeant. En réponse, le personnel a reçu une formation dans ces domaines. L'équipe locale a demandé conseil au comité d'assurance qualité du WWF International et à d'autres bureaux du réseau WWF qui avaient rencontré des problèmes similaires. Ils ont consulté des sources externes pour connaître les meilleures pratiques et ont essayé de les adapter aux caractéristiques locales.

Pour chaque projet, le WWF Caucase a élaboré des plans de réponse aux crises. Elles seront affinées au cours de l'année à venir afin de permettre aux communautés de disposer d'informations et de connaissances suffisantes sur la manière d'agir dans différentes situations d'urgence.

Dans le cadre de ce processus, le WWF Caucase a élaboré un mécanisme régional de recours en cas de plainte, adapté aux caractéristiques locales et traduit dans les langues nationales des trois pays. Cette démarche a été activement encouragée dans les communautés ciblées, non seulement pour identifier les problèmes potentiels mais aussi pour connaître tout ce que les communautés considéraient comme essentiel à leur bien-être. Le personnel du projet s'engage aussi régulièrement auprès des communautés afin de les tenir au courant des activités du projet et d'obtenir leur avis sur la manière dont celles-ci pourraient être améliorées.

« Les représentants des communautés sont désormais mieux informés sur la manière d'agir en cas de situations d'urgence et sur la façon de demander de l'aide via les institutions publiques et le WWF », explique Giorgi Sanadiradze, directeur régional du bureau du WWF Caucase. « Le fait de responsabiliser les communautés et de leur donner des conseils a renforcé leur confiance en nous et en notre travail. »

« En ayant une meilleure compréhension de l'environnement politique, nous avons été en mesure d'apporter des ajustements à la façon dont nous opérons à travers les paysages, et dont nous comprenons, définissons, évitons, atténuons et surveillons les différents risques. Nous sommes également en mesure de démontrer que notre personnel dispose de connaissances et de capacités suffisantes pour répondre à des scénarios de crise et agir rapidement face à de nouveaux défis, tout en protégeant leur vie, leur santé et leur sécurité. »

Section 5 : quel avenir pour demain ?

Tout en poursuivant la mise en œuvre d'une conservation inclusive plus efficace, nous écouterons et travaillerons avec les communautés, les partenaires, les donateurs, nos pairs et les experts pour mettre en œuvre les changements nécessaires. Nous continuerons également à renforcer notre influence pour contribuer à garantir le respect des droits humains dans l'ensemble de nos activités. En 2023, nos efforts seront centrés sur les défis que nous avons identifiés dans ce rapport ainsi que sur la mise en œuvre rigoureuse des enjeux identifiés. Cela posera les bases de l'évaluation qui aura lieu en 2024 pour apprécier les progrès de la mise en œuvre tel que présenté dans notre rapport de réponse de la direction.

En novembre 2022, l'équipe de direction du réseau a convenu que l'examen de la troisième année, à la fin de la phase de mise en œuvre de notre réponse de gestion, ne sera pas effectué par le Bureau du Médiateur – en accord avec la Médiatrice. Étant donné que le Bureau du Médiateur n'a pas mené l'enquête initiale, il n'a pas été jugé approprié pour le Bureau de déterminer la conformité avec les conclusions. En outre, le mandat adaptatif du Bureau ne lui permet pas encore de mener de processus d'enquête. L'évaluation sera plutôt effectuée par une combinaison d'experts en droits humains et en conservation inclusive.

À l'horizon 2023 et au-delà, nous restons fermement attachés à notre mission, qui consiste à favoriser l'épanouissement des personnes et de la nature.

Acronymes

Abréviations	Définitions
ARCC	Comité de contrôle, risques et conformité du WWF
RCA	République centrafricaine
CIHR	Initiative de conservation et droits humains (consortium de sept organisations internationales de conservation)
CdC	Code de conduite
CQC	Comité de qualité de la conservation du WWF
RDC	République démocratique du Congo
DSPA	Complexe d'aires protégées de la Dzanga-Sangha (République centrafricaine)
ESSF	Cadre de sauvegardes environnementales et sociales du WWF
ETIC	Espace TRIDOM Interzone Congo, initiative de conservation conjointe du WWF et du gouvernement de la République du Congo
FCS	États en situation de fragilité et de conflit
FPCR-N	Forum pour la protection des droits des consommateurs au Népal
CPLÉ	Consentement préalable, libre et éclairé
GRP	Procédure de règlement des plaintes
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (République Démocratique du Congo)
IRF	Fédération internationale des éco-gardes
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
MEFP	Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun
MoU	Protocole d'accord
NET	Équipe de direction du réseau WWF
NFDIN	Fondation nationale pour le développement des nationalités autochtones
ONG	Organisation non gouvernementale
CNDH	Commission nationale des droits humains
RACOPY	Réseau Recherches Actions Concertées Pygmées
ROC	République du Congo
SMART	Outil spatial de suivi et de rapport
TNS	Trinational de la Sangha
TRIDOM	Paysage Trinational Dja-Odzala-Minkébé, forêt transfrontalière répartie sur trois pays : Cameroun, République du Congo et Gabon
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
URSA	Alliance universelle de soutien aux éco-gardes (<i>Universal Ranger Support Alliance</i>)



**NOTRE MISSION EST
D'ARRÊTER LA DÉGRADATION
DE L'ENVIRONNEMENT DANS
LE MONDE ET CONSTRUIRE UN
AVENIR OÙ LES ÊTRES HUMAINS
POURRONT VIVRE EN HARMONIE
AVEC LA NATURE.**

© Thomas Nicolon/WWF-DRC



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 2023

©1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature (Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du WWF : www.panda.org